

CONSEIL MUNICIPAL DE NEVERS

SÉANCE DU MARDI 15 DÉCEMBRE 2015

II COMPTE RENDU DES DÉBATS

ORDRE DU JOUR

Numéros	Titres	Rapporteurs	Pages
/	Désignation de deux secrétaires de séance et adoption du procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 22 septembre 2015.	M. le Maire	6

DECLARATIONS – MOTIONS - QUESTIONS

	Propos de M. le Maire suite aux élections régionales de décembre 2015		6
	Motion de soutien au maire de Poiseux proposée par les élus du groupe Nevers à Gauche		8
	Question de M. Diot sur les machines à voter		9

FONCTIONNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL

/	Restitution de l'étude démographique sur l'évolution de la sectorisation et du patrimoine scolaire (MH BOULIDARD Consultante)	M. le Maire	97
2015-236	Décisions prises par le Maire par délégation du Conseil municipal	M. le Maire	18
2015-237	Projet de schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) de la Nièvre. Avis du Conseil municipal	M. le Maire	20

FINANCES – COMMANDE PUBLIQUE

2015-238	Budget primitif 2016	M. Suet	39
2015-239	Reconduction des tarifs municipaux	M. Suet	90
2015-240	Décision modificative N°5	M. Suet	90
2015-241	Eclairage public. Contrat de maintenance globale des ouvrages Ville de Nevers/société Citelum. Avenant N°9	Mme Frémont	90
2015-242	Délégation de service public du chauffage urbain de Nevers. Contrat Ville de Nevers/Société ENEA. Avenant N°3	Mme Frémont	90
2015-243	Espace Salengro. Nouvelle répartition des charges entre les structures utilisatrices. Mission Locale. MDEF Maison départementale de l'emploi et de la formation. BIJ Bureau Information Jeunesse	M. Chartier	90

ATTRACTIVITE – ACTION ECONOMIQUE

2015-244	Office de tourisme de Nevers et sa Région OTNR. Convention d'objectifs et de moyens. Année 2016	M. Morel	91
2015-245	Associations de commerçants. Association du Bourg Saint Etienne. Association les Vitrites de Nevers. Attribution de subventions	M. Maillard	93
2015-246	Aéroport de Nevers-Fourchambault. Autorisation de création d'une servitude de passage en faveur des sociétés Alain Michot et Lidl	M. Maillard	93

CADRE DE VIE – PATRIMOINE - DEVELOPPEMENT URBAIN

2015-247	Projet de renouvellement urbain du Banlay. Protocole de préfiguration avec l'ANRU	M. Grafeuille	13
2015-248	Lutte contre l'habitat indigne. Révision du protocole d'accord entre l'Etat et ses partenaires. Approbation	M. Grafeuille	93
2015-249	Colonnes enterrées installées sur les propriétés de Nièvre Habitat. Convention tripartite de rétrocession et d'entretien. Nevers Agglomération / Ville de Nevers / Nièvre Habitat	Mme Wozniak	93
2015-250	Vente d'un local administratif et d'une parcelle situés 19, rue Edme Laborde à Nevers	Mme Wozniak	93

MOBILITE

2015-251	Transfert au SIEEEN de la compétence « Infrastructure de recharge des véhicules électriques » (IRVE)	Mme Frémont	93
-----------------	--	-------------	----

ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE- SANTE

2015-252	Association Réseau des collectivités pour une économie solidaire. Adhésion de la Ville de Nevers	Mme Franel	93
2015-253	Associations œuvrant dans les domaines de la santé, du social et de l'économie sociale et solidaire. Attribution de subventions	Mme Franel M. Cordier	94

CULTURE- SPORTS

2015-254	Dépôt de faiences de la Ville de Tours auprès du musée de la faïence et des beaux-arts de Nevers	Mme Lorans	94
2015-255	RESO. EPCC de la Nièvre. Adhésion d'une collectivité supplémentaire et modification des statuts	Mme Lorans	94
2015-256	Associations sportives. Attribution de subventions de fonctionnement 2016 <i>REPORTE</i>		
2015-257	Associations sportives. Attribution de subventions d'encadrement 2016	M. Manse	94
2015-258	Associations culturelles. Attribution de subventions 2016.	Mme Lorans	94

EDUCATION – JEUNESSE

2015-259	Classes de découverte pour l'éveil à la vie sociale et à la citoyenneté. Barème de participation des familles. Année 2016	Mme Dessartine	94
2015-260	Classes à PAC (Projets artistiques et culturels) et dispositif Ecole et cinéma. Attribution d'une participation communale à la fédération des œuvres laïques de la Nièvre. Année scolaire 2015-2016	Mme Dessartine	94
2015-261	Réseau d'éducation prioritaire. REP. Attribution de subventions. Année scolaire 2015-2016	Mme Dessartine	94
2015-262	Service d'accompagnement aux leçons inclus dans les garderies périscolaires des écoles élémentaires publiques. Convention Ville de Nevers/bénévoles	Mme Dessartine	94
2015-263	Scolarisation d'un élève de Nevers à La Charité-sur-Loire. Participation de la ville de Nevers. Année scolaire 2015-2016	Mme Dessartine	94
2015-264	Ecoles privées sainte Julitte et sainte Bernadette. Participation de la ville de Nevers aux dépenses de fonctionnement des établissements privés du premier degré sous contrat d'association avec l'Etat. Année scolaire 2015-2016	Mme Dessartine	95
2015-265	Contrat enfance jeunesse passé avec la CAF. Avenant 2015	Mme Dessartine	95
2015-266	Chantier jeune. Découverte du bénévolat lors du festival des Zaccros d'ma rue. Attribution d'une subvention à l'association Médico	Mme Villette	95
2015-267	Associations socio-éducatives. Avances de subventions	Mme Boujlilat	95

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

2015-268	CROUS. Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires de Dijon. Restauration des étudiants du site de la Croix Joyeuse. Participation de la ville de Nevers	M. Francillon	95
-----------------	---	---------------	----

PERSONNEL MUNICIPAL

2015-269	Tableau des effectifs du personnel municipal. Actualisation	M. le Maire	95
2015-270	Mise à disposition d'un agent auprès du GIP DSU de l'agglomération de Nevers	M. le Maire	95
2015-271	Personnel municipal. Indemnité de départ volontaire. Instauration et conditions d'attribution	M. le Maire	95
2015-272	Amicale du personnel de ville de Nevers et du CCAS. Avance de subvention au titre de l'année 2016	M. le Maire	96
2015-273	Transfert du personnel de la Ville de Nevers auprès de Nevers Agglomération dans le cadre du transfert de la compétence enseignement supérieur	M. le Maire	96
2015-274	Restauration pour le personnel municipal. Convention tripartite Ville de Nevers/Chambre de commerce et d'industrie de la Nièvre/Société anonyme API	M. le Maire	96

La séance est ouverte à 18 h 30 sous la présidence de M. Denis Thuriot, Maire de Nevers.

M. le Maire – Mesdames et Messieurs, chers collègues, bonsoir. Je déclare ouverte cette session du Conseil municipal de Nevers du 15 décembre 2015.

Je donne lecture des procurations : Guy Grafeuille à Denis Thuriot (il nous quittera en cours de réunion), Catherine Fleurier à Danielle Franel, Christine Villette à Amandine Boujilat, Nathalie Royer à Nathalie Charvy, Patrice Corde à Delphine Fleury.

Désignation de deux secrétaires de séance et adoption du procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 22 septembre 2015

M. le Maire – Je vous propose de désigner en qualité de secrétaires de séance Corinne Mangel et Delphine Fleury.

Je vous propose d'adopter le procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 22 septembre 2015. Y a-t-il des remarques, observations ou suggestions ? Mme Charvy.

Mme Charvy – J'ai relevé à la page 22, remplacer « donneurs » par « donneurs d'ordres » et page 108, remplacer « l'a résout » par « la résout ».

M. le Maire – Je vous remercie pour votre vigilance d'enseignante. Hormis cette rectification de plume ou d'orthographe, y a-t-il des observations. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Le compte rendu est validé.

Avant les délibérations, nous nous prononcerons sur une motion de soutien et une question orale présentées par le groupe Nevers à Gauche.

Je souhaitais en préalable à ce Conseil municipal que nous ayons une pensée pour Jean-Marc Plachinski, né le 19 avril 1957, décédé le 11 décembre dernier dans sa 58^{ème} année. Il était père de deux enfants. Il travaillait à la Ville de Nevers depuis le 17 mai 1976. Il a accompli sa carrière professionnelle au centre technique municipal. Il a été responsable du Service Entretien pendant de nombreuses années. Il a été également responsable syndical de l'organisation majoritaire CGT pendant des années. Le dernier poste qu'il a occupé était celui de chargé de projet à la gestion des bâtiments à la Direction de la Maintenance et du Patrimoine. Sa durée de carrière et tout ce qu'il a contribué à apporter au fonctionnement de la Ville de Nevers méritaient que nous lui accordions quelques pensées ce soir. Ses obsèques auront lieu demain au crématorium à 15h15, pour ceux qui souhaitent s'y rendre.

Chers collègues, les résultats des élections régionales de dimanche nous amènent autant à nous réjouir qu'à nous interroger. Tout d'abord nous réjouir, car les Français ont été plus nombreux à voter, signe que rien n'est jamais perdu, et que nos compatriotes savent se mobiliser et se responsabiliser, et exprimer un bon sens réconfortant, malgré, il faut bien le dire, en raison des événements sur le plan

national et international, une campagne *a minima*, centrée peut-être pas sur des projets, mais sur les positions des uns et des autres vis-à-vis du Front National. Nous réjouis également que les Français n'aient confié aucun exécutif régional au Front National, c'est-à-dire aux forces de la division et du repli sur soi. Nous réjouis aussi que notre région ne soit pas dirigée par une élue lepéniste historique, qui, en 1996, lors du Conseil municipal de Besançon, ne voyait rien à redire sur la théorie de l'inégalité des races défendue alors par Jean-Marie Le Pen. Je ne sais pas précisément où en est Mme Montel aujourd'hui dans son cheminement intellectuel et philosophique. En tout état de cause, dans notre République, nous sommes amenés à débattre, parfois de manière vive, et je le pense, respectueuse, à opposer nos idées et nos projets, mais nous pouvons nous retrouver dans la grande famille républicaine, à laquelle nous revendiquons tous d'appartenir, qui défend la liberté, l'égalité et la fraternité.

Enfin, ces élections doivent nous amener à réfléchir pour comprendre les raisons du vote Front National et sa progression entre les deux tours. Des Français, de Gauche comme de Droite, ou non orientés, sont aujourd'hui séduits par des discours très identitaires, très sécuritaires, très protectionnistes. Cela traduit manifestement un ras-le-bol, une peur de l'avenir, une peur de l'autre, de l'étranger. Si l'on associe ce phénomène à celui de l'abstention, cela traduit clairement, à mes yeux, et je le pense, aux yeux de tous aujourd'hui, le fait que les partis politiques traditionnels ont failli dans leurs missions ; missions principalement de faire vivre la démocratie, de renouveler régulièrement leurs élus, de représenter toute la nation, de faire émerger des idées et des solutions nouvelles, d'aider les Français à comprendre, à s'adapter le mieux possible à notre monde en mouvement. Missions, je le disais déjà, de comprendre, puis de se faire comprendre, car il manque aujourd'hui bien souvent le trait d'union entre l'action politique et la perception de celle-ci par nos concitoyens. Les Français jugent aujourd'hui, à juste titre, que les partis se regardent, un peu trop parfois, le nombril électoral. J'ai envie de reprendre une petite phrase du Général de Gaulle qui déplorait : « *Chacun sa petite cuisine sur son petit feu* ».

Certains Français croient aujourd'hui, faute d'une offre électorale élargie et renouvelée, trouver leur salut démocratique dans un Front National devenu chambre d'écho des peurs et des solutions faciles. Si les partis, si les élus, dans leur ensemble, ne se remettent pas en cause, le Front National continuera de progresser, et attirera à lui de plus en plus d'abstentionnistes. Selon un sondage IFOP, la première motivation invoquée par 21 % d'entre eux est simplement d'affirmer leur mécontentement à l'égard des partis. Et en tout cas, si les chiffres ont bien évidemment donné des vainqueurs – c'est le fonctionnement de notre cinquième République – notre démocratie reste malade.

En ce qui nous concerne, élus de Nevers à Venir, nous voulons redonner foi en l'action avec des projets d'avenir qui répondent aux attentes et aux besoins, et peut-être même aux espoirs des Neversois, car faire barrage au Front National n'est pas notre seule raison d'être. Nous tenons le pari que le premier mouvement de France, finalement, est celui des sans étiquettes, de la société réelle, de la société vécue, celui du seul intérêt général, celui que les Français souhaitent voir aux commandes dans leurs communes. Et je rappelle que, dans une très grande majorité des communes de France, ce sont des équipes sans étiquette qui dirigent

ces collectivités. C'est pourquoi nous mettons au cœur de nos préoccupations ce que nous estimons être dans l'intérêt de nos concitoyens : nos projets, notre vision pour notre ville, c'est-à-dire pour ses habitants, ses commerces et ses entreprises, avec la volonté de stopper net la saignée démographique que subit notre ville, de redonner à ses habitants la fierté et l'envie de vivre à Nevers, d'y vivre bien, dans un cadre agréable, accessible, et sécurisé pour tous. Mais aussi en confortant notre ville économiquement, dans son statut de capitale départementale, dans le nouveau contexte régional que nous connaissons. D'en faire une capitale départementale qui soit capable de créer et d'attirer de nouvelles entreprises, avec, et c'est bien l'enjeu majeur, des emplois à la clé, et une capitale départementale capable d'accueillir de nouvelles formations, d'attirer et de retenir des étudiants venant de toute la France, et de l'étranger. Et enfin, une capitale départementale capable d'accueillir de grands événements, de portée nationale, voire internationale.

Voilà en substance notre vision à long terme pour Nevers, mais aussi pour son agglomération. A la demande de certains élus, pas forcément uniquement majoritaires, je propose que, dès 2016, nous tenions des réunions de réflexion sur des sujets de société, ou, en tout cas, sur des sujets Politiques, avec un P majuscule, pour nous interroger, justement, sur l'efficacité de notre action. Finalement, l'évaluation des politiques publiques passe aussi par un partage entre élus, hors instances plus officielles et hors Conseil municipal. C'est une demande, et c'est aussi une proposition que je fais à l'ensemble des élus municipaux de Nevers.

François Mitterrand disait lors d'une allocution prononcée à Moulins en 1990, sur l'histoire de la création des Départements : « *Il peut sembler paradoxal de penser que l'avenir des Départements puisse être comme une sorte de tremplin pour aborder les problèmes de l'Europe et du monde. Et pourtant, c'est à partir de là que les choses commencent, c'est à partir de là que les choses se font* ». J'ai plus que jamais la conviction aujourd'hui, dans un contexte de concurrence territoriale sans précédent organisé par la loi, que cette analyse peut complètement s'appliquer à l'intercommunalité aujourd'hui, ce dont nous allons parler dans une des délibérations de ce soir. Si certaines communes, comme Parigny-les-Vaux, et Chaulgnes, ont déjà exprimé leur volonté de rejoindre notre agglomération, si d'autres y réfléchissent, c'est que ces communes ont compris qu'avec un projet de territoire ambitieux, renforcé par une population nombreuse, nous ferons ainsi progresser l'ensemble des communes, en qualité de vie notamment.

Nous allons aborder l'ordre du jour du Conseil municipal, qui comprend, entre autres, aujourd'hui la présentation du budget primitif 2016.

Motion de soutien au maire de Poiseux

M. le Maire –

Je vous propose d'aborder, si vous le voulez bien, la motion de soutien au maire de Poiseux. Cette motion est présentée par les élus du groupe Nevers à Gauche.

M. Diot – Les élus communistes, plus particulièrement. C'est une motion que nous vous proposons, et que je vous lis.

« Les élus de la Ville de Nevers ont appris avec consternation les menaces de mort proférées de façon anonyme à l'encontre du maire de Poiseux, suite à l'accueil sur le territoire de sa commune d'une trentaine de migrants érythréens et soudanais, en provenance des campements de Calais. Des migrants qui ont tout perdu, qui ont quitté leur pays, et traversé les mers, dans l'espoir d'une vie meilleure.

Les élus de la Ville de Nevers s'indignent de la lâcheté, de l'égoïsme, et de la violence de tels propos et de tels actes. Ils assurent au maire de Poiseux tout leur soutien, humain et politique, et de leur entière solidarité face à des agissements qui peuvent toucher durement, nous le savons, des élus honnêtes et dévoués à la cause commune. Chaque attaque envers un élu de la République est une attaque envers tous les élus de la République.

Aussi, les élus de Nevers se sentent pleinement concernés par cette affaire, comme l'immense majorité des citoyens, qui refusent la haine et l'intimidation envers un élu de la République. Les élus de Nevers affirment que, plus que jamais, les valeurs d'humanisme, de fraternité et de paix doivent triompher des divisions, des violences et des logiques d'affrontement ».

M. le Maire – Y a-t-il des remarques sur cette motion. Monsieur Gaillard.

M. Gaillard – Je m'associe au soutien qui est manifesté à l'égard du maire de Poiseux, pour ce qui lui est arrivé. C'est complètement indigne. Mais j'aimerais savoir si on pourrait remplacer « tout leur soutien humain et politique » par « tout leur soutien, humain et républicain ». Si c'était possible, je voterais cette motion. Sinon, je m'abstiendrais, car il s'agit d'une motion proposée par le groupe des élus communistes et je ne souhaite pas m'associer à la politique de ce groupe telle qu'elle est défendue ici.

M. le Maire – Je partage cette proposition de motion, sans être adhérent au parti communiste, et avec moi le groupe Nevers à Venir, je vous propose même, plutôt que de remplacer, d'ajouter le mot « républicain », ce qui donne « soutien humain, politique et républicain ». Est-ce que cela vous convient ? (*Accord*).

M. le Maire – Y a-t-il d'autres remarques ? Madame Charvy.

Mme Charvy – Je souhaitais, à titre d'information, dire que nous avons tenu à AOC Association Ouverte et Citoyenne, un café citoyen sur « *Les migrants, quelle réalité ?* ». Il y avait à peu près une soixantaine de personnes, et nous venions d'apprendre ce qui arrivait au maire de Poiseux. Nous avons alors décidé de rédiger tous ensemble une lettre de soutien au maire de Poiseux.

M. le Maire – Je voulais rappeler que toute menace de mort est un délit, vis-à-vis de quiconque, et *a fortiori* contre un élu de la République. Nous ne pouvons que dénoncer, j'espère tous ensemble et unanimement, ces attaques, qui sont inadmissibles dans un Etat de Droit.

Je mets au vote cette motion. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée à l'unanimité. Je vous en remercie.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

Question orale de M. Diot sur les machines à voter

M. le Maire – Je propose de passer à la question orale, qui était présentée par François Diot.

M. Diot – La question concerne les machines à voter. En mars dernier, vous avez fait voter par le Conseil municipal l'adhésion de la Ville de Nevers à l'Association des Villes pour le Vote Electronique. Ce n'est pas le montant de l'adhésion, de 500 €/an, qui pose problème. Les élus communistes, pour leur part, ont toujours émis des réserves, de différents ordres, sur l'utilisation des machines à voter. Nous les avons rappelées à des titres différents, en nous prononçant contre cette adhésion.

Une nouvelle illustration des problèmes posés par ce vote électronique nous a été donnée dimanche dernier, pour le premier tour des élections régionales. Les contraintes de place pour faire apparaître dix bulletins recto verso pour huit d'entre eux, de 116 noms chacun sur une surface de moins d'un mètre carré, soit 1 160 noms, ont effectivement abouti à l'impossibilité matérielle, tout simplement, pour les services de la Ville, de mettre en place une interface parfaitement lisible. Il était ainsi impossible, pour les électeurs, de lire derrière la machine à voter le nom des candidats autres que celui des têtes de liste régionales, puisque même les noms des têtes de listes départementales étaient, par la force des choses, illisibles. C'est d'autant plus dommageable que les électeurs de Nevers, comme ceux de toutes les communes équipées de machines électroniques, n'ont pas été destinataires des bulletins de vote papier dans le matériel officiel envoyé par la préfecture. Par conséquent, ils n'avaient pas eu accès à la liste complète des candidats des listes avant leur entrée dans les bureaux de vote, ce qui constitue très clairement un défaut d'information.

Devant cette difficulté prévisible, nous avons pris contact avec les services de la Ville dans la semaine précédant l'élection, afin d'assurer l'information complète des électeurs, en installant au minimum dans chaque bureau, à proximité de la machine à voter, un panneau avec les bulletins de vote papier grandeur nature et leur numéro correspondant à celui porté sur la machine à voter. Nous saluons, à cette occasion le travail et la réactivité des services de la Ville et de votre Cabinet, par la même occasion.

Toutefois, il semble évident que les solutions trouvées n'ont permis de pallier que partiellement les problèmes posés ; l'interface des machines à voter restant quand même de nature, nous l'avons constaté, à dérouter un certain nombre d'électeurs, notamment des électeurs âgés. Aussi, posons-nous la question : Monsieur le Maire, envisagez-vous de renouveler pour 2016 l'adhésion de la Ville de Nevers à l'Association des Villes pour le Vote Electronique ?

J'ajoute, Monsieur le Maire, mais ce n'est pas vous qui êtes en cause, qu'il ne suffit pas de présenter des listes de candidats aux élections, il faut aussi jouer le jeu démocratique de la tenue des bureaux de vote. Or, une nouvelle fois, lors des élections régionales, il y avait pourtant dix listes en présence, mais elles ont été fort peu nombreuses à proposer des assesseurs. Pour sa part, comme il l'a toujours fait, le Parti Communiste a présenté plus d'une vingtaine d'assesseurs dans les bureaux de la ville, et il serait bon, à cette occasion, que chaque parti politique, ou à défaut, chaque liste, fusse-t-elle sans étiquette d'ailleurs, prenne ses responsabilités et en fasse autant.

M. le Maire –

Merci, Monsieur Diot. Vous me donnez l'occasion, une nouvelle fois, d'ailleurs, de remercier les services municipaux de la Ville qui se mobilisent fortement pour la tenue des scrutins électoraux, parfois fort tardivement. Je ne peux que déplorer le manque d'investissement dans la tenue des bureaux de vote par certaines représentations de partis politiques. C'est un devoir, un devoir citoyen. Nous avons de la difficulté à organiser des bureaux qui soient en nombre suffisant, nonobstant les obligations légales. Je renvoie chacun à ses responsabilités.

Sur la question du vote électronique, je rappellerai que la Ville a fait ce choix en 2005. Lors du scrutin présidentiel de 2007, 25 bureaux de vote étaient équipés de machines à voter. Sur les 22 tours de scrutins qui ont été organisés depuis cette date, il n'y a jamais eu d'incidents particuliers importants à déplorer.

70 villes en France utilisent les mêmes machines que celles que Nevers utilise. Je citerais Le Havre, Le Mans, Brest, Mulhouse, Boulogne-Billancourt, Bourges. Nous sommes d'ailleurs la seule ville de Bourgogne. Quelques villes ont abandonné le vote électronique – ce que je n'envisage pas de vous proposer –, mais avec un choix de matériel différent du nôtre. Or, nous avons un matériel performant, et accessible à tous.

Ce choix du vote électronique avait, si j'ai bien compris les choses, été dicté notamment par la difficulté à trouver des scrutateurs lors des dépouillements, et également par la simplicité d'utilisation des machines par tous, même s'il y a parfois quelques explications de texte nécessaires. Elles présentent également des qualités de fiabilité et de rapidité d'obtention des résultats qui sont à souligner.

Concernant l'information des électeurs, je rappelle l'article R 34 du Code électoral qui stipule que la commission de propagande ne doit pas envoyer de bulletins de vote aux mairies dont les bureaux de vote sont dotés de machines à voter, ni aux électeurs qui y sont inscrits. Toutefois, le jour du vote, plusieurs jeux complets des bulletins de chaque liste de candidats, validés précédemment par la commission de propagande, sont à la disposition des électeurs. En plus de cette obligation, nous avons répondu favorablement à une demande d'affichage des différentes listes sous lesquelles apparaissaient les numéros figurant sur les machines à voter. Force est de constater d'ailleurs que ces bulletins sont rarement consultés, dans la mesure où les électeurs, je l'espère, se renseignent auparavant sur les différentes candidatures.

Pour le dispositif indiquant les candidatures sur la machine à voter, je vous rappelle qu'il existe une circulaire qui prévoit que, dans un souci d'égalité entre les

listes de candidats, le même espace doit être disponible pour chaque bulletin, recto verso. Il n'y avait aucune liste pénalisée par un éventuel manque de visibilité des dites listes.

Sur l'ensemble des bulletins validés par la commission de propagande, huit sur dix étaient recto verso, et, malgré la réduction de ces bulletins, les noms des listes et des candidats des têtes de listes ainsi que les emblèmes étaient lisibles, et les deux bulletins recto étaient lisibles.

Il est vrai que la Ville a fait le choix en 2015 d'adhérer à l'Association des Villes pour le Vote Electronique. Je rappelle que cette adhésion, d'un coût modique, a pour objet de défendre avec objectivité, neutralité et impartialité l'intérêt de l'usage du vote électronique en France et la poursuite de sa mise en œuvre dans le cadre des élections politiques. Elle vise aussi à faire lever le moratoire du ministère de l'Intérieur de 2007, qui fige la situation actuelle, car seules les villes déjà équipées peuvent acheter de nouvelles machines, les autres ne pouvant plus s'équiper en machines à voter. C'est la raison pour laquelle je vous indiquais que nous étions en avance. L'adhésion à cette association s'adresse aussi bien aux villes déjà utilisatrices du vote électronique tous systèmes confondus qu'aux villes souhaitant s'équiper. Cette adhésion sera inscrite au budget primitif de 2016.

Je tenais à vous livrer ces explications. Nous avons pu constater que les panneaux étaient en double, à l'entrée au bureau de vote et au moment du vote. Chacun, avec la meilleure connaissance possible des informations disponibles, a pu faire son choix. C'est la raison pour laquelle nous maintenons le système de vote électronique. Nathalie Charvy.

Mme Charvy –

Je voudrais abonder dans le sens de François Diot. J'ai bien entendu votre argumentaire. Des études ont mis en exergue une possible baisse de fréquentation des bureaux de vote liée aux machines à voter. J'étais dimanche dernier présidente d'un bureau de vote. Je dois insister sur les difficultés avérées, et récurrentes, pour certaines personnes quant à ce système.

Et je dois aussi insister sur le flux continu des personnes. Heureusement que, finalement, seulement 50 % des personnes ont voté, car nous n'aurions pas pu faire face à l'engorgement que nous avons pu connaître à certains moments. Je pense qu'il y a un vrai problème démocratique, et il faut que nous le redisons régulièrement.

M. le Maire –

Très bien. Nous avons entendu. Je vous propose d'aborder les délibérations que nous allons évoquer ce soir. Je vous propose de faire comme à l'habitude, et de voter un certain nombre d'entre elles de façon conjointe, par défaut, sauf si quelqu'un s'y opposait. Monsieur Francillon.

M. Francillon –

Pour le groupe Nevers à Venir, les délibérations que nous souhaitons abordées sont les délibérations n° 237, 238, 239, 244, 247, 251, 252 et 273.

M. le Maire –

Merci. Monsieur Sainte Fare Garnot.

M. Sainte Fare Garnot – Nous souhaiterions intervenir sur deux décisions du maire, la 236 et la 272, ainsi que sur les délibérations 237, 238, 246, 247, 253, 256, 257, 262, 264, 269, 271 et 273.

M. le Maire – Je vous propose de passer au vote pour les délibérations non citées précédemment, et donc les délibérations n° 240, 241, 242, 243, 245, 248, 249, 250, 254, 255, 258, 259, 260, 261, 263, 265, 266, 267, 268, 270, 272, et 274. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Elles sont adoptées à l'unanimité. Je vous en remercie.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

(Suspension du Conseil municipal pour la restitution de l'étude démographique sur l'évolution de la sectorisation et du patrimoine scolaire par Mme MH. Boulidard, consultante). Voir annexe

2015-247 Projet de renouvellement urbain du Banlay. Protocole de préfiguration avec l'ANRU

M. le Maire – Nous reprenons le cours normal du Conseil municipal. Nous allons bouleverser l'ordre du jour et je vais passer la parole à Guy Grafeuille pour présenter le projet de renouvellement urbain du Banlay, et notamment le protocole de préfiguration avec l'ANRU. Guy Grafeuille est en effet appelé à quitter la réunion ensuite.

M. Grafeuille – Merci, Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames, Messieurs. Le contrat de ville est en cours, dont la Ville de Nevers et l'Agglomération sont partenaires. Or, dans le cadre du nouveau contrat de ville, certaines procédures ont été modifiées et un nouveau *process* a été intégré, car on s'est sans doute rendu compte que cela avait manqué lors des précédentes opérations de renouvellement urbain. Ainsi, l'ANRU a imposé un protocole de préfiguration, qui est associé au contrat de ville. Aujourd'hui, 2/3 des contrats de ville sont pilotés par les intercommunalités et ce sont plutôt les villes concernées qui pilotent le protocole de préfiguration. C'est ce qui a été choisi sur Nevers.

Une opération de renouvellement urbain aura lieu sur le quartier du Banlay. Le contrat de ville a été signé le 5 octobre 2015 par l'Agglomération de Nevers, l'Etat, la Caisse des Dépôts et Consignations et les bailleurs sociaux.

Ce protocole de préfiguration qui sera signé entre l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la ville et l'agglomération de Nevers, la Caisse des Dépôts et Consignations, le département de la Nièvre, est la première étape de contractualisation du projet de renouvellement urbain sur le quartier du Banlay. Ce quartier a été inscrit par l'ANRU comme quartier prioritaire de la politique de la ville à l'échelle régionale. Malheureusement, cela n'a pas été possible au niveau national, comme nous l'aurions souhaité pour notre part, car les enveloppes allouées ne sont pas les mêmes.

Le protocole de préfiguration a pour objectif de préciser le programme d'études et les moyens d'ingénierie nécessaires afin de permettre la conception d'un projet

Conseil municipal de Nevers –15 décembre 2015

urbain de qualité et de définir les conditions de sa faisabilité et de sa réalisation. En principe d'une durée d'un an, il doit permettre de disposer des éléments nécessaires au lancement d'une phase plus opérationnelle du projet, qui fera l'objet d'un conventionnement avec l'ANRU.

Dans le cadre de ce protocole, il est prévu de lancer trois missions d'études :

La première permettra de préciser l'organisation de la gouvernance du projet et d'établir sa pertinence financière dans le temps imparti pour l'opération (5 ans) sur le quartier du Banlay. La durée prévue pour cette étude est de quatre mois.

La seconde mission se déploiera sur l'année de conception du projet et mettra en place les conditions de sa co-construction avec les habitants. Il s'agit d'une assistance à la concertation (les nouvelles politiques de la ville ont pour objectif de faire participer beaucoup plus les habitants qu'auparavant).

La troisième mission aura pour objet la définition du projet urbain lui-même dans l'ensemble de ses composantes urbaines et sociales, car effectivement ce n'est pas que de l'urbanisme et de la reconstruction.

Compte tenu que nous sommes dans un secteur très détendu en matière de logement social, il y aura des démolitions qui seront engagées qui ne donneront sans doute pas lieu à une reconstruction sur place. Nous avons décidé, avec les bailleurs sociaux, de densifier le centre-ville, et il y aura sans doute de petites opérations qui se feront en centre-ville pour compenser les démolitions qui auront lieu au Banlay.

A travers ce protocole, l'ANRU, la Caisse des Dépôts et Consignations ainsi que la Région contribueront à hauteur de 50 % du coût de ces missions estimé à environ 325 000 € HT.

En conséquence, je vous propose d'autoriser le maire à signer le protocole, qui figure en annexe de la délibération, pour la préfiguration du projet de renouvellement urbain sur le quartier du Banlay.

Par ailleurs, je voudrais vous faire une proposition que j'avais déjà formulée lors d'un précédent conseil municipal concernant l'OPAH (Opération programmée d'amélioration de l'Habitat). Je n'ai pas eu de retour. Je vous avais proposé de vous faire une présentation plus détaillée et de prendre rendez-vous avec moi et les services car c'est une opération assez compliquée et très technique. Je vous renouvelle donc cette proposition sur le sujet de ce jour et également pour l'OPAH.

M. le Maire – Merci. Y a-t-il des demandes de prise de parole. M. Sainte Fare Garnot.

M. Sainte Fare Garnot – Avant d'intervenir sur le fond, pourriez-vous nous indiquer, Monsieur l'Adjoint ou Monsieur le Maire, quelles assurances la Ville a reçues ou pas, aujourd'hui, en termes de financement de ce projet par la région? Il y a des processus de sélection. A-t-on des assurances ? Où en sommes-nous dans ce processus ?

- M. Gr feuille – Les élections, le regroupement des deux régions ont ralenti le processus. Nous n'avons pas, à ce jour, le montant exact, mais nous avons l'assurance qu'il y aura un financement relativement important sur cette opération. Il faut que le nouvel exécutif de la nouvelle région se réunisse et décide des montants. Pour l'ANRU, nous n'avons pas le détail précis. Nous pouvons espérer des sommes relativement importantes, mais je ne peux pas vous donner un montant précis aujourd'hui. Comme il n'y a pas eu de changement de majorité à la région, je suppose que les engagements qui avaient été pris par la précédente équipe de la région Bourgogne seront respectés par la nouvelle majorité, avec cette région fusionnée.
- M. le Maire – Pour compléter les propos de Monsieur l'Adjoint au Développement Urbain, j'avais eu des échanges avec François Patriat pour essayer de signer ce schéma de préfiguration, mais cela n'a pas été possible avec les échéances électorales.
- J'ai fait savoir à la nouvelle présidente de la région et aux élus régionaux que je souhaiterais, si possible, une rencontre avec eux, sur place, à Nevers, au mois de janvier, pour évoquer avec eux un certain nombre de dossiers, dont celui-là. Cela permettrait la signature de ce schéma le plus tôt possible, même si nous pouvons, malgré tout, démarrer un certain nombre d'opérations, à partir du moment où elles ne mettent pas en cause le projet global.
- Sur le plan du montant, nous n'avons pas, effectivement, de précisions. Je note que Cosne-sur-Loire a obtenu plus de 4 M€. J'imagine une certaine proportionnalité qui peut nous laisser espérer un montant supérieur. Mais, bien sûr, nous reviendrons vers vous dès que nous aurons des informations.
- M. Grafeuille – Nous avons l'assurance de l'ANRU que nous pouvons lancer les opérations, même en l'absence d'enveloppe clairement définie et ne pas attendre.
- M. le Maire – Monsieur Lagrib, puis Monsieur Gaillard.
- M. Lagrib – La délibération porte sur l'étude du projet et non le projet lui-même ?
- M. Grafeuille – Il s'agit du protocole de préfiguration, qui doit être signé avec l'ANRU.
- M. le Maire – C'est un protocole qui est indispensable à la signature et un certain nombre d'études préalables sont obligatoires. Nous avons essayé de raccourcir les délais, et également leur ampleur, puisque nous avons déjà un certain nombre d'éléments y compris avec les bailleurs sociaux. Un formalisme nouveau a été mis en place avec l'ANRU. M. Gaillard.
- M. Gaillard – Ce programme s'inscrit-il dans le programme 414, « Ville durable et solidaire, excellence environnementale du renouvellement urbain » ? C'est un programme qui a été élaboré par le gouvernement et il y a eu un appel à manifestation d'intérêt lancé en début 2015, avec une enveloppe globale nationale de plus de 80 M€. Votre programme de renouvellement urbain s'inscrit-il dans celui-ci ?
- M. Grafeuille – Je ne crois pas.

- M. le Maire – Il ne faut pas confondre. Le projet retenu est d'intérêt régional, orienté sur le renouvellement du quartier du Banlay. Vous évoquez un autre appel à projet au niveau national. Je ne suis d'ailleurs pas certain qu'ils soient cumulatifs. M. Grafeuille.
- M. Grafeuille – Il n'est pas certain que ce type d'appels à projets se passe au niveau de la Ville. Je pense que c'est d'avantage au niveau de l'Agglomération. Mais cela mérite d'être vérifié.
- M. le Maire – Monsieur Lagrib.
- M. Lagrib – Comme vous rencontrerez la présidente du nouveau conseil régional début janvier, y a-t-il urgence à lancer la signature du protocole de préfiguration ?
- M. le Maire – C'est plus qu'urgent car sans les élections régionales, cela aurait été signé avant la fin de l'année. L'attente des habitants du quartier pour le renouvellement de leur site est importante car il accueille de nombreux élèves avec les lycées et d'autres écoles et puis il y a un cadre de vie qui est dépassé avec des problèmes d'insécurité et autres à traiter. Je ne vois pas l'intérêt de retarder un projet sur lequel nous avons été retenus, et qui ne peut apporter, je l'espère, que des éléments positifs pour un certain nombre d'habitants de la ville.
- M. le Maire – Monsieur Sainte Fare Garnot.
- M. Sainte Fare Garnot – Sur cet important projet, je souhaitais faire part de l'accord de principe de notre sensibilité, avant d'engager un certain nombre de discussions sur le contenu urbain. La question du lien social et de la cohésion sociale a évidemment tout à voir avec la question de l'organisation de la ville, autrement dit de l'aspect physique, de la construction de la ville. Nous avons hérité des années 60 et 70 une logique de séparation des activités. A l'époque, ce n'était pas une séparation des populations. Mais il ne faut pas oublier, par exemple aux Courlis, les familles qui se sont d'abord installées étaient des familles de la classe moyenne, très heureuses de s'y installer, comme dans tous les quartiers comparables en France. Mais, progressivement, de cette séparation entre les fonctions habiter et travailler, on est passé à une séparation des populations, très clairement. Ces ghettos dans la ville sont des ghettos dans la société française, qui sont absolument détestables, aussi bien sur le plan des valeurs que sur le plan des effets, puisque ce sont dans ces lieux où les chances sont moindres que la cohésion sociale est aussi moins forte autour des valeurs qui nous rassemblent, et que les extrémistes peuvent prospérer, même si ce n'est pas le seul endroit ; extrémismes, du reste, de tous bords.

Compte tenu de cette analyse, il est assez évident pour nous d'apporter un soutien à un projet de rénovation urbaine dans un quartier populaire qui répond à ce type d'enjeux. C'est l'occasion de rappeler que nous avons mené ces politiques avec une grande constance pendant de nombreuses années, et qu'en cohérence, nous allons continuer à soutenir à travers cette initiative, cette philosophie. C'est ainsi vrai du quartier de la Grande Pâtur. Nous entendons tout à l'heure que la perspective démographique pour les écoles autour de Jules-Ferry était plus favorable dans ce quartier ; sans affirmer les choses de manière péremptoire, il est

assez légitime d'imaginer qu'il y a un rapport entre ces effets positifs sur la démographie scolaire et le travail que nous avons fait, je le rappelle, de construction, démolition, embellissement, implantation d'un nouveau centre social lieu de culture, de reconstruction globale du quartier et de diversification des populations, même si c'est très difficile. C'est assez naturellement et sans la moindre hésitation que nous apportons un soutien de principe à ce projet.

Je voulais remercier Monsieur l'Adjoint de son inquiétude quant à son souhait d'effectuer une présentation de l'OPAH, mais il se trouve que c'est un dossier que nous connaissons bien, pour l'avoir lancé. Pour ma part, je suis sensible à votre invitation, mais ne prenez pas mal qu'elle n'ait pas été suivie d'effet.

Sur le fond, puisque le projet aura à être débattu, nous voulions faire part de quelques premières orientations que nous défendrons. Elles seront complétées le moment venu. La première des choses, c'est de donner un accord sur l'une des idées fortes défendues par le bureau d'étude et votre projet, qui est de travailler la suture du quartier autour de l'ancienne déviation. Elle vaut clairement saignée dans le quartier. Elle a une surcapacité et un gabarit qui est excessif. Elle correspond au temps du « tout voiture ». Ce n'est plus notre époque. Et cette ancienne déviation a des conséquences en termes de fonctionnement du quartier qui sont assez négatives, puisque le quartier se trouve coupé en deux de manière assez brutale. Nous avons à l'époque conçu et défendu un projet de boulevard urbain. Je crois reconnaître des intentions assez communes avec les vôtres car nous avons à l'esprit – cela fait partie des projets que nous avons laissés dans les cartons – de travailler en réduisant le gabarit de l'ancienne déviation. Nous n'avons pas besoin de voies si larges. En réduisant le gabarit, on peut installer des places de parking en nombre qui permettraient, d'une part de satisfaire une demande de stationnements gratuits, et, d'autre part, de développer la logique de déplacements doux depuis le boulevard urbain vers le centre-ville, en mettant en place des navettes ou des bus plus importants. Je pense que nous nous retrouvons sur cette idée.

Deuxième chose, valoriser les espaces de vie dans le quartier. La question de la qualité urbaine sera forte. On sait que pour l'appropriation, l'ambition sur la qualité des matériaux, sur la qualité des équipements, sur le geste urbain est un enjeu. Je souhaite que nous puissions avancer dans cette direction. En matière de qualité des espaces de vie, il nous semble que la liaison entre l'habitat collectif et l'habitat individuel méritera d'être traitée spécifiquement, car le quartier du Banlay fonctionne de manière assez cloisonnée entre les petites maisons et les logements HLM, de même que la liaison interne au quartier, puisqu'aujourd'hui elle est assez défective, si l'on peut dire, par les différentes liaisons routières qui traversent le quartier.

Enfin, pour finir, deux orientations que nous suggérons : la première, c'est de faire de la place de la nature dans le quartier une vraie orientation. Elle n'est pas, pour le moment, contenue dans votre projet. Aujourd'hui, faire la ville, c'est faire la ville du XXI^{ème} siècle, c'est retisser des liens entre l'urbain et la nature autour des fermes urbaines, autour des jardins partagés, comme ceux que nous avons développés aux Courlis. Il y a vraisemblablement du foncier disponible et si vous pouviez intégrer ce type d'orientations, nous serions alors en accord. Et dernière

chose fondamentale, c'est l'expérience fondamentale des nombreux dossiers portés par l'ANRU depuis dix ans ; c'est l'importance du facteur économique, la place de l'économie dans le projet de quartier. Non pas au sens des heures d'insertion pendant les travaux, qui sont importantes, qui sont, de toute manière, de droit, mais plus nettement de la place de l'économie dans le projet de quartier, qu'il s'agisse d'incubateurs de TPE ou de PME, qu'il s'agisse de l'apprentissage, de l'accompagnement de projets, autant de choses qui, jusque-là, n'ont pas été réussies dans notre pays, et qui sont aujourd'hui intégrées dans les ambitions nationales, et qu'il serait bon d'intégrer dans notre projet. Je m'arrête là en espérant pouvoir nous retrouver autour de ces orientations dans les mois qui viennent.

M. le Maire –

Monsieur Sainte Fare Garnot, quand Monsieur Grafeuille parlait de l'OPAH, c'est de la nouvelle OPAH qui a été lancée par l'Agglomération il y a quelques mois, et non pas de la première ; même s'il y a des similitudes, il y a aussi des adaptations et quelques modifications, et c'est ce dont Monsieur Grafeuille vous proposait de prendre connaissance. N'en prenez pas ombrage.

En ce qui concerne le projet sur le quartier du Banlay, nous sommes bien conscients évidemment de son enjeu, qui n'est pas simplement un aménagement urbain, et qui doit avoir une vocation à la fois sociale, économique notamment, d'objectif de mixité, qui n'a pas été, à mon avis, suffisamment intégré dans le cadre de la Grande Pâturage. Comme vous l'avez dit, c'est difficile. Mais peut-être faut-il être plus ambitieux sur le sujet. Et puis, vous le savez, c'est un quartier Politique de la Ville, donc les deux sont à lier. Les Conseils citoyens sont en train de se mettre en place, notamment avec des acteurs économiques, auxquels nous tenons particulièrement, pour intégrer cette dimension de l'économie. Je rappelle qu'il a aussi quelques commerces qui envisageaient de partir et que nous essayons de retenir avec les perspectives d'un quartier nouveau, d'un quartier rénové. C'est un quartier qui est coupé par cette ancienne déviation dont vous parliez. C'est une voie départementale. J'ai commencé un certain nombre d'échanges avec Patrice Joly à ce sujet. Il s'agit d'essayer de faire un trait d'union entre le centre-ville et le Banlay.

Nous vous présenterons notre projet en temps voulu, et nous pourrions échanger. Vous pourrez tout à fait vous exprimer en temps voulu. Y a-t-il d'autres interventions ? Je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Je vous remercie. Nous la votons à l'unanimité.

Opposition : 0

Abstentions : 0

Adopté à l'unanimité.

2015-236

Décisions prises par le Maire par délégation du Conseil municipal

M. le Maire –

Vous souhaitez voir développée une des décisions que j'ai prises par délégation du Conseil municipal, à savoir la décision n° 272. Vous avez la parole.

Mme Charvy –

La décision n° 272 m'a donné l'occasion de parler brièvement d'un événement majeur pour l'avenir de la planète, la COP 21. Si l'on ne peut que se réjouir d'un accord universel exigeant, on est obligé de penser à toutes celles et à tous ceux

qui vivent déjà la tragédie climatique. Par ailleurs, seul l'avenir confirmera si l'accord de Paris est historique. Tout dépendra des moyens mis en œuvre pour réaliser les engagements pris par les Etats. Il y a certes une lueur d'espoir, mais maintenant il faut passer de la parole aux actes. C'est donc un cycle vertueux qui doit commencer et c'est pourquoi j'en viens à la décision en question.

Cette décision est importante dans la mesure où elle donne pouvoir au Maire pour signer le contrat de fournitures d'acheminement avec EDF dans le cadre du mini groupement de commandes CCAS et SYMO. Elle est technique, certes, mais dans le contexte rappelé, elle aurait pu être environnementalement plus vertueuse. Par exemple, elle ne nous renseigne, ni sur les offres concurrentes – je pense par exemple à Enercop, un fournisseur français d'électricité d'origine renouvelable – ni sur les économies générées, et enfin elle ne nous dit rien sur l'approvisionnement en électricité verte, plus onéreuse certes, qui relève d'une option, et pour laquelle la délibération, me semble-t-il, n'est pas explicite en ce qui concerne le choix retenu. Et si cela était 20 %, ce que je pense avoir peut-être compris, il serait difficile alors de lire la volonté politique de privilégier les énergies renouvelables.

M. le Maire – Je vous remercie. Je vais laisser le soin à Daniel Devoise de vous répondre.

M. Devoise – 20 %, effectivement, cela peut paraître peu, mais c'est mieux que zéro. Comparativement à cela, l'offre du groupement d'achats d'énergie bourguignon portait sur une baisse de 7,5 %, pour les tarifs d'électricité, et je n'ai rien vu apparaître sur une partie consacrée aux énergies renouvelables.

Nous avons lancé l'appel d'offres avant la tenue de la COP 21. Par comparaison, lorsque le groupement d'achats et d'énergie bourguignon fait - 7, nous faisons - 12, pour les tarifs jaunes (puissances de 36 kVA à 250 kVA) ; pour les tarifs verts, nous faisons - 29, alors qu'ils annoncent - 13,8. Il faut relativiser ces chiffres. Pour les puissances supérieures à 250 kVA, nous n'avons que le site de l'USON. - 29 % sur un site, cela peut paraître peu, mais c'est tout de même important. Le groupement d'achats est piloté et coordonné par le SIEEEN, qui a des compétences reconnues, notamment pour la maîtrise de l'énergie, et il me semble que lors d'un précédent conseil municipal, vous-même, Madame Charvy et Monsieur Corde, vous étiez sceptiques sur les choix que nous faisons de ne pas adhérer à ce groupement. La preuve en est que l'achat de masse pour le marché d'électricité ne donne pas forcément, de manière automatique le meilleur prix, parce qu'il est lié souvent à une courbe de charge, et aussi à des profils de consommation. Ce qui explique les différences avec le SIEEEN, c'est que nous avons eu une opportunité de marché. Dans notre groupement, nous n'avons pas inclus de mécanismes de *swaps* sur les marchés spots, par exemple, et cela a un coût, ce qui explique par exemple la différence avec les tarifs proposés par le groupement d'achats.

Pour vous répondre sur le gain (qui n'apparaît pas dans la délibération), il est estimé aujourd'hui à 90 000 €, pour nos tarifs supérieurs à 36 kVA. Nous avons inclus une prestation supplémentaire éventuelle de 20 % d'énergie provenant d'énergie renouvelable. C'est une première démarche, mais c'est notre premier appel d'offres et nous sommes bien sûr susceptibles d'être perfectibles. Nous en relancerons un prochainement. La part d'énergies renouvelables sera supérieure à

20 %. J'encourage Enercop à répondre aux appels d'offres. Si chaque collectivité locale, si l'Agglomération, via le groupement d'achats bourguignon avait fait la même chose, je pense que les producteurs pourraient eux aussi produire un peu plus d'énergies renouvelables. Ensuite, c'est comme un cercle vertueux. Si tout le monde demande, on arriverait à créer de la demande sur le marché de l'électricité, avec des pourcentages d'énergies renouvelables beaucoup plus importants.

M. le Maire –

Merci, Monsieur Devoise. Le choix pour la Ville de Nevers était pertinent. Nous pouvons peut-être mieux faire, tant en termes d'économies qu'en termes d'énergie renouvelable. Monsieur Devoise vous a donné les éléments concernant le constat et les réflexions pour l'avenir.

2015-237

*Projet de schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) de la Nièvre.
Avis du Conseil municipal*

M. le Maire –

Je vous propose de passer à la délibération n° 237 sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale.

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi «NOTRe») prévoit le renforcement des intercommunalités, plus intégrées, de plus grande dimension parfois, pour exercer davantage de compétences dans un espace cohérent correspondant aux bassins de vie et favorisant la solidarité financière et territoriale.

Cette loi fixe les modalités et le calendrier d'élaboration et d'approbation d'un nouveau schéma départemental de coopération intercommunale pour une mise en œuvre au plus tard le 1er janvier 2017.

Nous avons reçu de la part du Préfet de la Nièvre le projet de schéma départemental de coopération intercommunale de la Nièvre qui a été présenté à la commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) du 12 octobre 2015, notifié le 21 octobre, c'est-à-dire que nous devons donner notre avis avant le 21 décembre 2015.

Pour ce qui concerne notre territoire proche, il est prévu que la communauté d'agglomération de Nevers (67851 habitants) fusionne avec la communauté de communes de Loire et Allier (7283 habitants) et la communauté de communes Fil de Loire (4713 habitants). Voir page 32 du livret cité ci-dessus.

La nouvelle communauté d'agglomération compterait ainsi au total 79 847 habitants.

Par ailleurs, il est convenu qu'elle intègre 3 syndicats :

- le SIVOM Challuy-Sermoise, (compétences : entretien et aménagement du stade de Challuy, maintenance, entretien de la dérivation du ruisseau de Peully, éclairage public de la route départementale 907),
- le SIAEP (syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable) Imphy-Sauvigny-les-Bois
- et le SIAEP (syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable) Allier Nivernais qui regroupe Magny-Cours et Saint-Parize-le-Châtel.

L'article 64 de la loi NOTRe prévoit que la compétence « eau » sera une compétence obligatoire des Communautés d'agglomération à partir du 1^{er} janvier 2020 ; ce qui est déjà le cas pour celle de Nevers.

Compte tenu de tous ces éléments et du calendrier suivant :

Transmission de l'avis de notre assemblée à M le Préfet dans les 2 mois suivant la date de notification, à défaut notre avis étant réputé favorable,

Avis de la commission départementale de coopération intercommunale dans un délai de 3 mois suivant la communication de l'ensemble des avis des communes et EPCI concernés,

Fixation par le Préfet du projet de périmètre des EPCI, avant le 31 mars 2016,

Création, modification de périmètre ou fusion du ou des EPCI concernés par arrêté préfectoral, avant le 31 décembre 2016.

Nous vous proposons d'émettre sur le projet de SDCI présenté par M le Préfet un avis conforme à celui de Nevers Agglomération, qui s'est prononcée par un vote majoritaire lors de la réunion du Conseil communautaire du 12 décembre 2015.

Je vous présente la délibération prise par le Conseil communautaire.

« Cette délibération rappelle que l'avis du Conseil communautaire sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale était attendu avant le 20 décembre 2015.

Le projet de rationalisation de la carte intercommunale présenté par le préfet prévoit de passer d'un découpage départemental de 28 intercommunalités (27 communautés de communes et une communauté d'agglomération) pour 213 856 habitants à 12 intercommunalités (11 CC et une CA).

La loi NOTRe préconise une amélioration de la cohérence spatiale des EPCI à fiscalité propre au regard notamment de la délimitation des aires urbaines, des bassins de vie, des SCOT et des autres entités structurant le territoire.

Afin de pouvoir engager le débat sur le projet, le Président soumet à l'assemblée délibérante les éléments de réflexion suivants :

L'objectif premier de la loi NOTRe, au travers de la mise en œuvre des schémas départementaux, est tout d'abord d'offrir une nouvelle ambition à l'intercommunalité. L'enjeu n'est pas de conduire à des intercommunalités XXL mais à des communautés pourvues de périmètres cohérents, tenant compte des bassins de vie ou des "territoires vécus", pour porter des projets de territoire concertés, transversaux et intégrés.

Pertinence du périmètre au regard de la cohérence spatiale :

L'aire urbaine de Nevers est l'ensemble d'un peu moins de 100.000 habitants, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par le pôle urbain de Nevers et par une couronne périurbaine de 44 communes du Cher et de la Nièvre dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le dit pôle. Cette

structuration du territoire induit, au-delà des infrastructures de transport répondant aux liaisons pendulaires, un phénomène de concentration des équipements et services au public au sein de la communauté d'agglomération de Nevers.

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Grand Nevers, 47 communes pour plus de 90.000 habitants, est le document d'urbanisme qui a permis de déterminer, à l'échelle des 6 groupements de communes, le projet de territoire visant à mettre en cohérence l'ensemble des politiques sectorielles notamment en matière de développement économique, d'habitat, de mobilité, d'aménagement commercial, d'environnement et de paysage.

Fruit de longs débats et d'une implication importante des élus au cours de trois années et de plus de quarante réunions, le SCoT est le résultat d'un travail collectif, élaboré avec les collectivités et les partenaires publics et privés du Grand Nevers, qui a permis aux élus d'imaginer l'avenir du territoire en tenant compte de ses atouts et de ses potentialités.

Plus qu'un projet DE territoire, le SCoT du Grand Nevers est devenu l'expression d'un projet DU territoire. Le SCoT ayant fait l'objet d'une procédure d'annulation en 2015, il est essentiel pour le devenir du bassin de vie que le périmètre retrouve toute sa pertinence après refonte de la carte intercommunale.

Pertinence du périmètre au regard du développement économique, de l'enseignement supérieur et de la recherche :

Ce bassin de vie concentre 43% de la population et 50% des emplois de la Nièvre (environ 40.000) avec 37% des établissements du département (6 712 pour 18 341 établissements), 80% des emplois de la Nièvre (63.000) avec son extension au val ligérien.

Les entreprises sont implantées sur une cinquantaine de zones d'activités, soit 665 ha.

A la fois cœur économique et commercial du territoire nivernais, il concentre également l'offre de formation et d'enseignement supérieur pour en faire le second pôle universitaire de la région Bourgogne.

La loi NOTRe supprimant la clause de compétence générale des départements et répartissant la compétence économique entre les EPCI et les régions, il est d'intérêt majeur que notre intercommunalité dispose du potentiel de ressources du bassin économique pour assumer ses missions d'accompagnement et de développement de l'activité et de l'emploi.

Pertinence du périmètre au regard des équipements structurants :

Parmi les fonctions métropolitaines portées par l'Agglomération de Nevers, les grands équipements structurants dans les domaines du sport (stade, piscines ...), de la culture (MCNA, Café Charbon ...) ou de la santé (CHAN, polyclinique ...) jouent un rôle prépondérant dans l'offre de services faite aux habitants du bassin

de vie et bien au-delà pour certains dont le rayonnement atteint le niveau départemental.

La complémentarité d'une offre de service adaptée dans le cadre d'un maillage ville centre/pôles intermédiaires doit s'envisager sous l'angle d'une organisation territoriale élargie des connexions, afin que tous les services et les équipements soient accessibles pour tous et facilement.

Pertinence du périmètre au regard de l'intégration fiscale, de la mutualisation des services :

Comme bon nombre d'intercommunalités de la Nièvre, le territoire souffre de la faiblesse de son intégration et ses ressources financières, surtout en période de contributions des collectivités à l'effort de redressement des comptes publics, en sont affectées. Un élargissement de ses bases fiscales et un développement de ses compétences permettraient de replacer le territoire dans la moyenne nationale en termes de dotations par habitant.

De plus, en période de raréfaction de l'argent public, la nécessité de recourir à des cofinancements régionaux, d'Etat ou européens par le biais de dispositifs contractuels complexes milite pour la mutualisation d'une ingénierie experte uniquement accessible à une intercommunalité renforcée.

Pertinence du périmètre à l'échelle régionale, nationale et européenne :

A ce jour, notre intercommunalité accuse déjà un important retard dans son développement spatial. Nous avons fait un comparatif avec des communes, à peu près comme Nevers. Par exemple, Chalon sur Saône a une agglomération de 38 communes, représentant 109 000 habitants.

Mâcon : 26 communes, 65 000 habitants

Auxerre : 21 communes, 67 000 habitants

Besançon : 59 communes, 129 000 habitants

Montbéliard : 29 communes, 120 000 habitants

Dole : 42 communes, 54 000 habitants

Belfort : 33 communes, 97 000 habitants

Rappel Nevers actuellement : 12 communes, 68 000 habitants.

Pour être visible et reconnue demain comme territoire d'avenir en capacité de porter les futures politiques publiques de la grande région Bourgogne-Franche Comté, la communauté d'agglomération de Nevers doit pouvoir porter sur toute sa zone d'attractivité la parole d'une part importante de la population, de la société civile et des acteurs nivernais du développement territorial.

Seule une agglomération forte autour de sa capitale départementale sera en capacité d'entraîner la dynamique de développement des autres pôles structurants nivernais.

Au regard des éléments développés et après analyse du projet de SDCI présenté par M. le préfet et de ses conséquences en matière notamment de cohérence spatiale, le Président propose à l'assemblée d'émettre l'avis suivant sur le projet

de schéma départemental de coopération intercommunale présenté par le préfet le 10 octobre 2015 :

- Le Conseil communautaire désapprouve les contraintes de délai de cette réforme et son décalage avec les mandats municipaux et communautaires,
- Le Conseil communautaire regrette que la structuration territoriale proposée par M. le préfet n'ait pas suffisamment tenu compte de la dynamique politique et du projet de territoire décliné au travers du SCoT du Grand Nevers et s'inquiète de l'impact du projet de SDCI sur le périmètre du futur document de planification,
- Le Conseil communautaire est favorable au projet de fusion des communautés de communes Loire et Allier et Fil de Loire avec la Communauté d'agglomération de Nevers à titre d'étape préalable de périmètre a minima, sous réserve d'acceptation des instances concernées,
- Conscient que toute fusion ou intégration subie est vécue comme une atteinte au libre arbitre des communes compromettant la recherche de consensus, le Conseil communautaire propose que, en concertation avec les communes candidates à un rapprochement (Parigny-les-Vaux et Chaulgnes ont délibéré favorablement), la création d'un EPCI de périmètre plus important représentatif du bassin de vie soit étudiée dans toutes ses composantes techniques, juridiques et financières afin de permettre aux élus de se prononcer en toute connaissance de cause sur une évolution de la carte intercommunale répondant à leur projet de développement territorial au service des habitants ».

François Diot.

M. Diot –

Monsieur le Maire, la simple méthode que vous utilisez et qui est tout à fait respectable, traduit une divergence de fond entre nous sur la conception que nous avons de l'intercommunalité, puisqu'avec cette délibération, vous nous proposez tout simplement d'émettre un avis conforme ; vous venez de relire l'avis qui a été voté par l'Agglomération samedi. C'est la raison pour laquelle vous avez retiré ce dossier de l'ordre du jour du précédent Conseil en attendant que l'Agglomération se prononce, afin que nous puissions émettre un avis conforme. Nous, nous aurions fait l'inverse, parce que nous pensons que l'intercommunalité est une émanation des communes, pas l'inverse. L'intercommunalité, c'est une démarche ascendante, pas une démarche descendante, avec l'Agglomération qui décide et les communes qui valident. Cela ne change rien au fond du débat que nous allons avoir tout de suite, mais ceci est très symptomatique, je pense, d'une différence de conception entre nous, et qui, finalement, explique pas mal de choses.

Quant au projet, nous pensons que dans l'intérêt des Neversois, dans l'intérêt de notre ville, dans l'intérêt d'une coopération intercommunale digne de ce nom, c'est-à-dire librement choisie et construite par les élus eux-mêmes, il faut refuser le *diktat* – le mot n'est pas trop fort – de l'Etat, et de son représentant dans le département, M. le Préfet. De quoi s'agit-il, avec ce projet du Préfet ? Il s'agit de redessiner au pas de charge toute la coopération intercommunale du département, en application de la fameuse réforme territoriale, sur laquelle nous, élus communistes, avons chaque fois alerté, sans doute à chaque Conseil, ici, depuis des mois, voire depuis des années. Nous sommes maintenant dans le dur, c'est-à-dire dans l'application concrète de cette réforme territoriale, qui a d'abord créé les métropoles, nouvel étage institutionnel, alors qu'on clamait sur tous les toits qu'il

Conseil municipal de Nevers –15 décembre 2015

fallait réduire le « millefeuille territorial ». Un millefeuille, c'était déjà un peu lourd ; on a maintenant un Mikado, et cela redevient vraiment indigeste.

Puis, une autre loi, toujours dans la réforme territoriale, a redécoupé les régions, et les a fait passer de 22 à 13, permettant à Nevers d'être dans une région frontalière avec la Suisse, et réduit le rôle des départements, en préfigurant même leur disparition pure et simple, comme celle des communes. Vous avez pu entendre M. Flandin évoquer ce type de possibilités pour 10 communes au nord du département. Nous sommes bien dans la disparition annoncée des communes et des départements, au profit de grandes intercommunalités et de grandes régions.

Enfin la loi NOTRe, votée cet été, impose un redécoupage des communautés de communes, pour en réduire fortement le nombre, avec l'objectif de faire des méga communautés de communes d'au moins 15 000 à 20 000 habitants, ce qui conduit le Préfet de la Nièvre à proposer des regroupements de près de 50 communes dans le Morvan. Il suffit de voir la carte pour en mesurer l'aberration. Nous le redisons une nouvelle fois, cette réforme aboutit à un éloignement des citoyens des centres de décision, au recul de la proximité et au dessaisissement des élus au profit de la technocratie. Tout cela pour quoi, chers collègues ? Pour adapter notre système institutionnel aux exigences de Bruxelles, livrer tous les services publics au privé, et tailler nos collectivités sur mesure, pour que la guerre économique puisse se mener sans entraves entre les multinationales. Avec, au passage, la suppression de très nombreux élus, pour la plupart, bénévoles d'ailleurs, parce que, justement, les élus locaux sont bien souvent des éléments de résistance face à la casse des services publics et des entraves aux politiques d'austérité généralisée. Donc, plus d'élus, plus de problèmes. Voilà la vérité de ce qui est en train de se construire.

Ajoutons que jamais à Nevers, je n'ai entendu un citoyen réclamer cette réforme territoriale à corps et à cri. Ils demandent plein de choses mais pas cette réforme. Ce n'est absolument pas une exigence des habitants. Voilà pourquoi nous l'avons toujours combattue. La loi est maintenant votée. Pour l'appliquer, le Préfet a élaboré un schéma départemental, c'est son rôle, qui a été présenté à la CDCI, dont la composition est le fait du prince, puisqu'elle se fait par simple désignation. Ce projet a été présenté en CDCI le 12 octobre, il y a plus de deux mois, et nous avons jusqu'au 20 décembre, c'est-à-dire dimanche, pour dire *oui* ou pour dire *non*. Il n'y a pas d'autre solution. C'est *oui* ou c'est *non*. Deux mois et demi pour dire *oui* ou *non*, tout cela pour une adoption au 31 mars 2016 par le Préfet, qui, de toute façon, décidera tout seul, il prendra peut-être un certain nombre d'avis, mais, au bout du bout, c'est tout de même lui qui décide et avec une mise en application début 2017.

On nous demande aujourd'hui de valider une remise à plat et une remise à zéro complète de l'intercommunalité nivernaise, une intercommunalité, quand même, qui est le fruit de trente ans de travail, qui est le fruit de constructions progressives, par les élus eux-mêmes, de coopérations intercommunales : de syndicats d'eau, de syndicats de déchets, de syndicats d'assainissement, de communautés de communes, qui ont évolué progressivement dans le temps, avec des compétences partagées. Trente ans de travail dans la dentelle, au cas par cas, au plus près du terrain et des besoins de la population. La communauté d'agglomération de

Nevers elle-même s'est construite progressivement, année après année, étape après étape et avec des étapes murement réfléchies. Et ces trente ans de travail, il faudrait les rayer d'un trait de plume, tout remettre en cause, et valider un schéma technocratique, élaboré dans les bureaux de la préfecture, validé par une commission non élue, en dehors des élus eux-mêmes, et en dehors évidemment de la population, qui reste la grande oubliée du système. C'est évidemment totalement inacceptable, et il n'est pas admissible que l'on puisse même avoir l'idée, quand on est élu, d'accepter cela. Cela traduit une recentralisation autoritaire de l'organisation de la République par l'Etat et par un gouvernement qui devrait faire exactement l'inverse.

J'ajoute que c'est très dangereux. Il n'y a que des questions, que des interrogations, et aucune réponse. Il n'y a aucune simulation, dans les documents qui nous sont transmis, sur ce à quoi cela nous engage. Aucune simulation, d'abord techniquement. Les communautés de communes que l'on nous demande de fusionner n'ont pas les mêmes compétences. Entre l'Agglomération de Nevers et Fil de Loire par exemple, nous avons la compétence Eau et pas Fil de Loire. Fil de Loire a la compétence Voirie et pas nous. Quelles compétences aura-t-on si on fusionne ? Prend-on la compétence Voirie ? Quel devenir pour les personnels ? Sur des questions aussi fondamentales, on ne peut pas nous dire « on vote, et puis on a un an pour se retourner ». Ce n'est pas comme cela que cela marche. Ce n'est pas une petite affaire, puisque tout doit être mis en place dans un an, d'après le calendrier du Préfet, et dans un an, il faudra bien de l'eau au robinet, il faudra bien des collectes d'ordures ménagères, il faudra bien de l'entretien de voirie, etc.

Financièrement, quelles conséquences d'un tel rapprochement ? A quoi s'engage-t-on en votant ce projet de schéma, comme vous nous le proposez ? Y aurait-il une nouvelle augmentation des parts intercommunales de la taxe d'habitation ? Nous n'avons, dans le document qui nous est présenté, aucune simulation et aucun document comptable. Or, cela ne peut pas être neutre. Du point de vue du principe même de l'intercommunalité, quel serait le projet commun d'une agglomération élargie à Fil de Loire et à la CCLA ? C'est à partir d'un projet commun que l'on construit une intercommunalité et pas l'inverse. Le projet du Préfet ne répond qu'à un objectif, rentrer dans les clous de la loi NOTRe en termes de seuil de population, plus de 5 000 ou moins de 5 000. C'est quand même plus que léger, et c'est en tout cas inacceptable comme point de départ. Les élus communistes ont toujours été pour une intercommunalité, mais une intercommunalité choisie, réfléchie et décidée en commun et c'est pour cela que nous nous sommes toujours opposés à l'intégration de force de Marzy, même si on peut considérer que cela pourrait être utile, mais c'est quand même Marzy qui décide, et ses habitants. Rien de cela dans le projet qui nous est présenté. Nous pouvons voir dans *le Journal du Centre* depuis un mois les comptes rendus des débats dans les intercommunalités du département, et nous pouvons nous rendre compte que c'est le flou artistique, et que tout le monde tire à hue et à dia. Les deux communautés de communes d'ailleurs avec lesquelles le Préfet propose la fusion avec l'Agglomération sont contre ; elles se sont déjà exprimées. Jeudi soir, Fil de Loire a voté contre, et ils ont dit que, vu leur bassin de vie, ils avaient plus de liens avec la communauté de communes du Sud Nivernais. La CCLA a, elle aussi, voté contre le projet du Préfet, souhaitant pour l'instant rester dans la configuration actuelle, en sollicitant

la dérogation accordée aux communautés de communes de plus de 5 000 habitants et en se donnant ultérieurement la capacité de... Sauf que ce que propose le Préfet, c'est de les intégrer dès le 31 mars 2016. C'est pourquoi ils ont voté contre. Cela, Monsieur le Maire, vous le saviez, et vous auriez pu l'indiquer dans la délibération qui nous est proposée. Ce soir, faire respecter le choix de ces deux communautés de communes, c'est voter contre le schéma du Préfet. Il n'y a pas d'autres alternatives.

Cela m'amène enfin, pour terminer, à l'aspect, à nos yeux, le plus important. La démocratie. Nous avons été élus en 2014, vous avez été élu en 2014 comme nous, sur un programme municipal, différent pour ce qui nous concerne et sur une démarche communautaire, concernant l'Agglomération. Mais jamais il n'a question, ni dans votre programme, ni dans le nôtre, d'une réforme en profondeur de l'intercommunalité. Nous n'avons donc aucun mandat des citoyens pour décider de cela, et aucune légitimité, sachant qu'en plus, cela n'a jamais été discuté et n'a jamais été mis en débat auprès des Neversois.

Par ailleurs, les élus communautaires de Nevers – nous sommes 21 ici – ont tous été élus au suffrage universel, en tant qu'élus municipaux, mais aussi en tant que Conseillers communautaires. Qu'en sera-t-il demain, avec le projet du Préfet ? Restera-t-il toujours autant de Conseillers communautaires ? Assistera-t-on à une réunion des trois Conseils communautaires tels quels ? C'est-à-dire les 43 de l'Agglomération actuelle plus les 23 de Fil de Loire, plus les 19 de la CCLA, ce qui donnerait aux 4 500 habitants de Fil de Loire plus de poids qu'aux 36 000 habitants de Nevers ? Je n'ose penser que ce sera cela. Probablement assisterons-nous plutôt à une nouvelle refonte du Conseil communautaire, qui laisserait, soit dit en passant, à Chevenon, Magny-Cours, Sauvigny-les Bois, Sainte-Parize-le-Chatel, Saint-Eloi, un délégué, c'est-à-dire un otage, car j'appelle cela un otage, dans une communauté de communes comme cela ; voire deux, dans le meilleur des cas. Est-on sûr qu'il resterait dans ce cas-là 21 délégués pour Nevers ? Aucune assurance là-dessus, mais on ose quand même l'espérer, sachant qu'ils ont été élus au suffrage universel. Ce n'est pas M. le Préfet qui peut remettre cela en cause, quand même ; ce qu'il a déjà fait par le passé, mais ce n'est peut-être pas une raison.

Enfin, à aucun moment, les élus que nous sommes n'ont été associés à la définition de ce schéma que l'on nous demande de valider pour dimanche. Les deux sénateurs peut-être, les deux députés, le président du Conseil départemental, les maires des grandes communes, peut-être. Vous-même, Monsieur le Maire, en tant que Président de l'Agglomération et Maire de la ville chef-lieu du département, sans doute, j'ose espérer. Mais pas les autres. C'est donc à quelques-uns, dans un bureau de la préfecture, que ce projet de redécoupage a été acté, pas au grand jour et c'est un nouveau scandale démocratique.

Enfin, nous disions tout à l'heure que nous n'avons pas été élus par les citoyens pour cela. A aucun moment ils n'ont été associés, et visiblement ce n'est même pas dans les tuyaux. Or, en démocratie, quand il s'agit de l'organisation institutionnelle de la République, les communes, les départements, c'est quand

même l'héritage de la Révolution Française, on ne joue pas avec cela. Au minimum, il n'est pas interdit de consulter les citoyens.

C'est ce qui nous amène à formuler la même proposition que celle qui a été présentée par les élus communistes à l'Agglomération. Dans l'immédiat, il faut évidemment voter contre un projet qui n'est, ni argumenté, ni chiffré, ni travaillé démocratiquement. Et, nous avons trois mois, jusqu'au 31 mars, pour faire les choses sérieusement et démocratiquement, pour proposer au Préfet un vrai schéma de coopération intercommunale. Nous proposons donc que, pour cela, soit engagé un travail en trois phases.

D'abord, une réunion d'échanges sérieuse et approfondie avec tous les conseillers municipaux de toutes les communes de l'agglomération, dès le début du mois de janvier. On peut faire cela au centre expo.

Deuxièmement, un travail d'un mois, jusqu'à mi-février ou fin février, en groupes thématiques, permettant d'explorer toutes les améliorations et toutes les évolutions possibles de la coopération intercommunale sur notre territoire et permettant d'aboutir à une proposition émanant des élus eux-mêmes, et non pas du Préfet, sur l'agglomération que nous voulons construire pour demain et avec qui.

Et enfin, troisième phase, une consultation des habitants qui doivent évidemment être informés, associés, et à qui la décision doit revenir *in fine*, par un vote, une consultation populaire, si vous préférez, à l'issue d'une information complète et approfondie sur l'ensemble des tenants et des aboutissants de la réforme.

Voilà ce que devrait être, Monsieur le Maire, la démarche sérieuse, constructive, démocratique, que nous pourrions enclencher, si vous le décidiez, dès maintenant, et proposer aux autres communes de l'Agglomération pour que ce ne soit pas M. le Préfet qui, le 31 mars 2016, décide à la place des élus et de la population.

C'est la proposition que nous vous faisons. Dans l'immédiat, bien évidemment, il est pour nous hors de question de valider un schéma qui n'est qu'une caricature, un déni de démocratie, une recentralisation autoritaire, et qui, s'il était validé, ouvrirait une grande période d'incertitude et d'instabilité pour le service public rendu aux habitants.

M. le Maire –

Merci. Madame Charvy.

Mme Charvy –

Concernant l'avis qui nous est soumis, il y a à la fois un problème de méthode et de temporalité. Il y a aussi une absence de clarté des enjeux. On se regroupe, pour quoi faire ? En matière de territoires, les écologistes ont un principe, c'est la subsidiarité. C'est-à-dire que les décisions doivent être prises au bon niveau de compétences ; une décision qui peut être prise à un niveau ne doit pas l'être à l'échelon supérieur. Finalement, nous sommes aux antipodes des conceptions dans l'air du temps et de tous les productivistes qui font de l'idée « Big is beautiful, because big is better » leur fonds de commerce. Les grandes communautés de communes procèdent de la même logique. Bien sûr, nos communes sont trop petites et doivent se regrouper. Je défends, à l'Agglomération, des communes solidaires entre elles et non arc-boutées sur quelques privilèges, ou au contraire laissées seules, parce que plus fragiles. Mais pourquoi une telle précipitation et une telle absence d'information et de consultation des habitants ? Si l'on compare à la façon dont on procède en Suisse, nous sommes, je dirais des sous-

développés. La résolution de la question jurassienne a pris trente ans. Alors, entre trente ans et deux mois, il y a sans doute un juste milieu à trouver.

Les écologistes sont pour une citoyenneté gigogne, qui part du quartier et se poursuit jusqu'au niveau européen. Le citoyen est certes une abstraction, mais le citoyen est d'abord et avant tout un individu. Le philosophe Henri Lefebvre faisait la distinction entre l'*habiter et l'habitat*. L'habitat, ce n'est pas seulement une forme, il engage l'individu à des niveaux différents : équipements, vie de relations, vie sociale de l'individu. L'individu n'est pas seulement résident d'un lieu, il est engagé dans ce lieu. Par analogie, on peut concevoir que l'individu est attaché sentimentalement à chacun des niveaux de citoyenneté. Cette réalité est abusivement caricaturée en esprit de clocher ou nationalisme.

Par ces dernières réformes territoriales menées à la hâte et à la hache, les citoyens sont spoliés de leur cadre de référence. Il faut appeler les choses par leur nom. Qui sait que la région Alsace Lorraine Champagne Ardenne n'est pas la grande région Est de l'élection européenne ? Et quand les entités administratives de notre pays ne signifient plus rien, il n'y a plus que le niveau de la nation qui fait sens. Donc, on nationalise toutes les élections locales, et c'est malheureusement ce qui s'est passé lors des dernières élections et qui a fait le lit du Front National. Nationaliser les élections, c'est le contraire du but affiché et cela favorise les formations politiques aux idées simplistes.

Pourquoi de grandes communautés de communes ? C'est trop grand en soi, et cela va nécessiter de nombreux déplacements, pour réunir les élus et pour les démarches des administrés, par la route, bien sûr. Mais cela permettra, sur le papier, de faire des économies, en supprimant les services de proximité. A l'échelle du département, c'est peut-être trop grand. A l'échelle de la méga région Bourgogne - Franche Comté, dont nous avons critiqué aussi la méthode et la temporalité dans la constitution, c'est trop petit.

Aussi, je vais refaire ce que j'ai fait samedi matin, c'est-à-dire voter contre cette délibération, qui émet certes quelques réserves sur l'avis du Préfet, mais qui ne dit pas, me semble-t-il, assez fermement sa désapprobation et sa vision du territoire pour les humains qui y vivent.

M. le Maire –

Merci. Madame Fleury.

Mme Fleury –

Merci. Mon camarade Patrice Corde étant absent ce soir, pour raison professionnelle, il m'a demandé de vous faire part de sa position concernant cette délibération. C'est Patrice Corde qui s'exprime par ma voix.

« Comme lors du Conseil communautaire du samedi 12 décembre, je voterai contre l'avis du Préfet. Sans revenir de manière exhaustive sur mes propos et en résumant, je dirais que, si l'on peut réfléchir à une nouvelle organisation territoriale de la France, on ne peut ainsi mettre la charrue avant les bœufs. Notre République, en tout cas son fonctionnement démocratique, est malade. La méthode proposée n'est pas prête d'arranger les choses. Cela devrait concerner les élus, tous les élus et les citoyens, puisque ce sont eux, au final, qui paient

l'impôt. Bref, plutôt anticiper et discuter en amont, et non faire un nouvel espace et discuter ensuite de ce que l'on met dedans.

Sur le fond, l'intégration des communautés de communes Fil de Loire et CCLA me satisfait, mais pour quel projet partagé du territoire ? La proposition fait fi des communes du Cher, qui, même si elles ont refusé de faire partie du SCoT, font clairement partie de l'aire urbaine de Nevers. D'ailleurs; la D 40, entre Nevers et le pont de Fourchambault, est l'une des routes les plus fréquentées du département. Notre future agglomération ne devrait pas s'arrêter à la limite du fleuve royal. Bref, tout cela ne peut satisfaire personne. En la matière, la précipitation est très mauvaise conseillère, et la confiance, mes chers collègues, c'est ce qui est nécessaire à ce type d'évolution qui engage nos territoires pour des décennies. »

J'ajouterais que, pour ma part, je m'abstiendrai lors de ce vote. Je lèverai la main une fois contre (M Corde), et une fois pour exprimer mon abstention. Sur le fond, je ne suis pas en désaccord avec les objectifs qui sont poursuivis à travers ce schéma et la loi NOTRe, mais, sur la forme, je trouve que le calendrier notamment, et la méthode, ne sont pas adaptés.

M. le Maire – Merci. Florent Sainte Fare Garnot.

M. Sainte Fare Garnot – Merci à vous. Je serai très bref sur la méthode, car je crois que l'essentiel a été dit. Il est partagé. Cette méthode est au pas de charge. J'ai presque envie de dire qu'elle est à la baïonnette. Et c'est regrettable. C'était regrettable hier, lorsque Nicolas Sarkozy était responsable d'un calendrier excessivement contraint, et c'est toujours aussi regrettable aujourd'hui que d'autres prennent les mêmes décisions. J'ai eu l'occasion de le dénoncer en tant que Président de la SDCI en son temps, et je reste fidèle à cette position. C'est la raison pour laquelle je m'abstiendrai. Pour une raison de fond. C'est que brutaliser l'accord des maires et des populations, c'est paradoxalement freiner la dynamique des projets que l'on a cru, par cette méthode, rendre possibles.

Sur le fond, pour autant, il ne faut pas que l'arbre cache la forêt, faire grandir l'agglomération, c'est, de mon point de vue, la bonne direction pour notre territoire. C'est celle que nous avons fixée dès la fondation de l'Agglomération et qui a été poursuivie ensuite patiemment, au prix d'accords, d'écoute, d'équilibres souvent fragiles, mais vers une ambition, qui est l'Agglomération à 100 000 habitants, c'est-à-dire l'Agglomération correspondant au bassin de vie réellement expérimenté chaque jour par nos concitoyens.

Cette Agglomération à 100 000 habitants, c'est aller vers une Agglomération forte, une Agglomération réunissant les communes autour d'un développement économique plus dynamique et plus durable, ainsi que vers une gestion partagée des grandes questions communes, les transports, par exemple. Avec la COP21, nous parlons de la question cruciale de la pollution. Or, nous savons que les transports ont un impact sur celle-ci. Penser la lutte contre la pollution et le changement climatique, c'est aussi réfléchir à l'organisation concrète du territoire, et on ne peut plus se satisfaire de dialogues difficiles, de communautés de communes à communautés de communes, ou de communautés d'agglomération à communautés de communes, parce que les compétences ne sont pas partagées.

C'est ensuite parler d'enseignement supérieur, parler de culture et de sport, autour des grands équipements, mais aussi des grands événements. C'est parler d'habitat, parce que le lieu où nous vivons, c'est aussi celui qui détermine notre manière de nous déplacer, de polluer, de consommer ou non le foncier disponible à travers l'étalement urbain.

Et enfin, et c'est fondamental, c'est parler de fiscalité. Et c'est aujourd'hui le grand absent des débats autour de l'intercommunalité, ce que je regrette amèrement, et vivement, en tout cas. En effet, la question de la fiscalité, c'est celle de la centralité. Et pour les Neversois, au-delà de ces mots techniques, c'est celle concrètement de l'allègement de leurs impôts sur les différentes grandes fonctions qu'ils assument pour un territoire qui, lui n'est pas toujours solidaire. Il n'est pas normal de voir que les logiques de compétition territoriale que nous regrettons à l'échelle du pays soient vraies à l'échelle locale, de commune à commune, avec des stratégies fiscales qui, clairement, sont dans une logique de non solidarité avec la Ville de Nevers, qui elle, se trouve à devoir assumer, pour d'autres, ce que chacun ensuite est très heureux de trouver à sa porte ; qu'il s'agisse de culture, de sport ou de développement économique. Il n'est pas normal que le bassin de vie continue encore, dans les années qui viennent, à vivre, comme il le fait, en partie aux dépens financiers des ménages neversois.

La grande réforme de l'Agglomération à 100 000 habitants, c'est une Agglomération ambitieuse qui réponde à l'ensemble de ces questions. A la fois, par attachement à cette orientation politique, et en même temps par respect de la démocratie municipale, mais à la fois regrettant ce calendrier, je m'abstiendrai donc, en espérant néanmoins que si des délais devaient être accordés – ce qui avait été fait dans le débat précédent sur l'intercommunalité – le temps donné nous serve à avancer et que l'on ne reste pas chacun sur son quant-à-soi.

M. le Maire –

Merci. Y a-t-il d'autres prises de parole ? Monsieur Francillon.

M. Francillon –

Sur ce sujet, qui est évidemment très important, je suis assez d'accord avec la position plutôt nuancée de mon collègue Florent Sainte Fare Garnot, moins d'accord sur la position très abrupte de mon collègue François Diot. Sur la forme, je suis assez d'accord : on prend les choses d'une manière un peu brutale. Il y a une décision du Préfet qui représente l'Etat, et puis, les élus ont le sentiment de subir. Il a été question tout à l'heure du Président Sarkozy. Je parlerais du Président Hollande, quand il nous a concocté sa réforme régionale, il l'a fait d'une manière extrêmement brutale, que personnellement j'ai désapprouvée, car on n'a pas demandé leur avis aux populations. Il faut faire la part des choses, c'est vrai. Et il faut essayer, une fois de plus, d'adopter des positions qui soient raisonnables.

Sur le fond, il faut remonter dans le temps et rattacher la loi NOTRe à ce qui l'a précédée. Personnellement, j'ai toujours été très favorable à la loi Chevènement. J'ai trouvé que c'était une excellente réforme, qui a mis du temps à se mettre en route, qu'il s'agisse des communautés d'agglomération ou des communautés de communes. Mais quand on vient nous dire que l'on ne pense pas aux populations, c'est quand même forcer l'argument, parce que, prenons l'exemple des petites communes ; les maires sont très contents d'avoir le soutien des communautés de communes, parce qu'ils sont bien désarmés dans leur travail quotidien, quand il

s'agit de résoudre des problèmes qui sont complexes, avec une documentation qui les assaille. Ils n'en peuvent plus. Ce qui vaut au niveau des petites communes vaut aussi, je pense, au niveau des grandes agglomérations, peut-être pas trop grandes quand même, parce qu'il y a les métropoles, mais prenons l'exemple de Nevers Agglomération. Dans Nevers Agglomération, il y a les petites communes et puis il y a Nevers. Les petites communes profitent tout de même de la structure de l'Agglomération, de ses capacités d'intervention, de son personnel. Tout cela, je crois, est très bon, très favorable pour la population.

Je vais un peu plus loin aussi ; je me dis qu'il y a des communes qui refusent d'entrer dans une communauté d'agglomération ou de communes, ce qui amène le Préfet à décider à leur place. Mais je trouve qu'il décide parfois à bon escient. Prenons l'exemple de la commune de Marzy. La commune de Marzy profite des avantages, des équipements de la Ville de Nevers. Vous l'avez souligné tout à l'heure, Monsieur Sainte Fare Garnot, et je trouve que vous avez parfaitement raison. La mutualisation, c'est important. C'est important pour les populations. L'égoïsme des petites communes, il faut y mettre fin. Pour ma part, je ne vais pas m'abstenir, je vais voter pour, parce que je pense que cette délibération, qui est dans la ligne de celle qui a été prise à l'Agglomération, et avec les réserves indiquées, me paraît tout à fait aller dans le bon sens, à la fois pour la Ville de Nevers et pour les petites communes, ou les moyennes communes qui l'entourent.

M. le Maire – Merci, Monsieur Francillon. Monsieur Gaillard.

M. Gaillard – Je pense, pour ma part, que ce rapprochement va encore engendrer des frustrations nouvelles chez les habitants. Nous venons d'entendre tout à l'heure que la politique, ou que les politiques devaient changer, tenir compte des votes qui s'étaient exprimés les deux dimanches derniers. Or, je vois, en fait, que l'on ne tient pas vraiment compte des habitants ; par exemple ceux de Fil de Loire, qui ne sont pas encore prêts pour un rapprochement avec l'Agglomération.

Si vous vous souvenez, nous avons le Pays, les communautés de communes ; l'activité économique n'a pas évolué, la fiscalité n'a pas été suffisamment allégée, après ces créations des étages du millefeuille. Les habitants subissent tout cela, et cela génère chez eux des frustrations. C'est source de danger.

C'est la raison pour laquelle je m'abstiendrai raisonnablement. Je suis évidemment pour la mutualisation, moi aussi, mais je pense qu'il faut faire cette mutualisation sans contraindre et sans vexer. Il faut répondre aux attentes des populations qui sont en difficulté dans ces communes, très concrètement et très rapidement.

M. le Maire – Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? Je vais me permettre de vous donner mon avis par rapport à ce qui a été dit. C'est un sujet, bien sûr, d'importance, puisque c'est l'évolution de notre périmètre de la collectivité qui nous réunit déjà, au niveau de 12 communes.

Par rapport aux propos de Monsieur Diot, je pense que nous n'avons pas une conception très différente de l'intercommunalité. Quant au calendrier que nous avons choisi, je ne l'ai pas choisi tout seul. La question pouvait se poser du sens, à

savoir une délibération en Conseil municipal avant ou après le Conseil communautaire. Nous avons pris une option qui est l'option d'être en cohérence. Je vous rassure, je respecte tout à fait l'indépendance de notre Conseil municipal quand je suis maire, comme je respecte l'avis des différentes communes de l'Agglomération qui ont d'ores et déjà pu se prononcer. En ce qui concerne cette chronologie, nous avons préféré effectivement, pour être en cohérence aussi avec notre Agglomération. Et je rappelle, comme vous l'avez indiqué, qu'une intercommunalité est faite d'élus municipaux, qui n'ont pas pour mission de torpiller leur municipalité, mais qui ont pour mission plutôt de la faire évoluer sur certains sujets qui sont de moins en moins assumables par des communes seules. Nevers, dont l'ambition est qu'elle soit une véritablement capitale départementale et les communes qui veulent la rejoindre, peuvent s'inscrire dans une nouvelle démarche de solidarité dans un nouveau périmètre qui, finalement d'ailleurs, reste très modeste par rapport à ce qu'il y a dans les départements qui nous entourent (voir comparatif plus haut).

Vous avez indiqué ne pouvoir concevoir qu'un élu puisse avoir l'idée d'accepter cela. Mais je me permets une petite remarque. Ce n'est pas l'idée, c'est l'obligation, c'est la loi, c'est nos parlementaires. Même si on n'est pas d'accord, et on peut le leur dire, mais nous avons aujourd'hui une obligation. Imaginons que nous ne fassions rien d'ici le 20 décembre, et même si nous prenons une délibération de sursis, cela ne serait pas valable. Cela serait un avis favorable sur ce qui nous est proposé et nous ne pourrions même pas mettre nos réticences, qu'ici nous avons exprimées, collectivement, dans cette délibération. Je pense qu'aujourd'hui, nous n'avons pas le choix. On peut dénoncer les choses. Mais vous avez vu que cette délibération n'est pas de dire *Amen* sans aucune restriction par rapport à ce qui nous est proposé, mais il s'agit, au contraire, d'essayer de l'accepter constructivement, en faisant part aussi d'un certain nombre de mécontentements sur lesquels je vais revenir rapidement. Je vous rassure, je n'ai pas la volonté de constater la disparition des communes. Je pense pour ma part que l'avenir des communes est dans l'intercommunalité. Pardonnez-moi, ce discours est un peu dépassé, ces craintes devraient être dissipées ; l'intercommunalité ne date pas d'hier, les communes n'ont pas disparu.

Vous dites que les citoyens n'ont pas demandé cette réforme. La démocratie participative, je n'ai rien contre, mais elle a ses limites aussi. Et puis, nous sommes élus par une partie de la population que nous sommes censés, et j'espère le plus possible dignement, représenter. Nous avons une légitimité, mais nous sommes censés représenter une part de la population, donc de décider au nom de ceux qui nous ont fait confiance. Effectivement, ce n'était pas dans notre projet politique, aux uns et aux autres, parce que cela n'était pas encore dans l'air du temps ; en tout cas, la loi NOTRe n'était pas adoptée. J'ai pu entendre que beaucoup de nos concitoyens considèrent que notre Agglomération devrait être plus importante depuis longtemps. Ne pas être plus grosse pour être plus grosse ; être plus importante pour être plus forte. A condition de se retrouver derrière des projets, et je vais y revenir. Mais dire que la CDCI, c'est le fait du prince, ce n'est pas exact. La CDCI est composée aussi d'élus, qui désignent leurs représentants ; donc, des élus, ce sont des représentants de la population. Nous sommes en démocratie, et toute personne élue l'est parce qu'il y a eu un vote émis pour soutenir tel candidat ou telle liste. La CDCI a donc bien une légitimité.

Vous avez dit tout à l'heure, Monsieur Diot, que c'était le Préfet qui déciderait ; c'est inexact. Le Préfet va donner un avis. La structure qui va décider, c'est bien la Commission Départementale de Coopération Intercommunale, ce n'est pas le Préfet. Et je me permets de vous le dire humblement, nous n'allons pas ce soir changer la face du monde, même si je ne méprise pas l'importance de cette réforme. Nous donnons un avis dont il sera peut-être plus ou moins tenu compte par la CDCI, où nous sommes un certain nombre à siéger. Il faut être aussi raisonnable par rapport à l'enjeu.

En ce qui concerne le but, je le vois aussi par rapport à ce qui vient de se passer, et ce qui va arriver le 1^{er} janvier 2016, à savoir une très grande région. Et une région Bourgogne où nous n'avions pas toujours le premier rôle, reconnaissons-le, et maintenant dans une région Bourgogne Franche Comté où les choses vont peut-être être encore plus compliquées. A nous de nous battre, comme pour la baisse de population, pour que cela ne soit pas le cas. Je compte sur les nouveaux élus pour que la Nièvre ait sa place dans cette grande région. Quand je vois ce qui se prépare en Saône et Loire, même si chaque territoire a ses spécificités, la moindre intercommunalité fera 30 000 à 35 000 habitants. Si nous sommes de trop petite dimension, que restera-t-il de ce que l'on voudra bien nous octroyer ? J'ai des doutes.

Vous avez évoqué la représentativité. Je vous rassure, nous avons fait des calculs. Nous avons volontairement décidé de ne pas reprendre d'accord local suite à l'annulation des élections de Varennes-Vauzelles. J'ai eu ces échanges sur une éventuelle augmentation du périmètre de l'Agglomération depuis que je suis élu, soit bien avant la loi NOTRe. C'était quelque chose qui pouvait sembler logique. Je vous rassure, le nombre d'élus communautaires sera *a minima* le même, voire il sera même augmenté en ce qui concerne Nevers, à partir du moment où nous referions un accord local, et nous nous en sommes réservé cette possibilité en cas d'accroissement du périmètre de l'agglomération. En ce qui concerne la représentativité des petites communes, elle ne sera pas, si je puis dire, pire que ce qu'elle est, et elle sera même améliorée pour certaines communes. Je pense à Pougues-les-Eaux et Coulanges-lès-Nevers, qui prendront un élu de plus.

Sur la compétence, il y a déjà la volonté à partager ou pas ; les projets à partager, ou pas. Nous avons à l'Agglomération un certain nombre de compétences optionnelles et facultatives que n'ont pas toutes les communautés de communes, mais, quand on ne veut pas, on a toujours une bonne excuse, et quand on veut, on a toujours une bonne raison, comme dit le bon sens. Ici, nous avons la volonté de travailler ensemble. Nous faisons, dans des simulations, le tri entre les compétences qui seraient partagées. L'idée est que nous puissions partager des envies, y compris de nous retrouver sur certaines compétences, d'en garder certaines ; peut-être des intercommunalités qui nous rejoindraient n'en garderaient pas d'autres. Et c'est déjà un peu leur volonté, quand vous parlez de la voirie, mais c'est à discuter, et vous le savez aussi, on peut très bien décider qu'une voirie peut représenter un intérêt intercommunal et pas toute la voirie de la communauté de communes ou de la commune qui nous rejoint. C'est vraiment, après, un peu du sur mesure, mais il faut déjà acter la volonté politique, avant d'avancer sur ces terrains.

En ce qui concerne les simulations, nous en avons fait un certain nombre. On ne pourra les acter, effectivement, qu'en fonction des choix qui seront fait, puisque nous attendons le positionnement d'un certain nombre de communes, comme Saint-Martin-d'Heuille par exemple, comme Champvoux, comme Raveau, qui se sont manifestées. J'ai pu lire dans la presse aujourd'hui que nous avons démarché efficacement certaines, mais c'est faux. Je n'ai eu des échanges qu'avec celles qui m'ont sollicité. Je ne suis pas pour aller mettre le couteau sous la gorge des uns pour se retrouver dans des difficultés après et ne pas avancer sur nos propres projets ; ce n'est pas mon état d'esprit, et ce n'est pas le souhait des élus communautaires.

Je suis d'accord avec vous, il faut des projets communs. Et quand j'ai eu l'occasion d'échanger avec des représentants des communautés de communes qui réfléchissent, avant de faire leur choix, nous avons évoqué la fiscalité. Or, grâce aux mécanismes qui existent, tant l'Agglomération d'accueil que les nouveaux arrivants ne seraient pas impactés. Sur ce point, nous avons fait ce travail, car il n'est pas question que cela pénalise notre Agglomération. En ce qui concerne les projets communs, ils doivent tourner principalement autour de l'économie, autour de l'emploi et des bassins de vie. En ce qui concerne la CCLA, nous avons la Technopole, nous avons le circuit de Magny-Cours, peut-être un projet de plan d'eau présenté en Conseil communautaire. Pour Fil de Loire, il y a l'économie que représente Imphy. Tant pour Fil de Loire que pour la CCLA, il y a bien sûr des projets qui sont communs et je les vois comme prioritaires. Nous en déduisons ensuite les conséquences techniques, financières et représentatives.

Mais vous avez raison, sur la représentativité, des élus qui sont président ou vice-président aujourd'hui ne le seront pas forcément demain et c'est regrettable. C'est pour cela que nous dénonçons dans la délibération le temps politique, car on demandera en plein milieu de mandat à des personnes qui ont été désignées par suffrage universel, même par fléchage, puis ensuite élues par leurs pairs, d'abandonner leurs fonctions. C'est ce qui est à regretter, effectivement : soit cela aurait dû être fait un peu plus tôt, soit peut-être à préparer pour la fin de mandat, pour que la redistribution des cartes se fasse de manière la plus équitable possible. Nous essayons de travailler sur cela en bonne intelligence. A cet égard, j'ai mis en place à l'Agglomération une Conférence des Maires qui permettrait même à certains maires qui ne pourraient pas siéger d'être présents aux grandes orientations de l'intercommunalité, pour garantir à chaque commune, quelle que soit sa taille, la même représentativité et le même poids dans les grandes décisions que nous prenons. L'Agglomération est déjà composée de petites communes, de communes rurales, de communes péri-urbaines ; donc, ce n'est pas quelque chose de nouveau, en tout cas.

Oui, le délai était contraint ; j'aurais bien aimé que l'on échange davantage. Je vous ai proposé une réunion, mais il a fallu déjà travailler en bureau communautaire qui a une légitimité, je le rappelle, pour travailler les dossiers, et avoir un échange auquel certains ont pu participer, pas d'autres, pour après, aboutir au vote de samedi à l'Agglomération. Nous avons essayé de faire du mieux que nous pouvions. Vous savez, le délai imposé s'applique aussi à nous. Donc, cela n'est pas facile d'être dans l'anticipation et de se dire que l'on a le temps d'y

travailler. Toutefois, cela ne veut pas dire que les choses ont été faites n'importe comment ou en sacrifiant la réflexion.

Je voudrais dire un mot à Nathalie Charvy. Dans les petites communautés de communes, l'ingénierie n'est pas là. La réponse aux appels à projets est de plus en plus complexe. Les petites communautés de communes, et je le dis sans mépris, n'ont pas l'ingénierie suffisante pour le faire et donc ne peuvent pas développer un certain nombre de projets, alors que les habitants l'attendent. Je donne l'exemple du droit des sols. La Charité a pris une position de rejoindre l'Agglomération, et la Charité est adhérente au Droit des Sols de l'Agglomération, car elle n'a pas suffisamment de moyens pour l'assumer elle-même. C'est un exemple, je peux en trouver d'autres. Aujourd'hui, c'est ce travail en intelligence, c'est ce travail mutualisé, qui n'enlève rien à la compétence du Maire de la Charité, pour ne citer que lui, dans ce qu'il peut faire en tant que maire, mais, simplement, il y a ce service qui est proposé. Et ce qui est intéressant, quand vous évoquez les agents, Monsieur Diot, c'est que nous sommes aussi sur la mutualisation. On nous a demandé d'adopter un schéma de mutualisation au 31 décembre 2015. Or, vous avez pu voir que nous avons été un peu rebelles, puisque nous n'avons voté samedi que les grandes orientations, et pas le schéma, car nous avons décidé d'ouvrir une perspective à ceux ou celles qui nous rejoindraient de s'inscrire dans ce schéma et d'y contribuer. La mutualisation, avec notamment des services communs, permettrait une intégration des agents qui sont déjà dans d'autres intercommunalités, à partir du moment où elles rejoindraient l'Agglomération, ou pourquoi pas des personnels de communes. Il faut le faire, bien évidemment, dans le respect des agents et c'est la moindre des choses.

Vous avez résumé la délibération de la CCLA. Ils ont une volonté de poursuivre le travail avec nous. Mais, comme je l'ai dit lors du Conseil communautaire, le rapprochement pourrait ne pas se faire tout à fait dans le calendrier du schéma que je vous ai rappelé tout à l'heure, car il faut peut-être un peu plus de temps. Ainsi, la CCLA, si la CDCI en est d'accord, pourrait rester telle quelle un certain temps. Si cela doit prendre six mois ou un an, mais si, par, contre, on peut partager les choses avec l'ensemble des élus de la CCLA, je n'y vois pour ma part aucun inconvénient.

En ce qui concerne les moyens, je voudrais rappeler que dans les simulations que nous avons faites avec l'adoption du schéma donnant un périmètre regroupant l'Agglomération, Fil de Loire, CCLA, plus quelques communes qui nous rejoindraient, nous serions bénéficiaires d'une augmentation de la dotation globale de fonctionnement de plus 1,5 M€. C'est une réalité économique et par les temps qui courent, avoir 1,5 M€ qui pourraient concourir à la réalisation de projets au service de tous les habitants de toutes les communes de cette nouvelle Agglomération, je pense que cela n'est pas contestable.

En ce qui concerne la position de Patrice Corde, vous lui rappellerez, Madame Fleury, qu'il appartient à la même majorité que les parlementaires qui ont décidé cette loi, ce qui ne l'empêche pas d'avoir son propre avis, et c'est tout à son honneur. Mais, quand il évoque le Cher, j'étais le premier à vouloir que les communes du Cher soient intégrées dans le périmètre de l'Agglomération, car il y a une logique en termes de bassin de vie. Mais le blocage réside essentiellement

dans le fait que nous n'appartenons pas et que nous n'appartiendrons pas à la même région. Même s'il existe des financements inter-régionaux, cela fait peur aux élus, et ils ont peur d'être écartés ou d'être oubliés par la Bourgogne Franche Comté ; c'est aussi un obstacle réel qui empêche les communes du Cher de se tourner vers nous.

Je partage l'ambition de Monsieur Sainte Fare Garnot d'une agglomération à 100 000 habitants, mais même avec l'approbation du schéma, nous n'y serons pas. Nous serons aux alentours de 90 000 habitants. Il a rappelé l'intérêt aussi d'une centralité améliorée en termes de fiscalité. J'ai d'ores et déjà attiré l'attention des parlementaires sur le fait que, sur la réforme de la DGF pour 2017, on puisse davantage tenir compte des problématiques des villes moyennes comme les nôtres, des petites villes centre comme les nôtres et des moyennes villes pauvres comme les nôtres ; cela voudrait dire que nous n'ayons plus de baisses de dotations et cela serait la moindre des choses, par rapport à d'autres communes ou d'autres intercommunalités qui, elles pourraient plus se le permettre. C'est peut-être cela aussi une vision d'une certaine égalité, parce que dans l'égalité, il y a aussi le terme équité.

Monsieur Gaillard, vous évoquiez Fil de Loire qui est réfractaire à l'opération. Je vous propose de lire la délibération de l'Agglomération qui est jointe à celle que nous prenons ce soir, où nous indiquons que nous sommes favorables au projet de fusion « sous réserve d'acceptation des instances concernées ». Je n'ai aucune volonté de les contraindre de force. Monsieur Diot.

M. Diot –

Excusez-moi, Monsieur le Maire, mais il y a un certain nombre de lieux communs dans votre propos, du type de : « On est plus gros, donc on est plus fort » ; ce n'est pas vrai. Ce n'est pas avec deux pauvres que l'on fait un riche. Concernant les incitations financières, ce sont des carottes proposées depuis des années et au final il n'y a pas de nouveaux moyens pour les collectivités. Le 1,5 M€ dont vous parlez, nous en reparlerons le jour où il tombera dans le budget des communes.

Dans tout ce que vous dites, je n'entends pas parler de la réponse aux besoins des habitants. L'intercommunalité est faite pour cela. Or, en quoi est-ce qu'une intercommunalité de 10 000 habitants rendrait de moins bons services qu'une intercommunalité de 50 000 habitants ? Je pense que, notamment dans le milieu rural, c'est bien souvent exactement l'inverse. On construit correctement des collectes d'ordures ménagères dans de petites intercommunalités. La loi NOTRe fait que les transports scolaires dans le Morvan seront gérés par la grande région Bourgogne Franche Comté ! C'est avec le même genre d'arguments faux que l'on nous a vendu cela. La proximité cela existe, et cela nécessite de petites structures.

En disant cela, vous caricaturez souvent nos propos en disant que dès que nous contestons ce qui est en train de se construire, nous serions contre l'intercommunalité. Non, nous ne sommes pas contre l'intercommunalité ; nous sommes pour. D'ailleurs, l'intercommunalité, c'est nous qui l'avons construite à Nevers. L'Agglomération, ce sont quand même les élus communistes et les élus socialistes qui l'ont progressivement construite. Nous ne pouvons pas être accusés de refuser la coopération intercommunale ; au contraire. C'est justement pour la

sauver, pour sauver une conception intelligente, constructive de la coopération intercommunale que nous disons que ce projet-là doit être rejeté.

Car, à toutes les interrogations que j'ai formulées tout à l'heure, vous n'avez apporté aucune réponse, et pour cause. Vous avez les mêmes questions et pas les réponses. Quelle incidence sur la fiscalité ? Est-ce que cela va augmenter les impôts, la part communale de la taxe d'habitation ?

- M. le Maire – Je vous ai répondu que cela n'augmenterait pas.
- M. Diot – Cela va être une opération blanche, neutre ! Je ne demande qu'à vous croire, mais je n'y crois pas une seconde.
- M. le Maire – Avec un lissage d'augmentation éventuellement...
- M. Diot – Je n'y crois pas une seconde.
- M. le Maire – ... à décider, après, par les élus. C'est la technique, Monsieur Diot.
- M. Diot – Montrez-nous les simulations qui ont été faites sur ce point
- M. le Maire – Elles vous seront présentées. Allez à l'Agglomération. Vous êtes élu communautaire. Vous y avez accès.
- M. Diot – Je n'ai jamais eu accès aux simulations qui ont été faites.
- M. le Maire – Il y a un principe de neutralité au départ, et après, il y a une possibilité, si les élus le veulent, de décider.
- M. Diot – Si ces interrogations-là ne vous posent pas de problème avant de voter, je pense que c'est un peu irresponsable. J'ai été traité de déraisonnable, mais je pense qu'il est parfaitement déraisonnable de valider un projet de coopération intercommunale avec autant d'interrogations et autant de questions sans réponses, car c'est un saut dans l'inconnu.
- Je vous ai fait une proposition, Monsieur le Maire, constructive, de dire que l'on a trois mois pour travailler sérieusement. Nous vous proposons un travail en trois phases : une réunion dès début janvier de tous les conseillers municipaux, puis un travail dans des groupes de travail, enfin, l'élaboration d'un projet, sanctionné par un vote et une consultation populaire. C'est cela la démocratie. J'aimerais bien savoir si oui ou non on peut s'engager, y compris pourquoi pas, y travailler ensemble.
- M. le Maire – Pour répondre avec humour à ce que vous avez dit, deux pauvres dans une même maison sont un peu deux fois moins pauvres, puisqu'ils partagent une même maison, plutôt que de ne pas en avoir chacun. Plus sérieusement ; c'est vous qui travestissez mes réponses. Je n'ai jamais dit que vous étiez contre l'intercommunalité. J'ai dit qu'au contraire nous partageons peut-être la même vision, contrairement à ce que vous disiez, vous. Nous n'avons peut-être pas forcément le même but et le même objectif quant à arriver à une intercommunalité

plus forte aujourd'hui. Vous voulez y prendre beaucoup plus de temps, mais nous ne l'avons pas. Ce n'est pas moi qui vous l'impose, ce manque de temps. Vous avez l'air de considérer que c'est moi qui vous met une contrainte ; or, je la vis de la même façon que vous. Je dois mener les choses pour être dans le respect de la législation. Je veux bien dire que l'on respecte plus rien ; alors, ne votons plus le budget, et faisons ce que nous voulons. Nous avons à nous décider. Qu'il y ait des échanges, par la suite, en fonction des choix qui seront faits ou validés, je n'ai rien contre les échanges, mais nous n'avons pas le temps du calendrier que vous proposez. Nous devons nous prononcer ce soir sur le schéma, et donc, je ne peux pas accéder à votre proposition, qui est de prendre le temps que je n'ai pas. Je vous propose de voter la délibération telle qu'elle a été rédigée et proposée ce soir, qui n'est peut-être pas parfaite à vos yeux, mais qui a le mérite de résumer les réticences que nous avons et en même temps de révéler une ambition que je pense, quelque part, nous partageons. Madame Charvy.

Mme Charvy – Qu'en est-il de l'organisation de la gouvernance de cette future grosse intercommunalité ?

M. le Maire – Sous réserve d'un accord local, il y aura une augmentation du nombre d'élus, une augmentation notamment pour Nevers et les villes de l'agglomération les plus importantes. Après tout dépendra de qui vient, de qui ne vient pas. De nouvelles communes se sont manifestées il y a quelques jours. Il y a du nouveau chaque jour. Je ne peux pas vous donner en détail les informations aujourd'hui. Je peux vous les donner demain si vous le souhaitez. Je n'ai aucune raison de cacher quoi que soit. La représentativité en ce qui concerne Nevers serait renforcée s'il y a un accord local. Elle serait un peu accrue pour certaines communes qui ont perdu, suite à l'annulation de l'élection de Varennes-Vauzelles. S'il y a intégration, il n'y a pas réélection. S'il y a fusion, il y a réélection du Président et des Vice-Présidents.

Je vous propose de passer au vote sur cette délibération faisant référence à celle de l'Agglomération. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? 6 voix contre et 3 abstentions. Elle est adoptée à la majorité. Je vous remercie.

2015-238 **Budget primitif 2016**

M. le Maire – Nous poursuivons l'ordre du jour avec la présentation et le vote du budget primitif 2016.

Je tiens d'ores et déjà à vous indiquer que nous retirons le projet de délibération n° 2016-256 concernant les subventions de fonctionnement aux associations sportives. L'enveloppe que nous vous proposons sur le budget associatif est, bien sûr, la même, dans le cadre du budget, mais, suite à un certain nombre d'échanges avec des représentants associatifs, nous souhaitons revoir les propositions d'attribution de subventions de fonctionnement. Je passe la parole à Monsieur l'Adjoint aux Finances pour la présentation du budget, qu'il fera en lien avec certains élus, pour parler plus en détail de nos projets.

M. Suet – Le vote du budget primitif constitue un acte important de la vie de la cité. Il doit traduire les orientations et les priorités politiques portées par l'équipe municipale.

Conseil municipal de Nevers –15 décembre 2015

Les citoyens ont décidé de nous confier la responsabilité de la gestion municipale de Nevers à travers notamment la mise en œuvre de 85 engagements à l'horizon 2020. Ainsi, comme en 2015, le projet de budget 2016 s'inscrit pleinement dans l'action et dans la concrétisation du programme de mandat, autour des principales thématiques suivantes :

- le développement économique et l'attractivité de notre ville,
- l'amélioration du cadre de vie,
- l'éducation, la jeunesse et l'action sociale,
- la gestion municipale responsable.

Sur ce dernier point et face au contexte de forte contrainte financière imposée par la baisse sans précédent des dotations de l'Etat, l'équipe municipale, sans renoncer à ses engagements, doit quotidiennement prioriser son action et prendre des décisions pour garantir et préserver les grands équilibres des finances de la ville.

Vous allez avoir une présentation qui sera projetée sur écran et le plan que je vais adopter sera le suivant :

Introduction : le rappel du contexte et des orientations budgétaires que nous avons vu le 24 novembre dernier avec le DOB.

I – Les priorités politiques du budget 2016

- A) Développer l'activité économique et l'attractivité
- B) Améliorer le cadre de vie
- C) Préserver l'avenir de nos jeunes et le bien être des seniors
- D) Mettre en valeur l'offre touristique, culturelle et patrimoniale

II – Les chiffres-clés ou les prévisions du budget 2016

- A) La présentation synthétique des masses budgétaires
- B) Le programme de 1,6 M€ d'économies de fonctionnement
- C) Le programme de 11,6 M€ d'investissements.

Je précise que ce projet de budget ne reprend pas de manière anticipée le résultat de l'exercice 2015. Le vote d'un budget modificatif sera proposé au conseil municipal d'avril.

Introduction

Nous sommes touchés par un contexte de baisse sans précédent des dotations de l'Etat. La Dotation Globale de fonctionnement subira en 2016 une baisse de 1 181 103 €, soit une diminution de 10,52 %. Entre 2013 et 2016, nous avons subi une baisse de 2,6 M€ de dotations de l'Etat.

Nous maintenons notre volonté politique de poursuivre la baisse de la fiscalité, bien trop lourde à Nevers. Ainsi, nous engagerons en 2016 la troisième baisse des taux communaux de la fiscalité. Elle sera de 2,5 % en 2016, qui se traduira par une perte de produit fiscal supplémentaire de 368 938 €. La taxe d'habitation en 2013 était de 20,72 %. Nous l'avons baissée en 20,25 % en 2014. Elle est passée à 19,74 % en 2015, puis elle sera à 19,25 % en 2016. Le foncier bâti était de 28,18

%. Dès 2014, nous l'avons passé, à notre arrivée à 27,55 %, et nous visons 26,19 % en 2016. Le foncier non bâti avait un taux de 95,25 % en 2013. Nous l'avons passé en 2014 à 93,11 %, pour arriver en 2016 à 88,51 %. Le produit fiscal a baissé de 950 000 € environ entre 2013 et 2016. Entre 2014 et 2015, si la baisse est très faible, cela est dû, entre autres, à la demi-part du gouvernement.

Il est nécessaire que nous réalisons des économies de fonctionnement en 2016. Une économie de 1,6 M€ porte sur l'ensemble des composantes du budget pour financer la baisse de ressources et maintenir le niveau des investissements. Les charges d'exploitation 2015 étaient de 48,9 M€. En 2016, nous devons passer nos charges d'exploitation à 47,3 M€. Les économies seront faites sur les charges générales qui passeront de 11,2 M€ à 10,6 M€. Les charges de personnel passeront de 28,1 à 27,9 M€. Les charges de gestion courantes passeront de 9,4 M€ à 8,6 M€, donc une baisse de 800 000€.

Il est nécessaire également que nous préservions notre capacité d'investissement dans le cadre de la maîtrise de la dette. En 2015, nos dépenses d'équipement seront, hors restes à réaliser, de 11,6 M€. En 2016, elles seront de 11,6 M€. En 2015, l'encours de la dette est de 47,1 M€. En 2016, il sera sans doute de 49,2 M€.

I – Les priorités politiques 2016

A – Développer l'activité économique et l'attractivité

1) Redynamiser le centre-ville

La redynamisation du centre-ville passe par diverses opérations. Tout d'abord, je citerais l'opération « Nevers se met en vitrines ». Nous y consacrons un budget de 11 000 €. Je passe la parole sur ce point à Monsieur Guillaume Maillard.

M. Maillard – Cela s'inscrit dans une politique volontariste de la Ville de Nevers. L'objectif est de dynamiser le centre-ville et de l'ouvrir à la périphérie en recréant un lien avec les propriétaires des locaux vacants, inciter de nouvelles installations commerciales et artisanales et mettre en avant les richesses culturelles et architecturales de la cité ducale. Un premier projet concerne l'axe Place Carnot-rues piétonnes, en passant par la rue Saint-Martin.

M. Suet – La première tranche des travaux d'aménagement de la rue Saint Martin s'élèvera à 350 000 €. Je passe la parole à Madame l'Adjointe au cadre de vie.

Mme Wozniak – Entre en étude en 2016 l'aménagement de la rue Saint Martin, avec une première tranche de travaux. Les objectifs de l'opération sont de réaliser une zone de rencontre, de donner une place plus importante aux liaisons douces et aux pratiques douces, de créer une amorce en direction du secteur piétonnier. L'étude sera rapidement coordonnée avec le plan-guide des aménagements et de la redynamisation du centre-ville. L'appel d'offres a été lancé. Le bureau d'études sera retenu en janvier. Il s'agira d'articuler plus largement et de planifier avec cohérence les aménagements de deux grands secteurs qui sont le secteur Carnot,

Salengro, rue Bérégovoy, rue Saint Martin, square Thévenard, d'une part, et le secteur piétonnier, d'autre part.

A la fin du mois de janvier, un atelier participatif est prévu avec les professionnels locaux, architectes, urbanistes, paysagistes et les agents de la Ville concernés par ce sujet et sur le périmètre de la place Carnot. Les premières propositions seront présentées aux Neversois dans une démarche d'échange et exposées au palais ducal.

M. Suet –

Nous consacrerons un budget de 100 000 € à l'opération programmée pour l'amélioration de l'habitat, dont vous parlait tout à l'heure Monsieur Grafeuille.

Nous étudions par ailleurs la possibilité de la mise en place d'une démarche partenariale « Nevers site pilote » avec la Caisse des Dépôts et Consignations, pouvant donner lieu à des subventions et à une ingénierie, et éventuellement à des prêts, ceci pour nous accompagner dans la démarche de redynamisation du centre-ville. C'est un dossier qui vient d'arriver.

1) Redynamiser la vie de quartier

Sur ce point, nous avons programmé de restructurer le centre commercial des Courlis. Le montant des investissements serait de 2,3 M€. La participation de la Ville serait de 351 000 €. Je passe la parole à Monsieur Maillard.

M. Maillard –

Il s'agit toujours d'une politique volontariste de la Ville de Nevers, envers tous les quartiers. Ce projet porte sur la réhabilitation de la zone des Courlis. L'opération est portée par Nièvre Aménagement. Les financements proviendraient des fonds propres de Nièvre Aménagement, de la Dotation Politique de la Ville, de la Ville ; un complément de la Région est attendu. C'est un projet en plusieurs phases. Une réunion publique est prévue en janvier 2016 pour présenter à la population les phases de réalisation. Deux tours de la structure Coopération et Famille seront détruites en début d'année 2016. Un nouvel îlot de proximité associera une enseigne commerciale, une pharmacie, peut-être un service médical, la relocalisation des acteurs existants et l'arrivée de nouveaux commerces. Le bailleur commercial de proximité sera EPARECA, qui est une émanation de la Caisse des Dépôts et Consignations. Le début des travaux est prévu au cours du premier trimestre 2016, pour une ouverture prévue courant du premier semestre 2017. En parallèle, une étude est en cours pour le réaménagement global des alentours : la place, l'espace de vie, la végétalisation. Anne Wozniak peut compléter sur ce point.

Mme Wozniak –

L'étude vient d'être lancée. Nous en sommes au stade des premières propositions. Le bureau d'études poursuit son travail, mais nous avons, pour notre part, déjà mené une réflexion, notamment avec le centre technique horticole, pour un aménagement léger visant à la valorisation des deux entrées et à l'aménagement le long du stade de la Baratte. Nous visons à harmoniser et rendre cohérents tous ces aménagements par rapport à l'identité du quartier. Nous mènerons la réflexion sur les liens à nouer avec l'espace test et avec le parc Rosa Bonheur, notamment par la Loire.

M. Suet – Nous consacrons également un budget de 390 000 € pour l'étude du renouvellement urbain du Banlay.

Par ailleurs, un budget de 971 000 € sera consacré à la création d'un centre de santé à la Grande Pâturage. Monsieur l'Adjoint à la Santé peut nous en parler.

M. Cordier – L'ARS (agence régionale de santé) nous a demandé d'ouvrir un centre de santé dans un des quartiers sensibles de Nevers. Il a été décidé de réaliser ce centre de santé dans l'ancienne école maternelle Albert-Camus. Il aura pour objectif d'accueillir des populations de santé fragile, de faire de la prévention, d'accueillir des jeunes en situation de précarité. Les études ont été faites. Une DDU (dotation de développement urbain) a été donnée pour la création de ce centre de santé. Les travaux débiteront rapidement.

3) Proposer de nombreux événements sportifs, culturels et festifs

M. Suet – Il est prévu un programme événementiel dense et varié, avec les incontournables, mais également des nouveautés, ceci pour 506 000 €. Pour le marketing territorial, 50 000 € sont prévus. Monsieur l'Adjoint à l'Attractivité pour nous en dire plus.

M. Morel – L'objectif de tous ces événements, que je ne citerais pas, est de générer du trafic dans notre ville, de mettre notre ville en lumière, de la faire connaître et de faire venir le maximum de personnes, pour faire vivre l'économie locale. Les événements toucheront la culture, le sport. J'aurai l'occasion, le moment venu, de revenir sur chacun de ces événements.

B – Améliorer le cadre de vie

1) Une ville plus facile à vivre

M. Suet – 2016 sera la troisième année de baisse des taux communaux de fiscalité pour inciter au choix de vivre dans notre ville. La baisse sera de 2,5 %.

Une maison des spécialistes de 3,5 M€ sera réalisée, avec une participation de 717 000 € de la ville pour lutter contre le risque de désertification médicale.

Des travaux d'accessibilité des ERP (établissements recevant du public) sont également prévus pour 325 000 €. Je passe la parole à M. Barsse.

M. Barsse – Les travaux d'accessibilité ERP concerneront en 2016 le palais ducal, l'hôtel de ville, les cimetières et le musée, pour 325 000 €. 125 000 € seront consacrés à l'accessibilité de la maison des sports. Au total, 450 000 € seront ainsi consacrés à l'accessibilité.

2) Une ville plus verte

M. Suet – Nous allons continuer l'installation de barbecues publics au sentier du Ver-vert, pour 25 000 €. La création d'un parcours de santé est également prévue. Mme Wozniak.

- Mme Wozniak – Sur le secteur de la Loire, une grande étude portera sur l'ensemble de la Loire, Nord, Sud, Est, Ouest. Il est prévu le Géant, la requalification du Bd de Coubertin, le réaménagement de la route des Saulaies, avec la limitation de la vitesse, sécurisation et confort de la promenade pour les piétons et les cycles. Est également à l'étude, le réaménagement de la base de canoés et de boulistes, avec le recul du stationnement et la réalisation d'un grand parvis orienté vers la Loire, avec de nouvelles activités, de nouvelles vocations : la Guignette à agrandir, des jeux pour enfants, et d'autres activités. En début d'année, le mobilier du Ver-Vert sera remplacé par la nouvelle gamme Espaces naturels et un complément du mobilier aura lieu. L'installation de barbecues complètera ce dispositif au niveau du parking 2.
- M. Suet – Nous consacrerons 8 000 € à la création d'un parcours de santé. Monsieur Chartier.
- M. Chartier – Un parcours pédestre dans Nevers sera mis en place, pour le premier semestre 2016. Un parcours sportif sera développé sur le Ver-Vert et sur les Senets.
- M. Suet – Création d'un parcours d'orientation, pour 10 000 €. Je passe la parole à Madame Vard.
- Mme Vard – Il s'agira d'un parcours avec de petites bornes solides installées de manière permanente sur des détails caractéristiques du terrain, permettant toutes les pratiques de l'orientation. Ce réseau figure sur une carte placée sur un panneau d'information. Cela s'adressera à toute personne souhaitant explorer le patrimoine naturel de la commune. C'est un moyen d'organiser, d'animer et de promouvoir des activités physiques et sportives, pour tous les publics. Cela sera gratuit. L'objectif est de rendre l'enfant et l'adulte actifs dans un processus à la fois sportif, éducatif et récréatif. Cela permet de découvrir le patrimoine naturel de la région. La carte utilisée par ces pratiquants peut servir de support à une information technique mais aussi administrative et touristique.
- M. Suet – Il est également prévu l'aménagement des bords de Loire entre le quai des Mariniers et le sentier du Ver-Vert et le lancement d'un concours d'architecte, pour 500 000 €. (Vu plus haut).

3) une ville plus sûre

La mise en place de la vidéo protection sera effective en 2016, au centre-ville et dans les quartiers Grande Pâturage, Bords de Loire, Banlay et Courlis, pour 468 000 €.

C- Préserver l'avenir de nos jeunes et le bien-être de nos seniors

1) Une offre éducative de qualité

Nous consacrons un budget de 423 000 € au temps périscolaire et à la pause méridienne. Madame Dessartine.

- Mme Dessartine – L'éducation est une des priorités de la municipalité. Notre ambition est notamment d'améliorer l'articulation entre le temps scolaire et le hors temps scolaire, de favoriser l'accès de tous aux activités culturelles, sportives, aux loisirs éducatifs. Les temps d'activités périscolaires sont mis en place à la suite du temps de classe, et contribuent à l'épanouissement et au développement de l'enfant. Leur encadrement est assuré par des animateurs qualifiés, des agents municipaux, de Médico, de Léo Lagrange, de l'ADESS, et d'autres associations, ce qui représente 81 intervenants. On y trouve de l'escrime, du cirque, du hip-hop, de la cuisine, des bandes dessinées, de la sculpture, de la céramique... En plus des activités périscolaires, nous proposons la garderie du matin, celle du midi, des garderies gratuites de 16 h 00 à 16 h 30, une garderie payante au-delà, le mercredi une garderie gratuite de 12 h à 12 h 30 et l'aide aux leçons dans toutes les écoles élémentaires.
- M. Suet – Nous consacrons un budget de 960 000 € à la restauration scolaire, avec un menu à cinq composants.
- 250 000 € sont prévus pour la restructuration du patrimoine scolaire. Comme vous l'a dit Monsieur le Maire tout à l'heure, le choix n'est pas fait. Cela sera en fonction de la concertation en cours. Madame Mangel.
- Mme Mangel – En ce qui concerne la provision pour la restructuration du patrimoine scolaire, pour 250 000 €, elle a été établie en fonction des incertitudes sur les différents scénarios envisageables et par conséquent d'une programmation à ce jour d'un calendrier de réalisation. C'est pourquoi, dans l'attente de la carte scolaire et des arbitrages politiques qui découleront de l'étude démographique réalisée, il a été proposé de prévoir une enveloppe potentiellement nécessaire sur ce volet sans toutefois mobiliser outre mesure des fonds qui sont par ailleurs nécessaires à la Ville dans sa capacité d'investissement sur d'autres projets.
- M. Suet – Nous consacrerons 30 000 € à l'aide aux devoirs. Des bénévoles interviennent. Et par ailleurs, des étudiants sont rémunérés.

2) Priorité à la jeunesse

Il est prévu un projet théâtral de la compagnie Labyrinthe, des consultations citoyennes et des forums de discussions, ainsi que des actions de développement de la citoyenneté. Madame la Maire Adjointe.

- Mme Boujlilat – Nous allons continuer de soutenir le projet de création artistique lancé en 2015. Il rencontre un véritable succès. Il compte aujourd'hui plus d'une centaine de jeunes sur la Nièvre et sur l'Yonne, puisque les deux départements sont concernés. La mixité filles garçons, et la mixité sociale fonctionnent bien dans ce projet. Nous poursuivrons ce projet, en lien avec la compagnie Labyrinthe, qui porte cette action.

Avec le Conseil municipal junior, nous allons mettre en place des cafés débats, des tables rondes, des journées thématiques. L'une d'entre elles portera sur le harcèlement, notamment à l'école. La demande émane directement du Conseil municipal junior, que nous associons largement sur cette question.

Nous lancerons des actions sur le développement de la citoyenneté. Il s'agira de se pencher sur un label « Ville de Nevers » qui tournerait autour des valeurs de la République. C'est une idée qui est ressortie de la concertation avec le Conseil municipal junior, à savoir mettre en place des actions de développement de la citoyenneté, passant par une meilleure connaissance des institutions et des dispositifs qui existent en direction des jeunes. J'ai récemment reçu des classes de 1ère et de terminale à la Ville de Nevers, pour expliquer ce qu'est le rôle d'une collectivité, des élus, les services rendus à la population. Ce sont des échanges vraiment intéressants. Ils permettent de casser certains préjugés et de créer une proximité avec nos jeunes, une meilleure connaissance des dispositifs. Il s'agira de travailler à la création d'un maillage, répertoriant toutes les actions existantes de la part de tous les partenaires impliqués. Je pense notamment à des dispositifs mis en place par le Conseil départemental. Madame Fleury, vous êtes Vice-présidente du Conseil Départemental, vous avez mis en place la J'Box, qui est intéressante. Des choses existent et il faut les faire connaître. Si nous pouvions y travailler ensemble, cela sera encore plus intéressant. Au passage, c'est un appel que je vous lance, parce que je pense que nous serons plus efficaces ensemble que chacun de notre côté.

3) Un soutien important au secteur social

- M. Suet – La subvention d'équilibre au CCAS est prévue pour un montant de 3,3 M€. Madame la Vice-Présidente du CCAS.
- Mme Fleurier – En 2016, l'accompagnement sera maintenu auprès des familles, par notamment l'offre de services à la petite enfance, qui pourrait, par contre, être diversifiée en termes de types d'accueil, notamment sur des horaires atypiques. La politique senior sera développée auprès des personnes qui vivent à leur domicile et avec la poursuite d'une politique sociale en direction des personnes dépendantes, en lien avec les établissements d'accueil. Nous travaillerons aussi sur la mise en œuvre, en lien avec la Communauté d'Agglomération de Nevers, à l'accompagnement à la sédentarisation des gens du voyage avec la perspective d'un passage de la compétence de l'aire d'accueil à l'Agglomération. Une attention nouvelle et particulière sera portée sur la précarité des jeunes, que nous voyons émerger dans les demandes de domiciliation de jeunes sans domicile fixe ou dans les demandes d'aide alimentaire. Et nous poursuivrons l'accès au droit, car nous constatons une baisse des demandes des familles et des non recours. Un accent sera mis sur l'information concernant la santé et la CMU par exemple, ainsi que sur la poursuite du travail mené pour la lutte contre la précarité énergétique.
- M. Suet – Nous consacrerons un budget de 136 000 € aux actions d'insertion, que cela soit au travers de l'ASEM et les divers marchés. Madame Franel.
- Mme Franel – Dans le cadre de l'insertion sociale, nous avons organisé avec l'Agglomération et le GIP DSU une réunion sur l'économie sociale et solidaire. Nous allons adhérer à une association de collectivités territoriales pour l'économie solidaire afin d'introduire des clauses sociales et d'insertion dans les marchés publics et constituer un lieu de ressources, d'information et d'appui, en étant force de proposition et de mutualisation d'outils.

D.- Mettre en valeur l'offre touristique et culturelle patrimoniale

1) Intervention sur les monuments historiques

- M. Suet – Nous allons consacrer 2,3 M€ à des interventions sur des monuments historiques. Dans ce montant, se trouve la restauration du Petit Théâtre, à hauteur de 1 240 000 €, et la restauration de certains monuments à hauteur de 1 040 000 €, comme les remparts, pour 110 000 €, le beffroi pour 560 000 €, la Porte de Paris, pour 100 000 €, l'église Saint Etienne pour 140 000 €, et le Palais Ducal, pour 120 000 €. Par ailleurs, il est prévu d'accorder 150 000 € pour l'aménagement des abords de l'église Sainte Bernadette du Banlay, pour 150 000 €. Monsieur Francillon.
- M. Francillon – L'église Sainte Bernadette du Banlay est un bâtiment marquant de l'architecture du XX^{ème} siècle. Cette église a été conçue par Claude Parent et Paul Virilio et a été consacrée en 1966. L'année 2016 marque le cinquantième anniversaire de cette consécration. Plusieurs manifestations seront organisées, du printemps jusqu'au mois de décembre. Pour l'occasion, et dans une perspective plus lointaine, il a été prévu de mettre en valeur ce monument en aménageant ses abords. Des travaux d'aménagement paysager seront effectués, une signalétique sera réalisée, dans l'esprit de ce site et en accord avec Claude Parent. 150 000 € seront consacrés à cet aménagement. Dans les prochains jours, une commission des achats en procédure adaptée portera sur ce sujet.

2) Soutien aux partenaires associatifs

- M. Suet – Nous consacrerons 2 669 745 € aux associations et partenaires privés. Nous continuerons le rajeunissement de la maison de sports pour 600 000 €. Monsieur Devoise.
- M. Devoise – Ce rajeunissement de la maison des sports pour 600 000 € fait suite à une première opération de rajeunissement du site pour un budget de 450 000 € et qui s'est finalement monté à 514 000 €, du fait en particulier d'un dépassement sur le chantier amiante. Pour 2016, nous continuerons les travaux notamment sur la partie isolation thermique, sur les terrasses. Nous remplacerons les baies en polycarbonate. Nous ferons aussi de l'isolation thermique verticale. Nous continuerons les travaux de peinture, notamment des murs extérieurs, le contrôle d'accès des portes extérieures, l'acoustique de la grande salle de compétition et le parquet. Les travaux réalisés en 2015 ont porté sur les douches (contre les légionnelles), la peinture dans les gradins réalisés par l'ASEM (travail remarquable car pas évident), les vestiaires et la pose des sièges. En 2016, il y aura aussi le remplacement des skydômes, ce qui sera très bien au niveau énergétique.
- M. Cordier – J'ajouterais que des travaux importants ont été réalisés au niveau des douches, du fait de la présence de légionnelles. La rénovation des vestiaires et des sanitaires, ainsi que de la grande salle des sports a constitué un important chantier.

- M. Morel – En plus, la maison des sports sera habillée aux couleurs de la ville de Nevers, ce qui permettra de bien l'identifier lorsque nous recevrons des manifestations régionales, inter-régionales, voire nationales.
- M. Suet – Je tiens aussi à vous signaler les travaux importants réalisés et en cours dans le petit théâtre.

II – Les chiffres clés du budget 2016

A- La présentation synthétique des masses budgétaires

1) La vue d'ensemble du budget 2016

Le budget primitif 2016 sera de 70 684 787 €. 54 867 229 € seront consacrés au fonctionnement et 15 817 558 € à l'investissement. Cette somme comprend le remboursement en capital de notre endettement.

2) L'équilibre du budget 2016

En recettes, 54 867 229 €. En dépenses, 48 834 000 €. L'autofinancement représente ainsi la somme de 6 033 229 €. Il sera viré à la section d'investissement. Les dépenses de la section d'investissement représenteront 15 817 558 €.

3) La structure du fonctionnement 2016

Les recettes fiscales seront les suivantes :

- recettes fiscales : 38 602 620 €
- Dotations et participations : 13 144 260 €
- Produits des services (tarification) : 1 865 735 €
- Produits de gestion courante : 366 633 €
- Produits financiers : 157 500 €
- Opérations d'ordre : 730 481 €.

Les dépenses seront les suivantes :

- Charges générales (fluides, entretien...) : 10 515 959€
- Dépenses de personnel : 27 913 455 €
- Intérêts de la dette : 1 534 000 €
- Charges de gestion courante : 8 635 456 €
- Autres : 235 130 €
- Autofinancement : 6 033 229 €.

Avec cet autofinancement, nous équilibrons le budget à la hauteur de 54 867 229 €.

4) Structure de l'investissement 2016

En recettes :

- Dotations et subventions : 3 385 805 €
- Autofinancement : 6 033 229 €
- Emprunt d'équilibre : 5 653 269 €

Conseil municipal de Nevers –15 décembre 2015

- Immobilisation financière et dépôt : 405 255 €
- Autres opérations d'ordre : 340 000 €

En dépenses :

- Programme d'équipement : 11 609 271 €
- Remboursement du capital de la dette : 3 153 902 €
- Immobilisation financière : 66 704 €
- Autres opérations d'ordre : 987 681 €

Ce qui aboutit à un budget de 15 817 558 € pour l'investissement.

B- Le programme de 1,6 M€ d'économies de fonctionnement

1) Les approvisionnements : une meilleure définition des besoins, une globalisation des achats, une mise en concurrence et une négociation systématiques ce qui procurera une économie de 219 284 €.

2) La fourniture d'énergie : des tarifs compétitifs et une consommation maîtrisée, ce qui procurera une économie de 121 500 €. Monsieur Devoise.

M. Devoise –

Pour l'année 2016, nous continuerons la même démarche qu'en 2015 : réduction de nos consommations d'énergie. Outre le groupement d'achats mis en place avec le SYMO et le CCAS, nous essaierons, dans chaque projet, d'inclure une démarche de développement durable. Nous utiliserons notamment l'éclairage LED, comme cela a été fait dans la salle de danse de la maison des sports. La télégestion a été installée sur cinq sites et sera poursuivie dans d'autres lieux. Sur l'éclairage public, j'aimerais avoir la vision des conseillers municipaux dans cette réflexion, de tous les conseillers, notamment Mme Charvy, M Séjeau... s'ils le souhaitent. Il faudrait aussi travailler sur l'éducation des utilisateurs de nos installations et donc de notre énergie, en vue d'éviter le gaspillage.

3) La gestion prévisionnelle des emplois

M. Suet –

En matière de ressources humaines, il n'y aura pas de remplacement automatique des départs. Nous visons une économie de 236 545 €.

4) Le financement du SDIS : une économie de 15 652 € sera réalisée, sur la base d'une notification faite par le SDIS.

5) Le financement du CCAS : nous diminuons la subvention d'équilibre de 88 037 €. Nous suivons la recommandation de la Chambre Régionale des Comptes de résorber l'excédent.

6) Les subventions aux partenaires associatifs : nous ajustons notre soutien aux partenaires associatifs. L'économie sera de 388 168 €, soit une baisse de 13,4 %. Le montant évalué des concours en nature est de 1 900 000 € pour l'année 2014.

7) Les télécommunications : par une optimisation des outils et des coûts de télécommunications, nous réaliserons une économie de 35 400 €.

8) Le SIEEEN : via la suppression du reversement de la taxe sur l'électricité, nous réaliserons une économie de 102 000 €.

9) Le SYMO : la non-participation des communes au remboursement des annuités de la dette en 2016 nous permettra de réaliser une économie de 175 000 €. Le SYMO avait des réserves suffisantes.

10) Les aires de jeux publiques : l'internalisation de l'entretien et de la maintenance nous permettra de réaliser une économie de 185 000 €. Nous versions 230 000 € en location maintenance. Nous avons gardé 45 000 € pour la maintenance.

11) Les sanitaires publics : Nous avons renégocié le contrat avec Decaux. Nous allons garder les deux sanitaires quasiment pour le prix d'un. Le déplacement sera à la charge de Decaux. Cela nous fera une économie de 23 000 €.

12) La fourniture de carburants : des tarifs compétitifs et une consommation maîtrisée nous permettront de réaliser une économie de 25 000 €.

B- Le programme d'investissement de 11,6 M€

Le programme d'investissement de 11,6 M€ sera ainsi décomposé :

- Patrimoine courant : 3 116 000 €
- Projets : 5 379 371 €
- Matériel : 798 900 €
- Monuments historiques : 2 315 000 €.

A travers ce deuxième budget, la majorité poursuit son action de changement dans la transparence et le respect des engagements pris auprès des Neversois. Je suis à votre disposition pour les questions éventuelles. Je souhaite remercier les services pour le travail réalisé, car cela a été compliqué de préparer un budget pour le mois de décembre.

M. le Maire –

Merci, Monsieur l'Adjoint. Cela est une gageure en temps aussi que nous nous sommes imposée pour être prêts le plus tôt possible en matière budgétaire, et avancer sur l'année 2016 dès le 1^{er} janvier, et dès avant même, dans l'anticipation. C'est aussi un peu une première que de voter ce budget au mois de décembre. Madame Charvy.

Mme Charvy –

En introduction et en résumé, l'Etat baisse ses dotations ; dans le même temps, vous baissez les impôts. Voilà Nevers dans une situation financière extrêmement contrainte. Quelles conséquences ? Des mesures d'économie dont l'impact ne sera pas anodin, et dont la faisabilité elle-même peut être interrogée.

Les conséquences, plus précisément. La réduction des dépenses d'exploitation, ou la baisse généralisée des charges, avec un effort qui pèse sur les charges de tous ordres, à caractère général, de personnel, de gestion courante.

Concernant les charges de personnel, il s'agit d'opérer une réduction de 300 000 €, en supprimant en année pleine 20 postes. Une baisse aussi importante aura forcément des répercussions sur le fonctionnement des services. On peut questionner les objectifs en termes de niveau d'effectifs, de recrutement, de politique d'avancement et de politique indemnitaire. Une politique de ressources humaines plus restrictive en la matière, au sujet d'ailleurs de laquelle les agents ont déjà exprimé des craintes, est envisageable.

Mais surtout une baisse de subventions aux associations, avec en moyenne moins 75 % pour le fonctionnement. Un exemple : comment vont faire les associations sportives qui emmènent des jeunes en compétition à Dijon ? J'ai beaucoup d'exemples de cette nature qui m'ont été répercutés par les différents acteurs des associations en question. Quel message leur envoie-t-on ? Le rôle, la mission des associations, tant sportives que culturelles, sont essentiels dans une période de crise du politique liée à celle de l'économie. Elles n'ont jamais été aussi nécessaires à la cohésion sociale et dans leur rôle d'éducation des jeunes, en particulier dans une ville comme Nevers, dont on sait qu'elle se paupérise. Comment entendre alors que l'effort demandé au tissu associatif ne remet pas en cause votre volonté politique d'accompagner et de soutenir la vie associative ? C'est, en outre, décourager les bénévoles qui œuvrent au quotidien dans tous les secteurs de la vie locale.

Par ailleurs, les taux d'imposition sont baissés de 370 000 € ; c'est, si je ne m'abuse, ce qui va justement, voire très exactement, manquer aux associations. Finalement, ce que l'on donne d'un côté, on l'enlève de l'autre, mais de façon moins sociale, car c'est beaucoup pour le budget, mais peu pour le contribuable. Sachant que tous les Neversois ne paient pas l'impôt, pour ceux qui restent, cela fera une économie de 24 € en moyenne. Je sais que nous ne sommes pas tous d'accord sur ce chiffre. Mais c'est une baisse d'autant plus relative qu'on la corrèle à la réflexion annoncée sur les recettes tarifaires. A quel moment sera-t-elle mise en œuvre, et constituera-t-elle un levier d'accroissement des recettes de la Ville, que votre présentation aurait omis de mentionner ? Car, dans pareil cas, c'est l'usager qui paie. On augmente par exemple le tarif de la bibliothèque, de la piscine, etc., et au passage, on notera que ceux qui ne paient pas d'impôts vont subir en totalité l'augmentation de la tarification. Et au final on reprend au contribuable usager ce qu'on lui aura rendu en termes d'impôts.

Pour ce qui concerne les projets, je disais l'année dernière qu'il n'y avait pas d'orientation claire pour 2015, pas de ligne de force en matière d'équipements, de soutien au secteur économique, etc. Je dirais cette année que les projets sont présentés de façon beaucoup plus explicite. Ils ne sont pas hiérarchisés, mais au moins ils sont incarnés, alors que l'année dernière, ils ne l'étaient pas, et d'ailleurs, nous avons assisté à un travail en écho que j'ai particulièrement apprécié. Je vous félicite pour la mise en scène que vous nous avez proposée ce soir.

On notera avec intérêt la dépense énorme de 468 000 € pour la mise en place de la vidéo surveillance - je vous ai dit ce que j'en pensais, je persiste et signe - dans des quartiers, pour une efficacité qui n'existe pas. Je m'en étais ouverte ici. Et je voudrais mettre en perspective cette dépense avec celle pour les actions d'insertion, pour 136 000 €. Il y a des choix dont la lecture est redoutable.

Conseil municipal de Nevers –15 décembre 2015

Je note que concernant l'investissement, certaines dépenses ne sont pas chiffrées. Par exemple, page 20, sur la priorité à la jeunesse. Pour la rénovation du patrimoine, j'ai également une question : on passe de 4,6 M€ en 2014 à 4,4 M€ en 2015, et en 2016, on ne serait plus qu'à 2,3 M€ plus 150 000 €. Comment cela s'explique-t-il ?

En conclusion, je dirais qu'il y a une réelle inquiétude s'agissant des moyens des services, une réelle inquiétude concernant les subventions aux associations. En outre, que les conséquences immédiates n'en paraissent pas évaluées et que la soutenabilité dans le temps ne semble pas mesurée, peuvent ajouter aux doutes en ce qui concerne le budget que vous nous avez présenté ce soir.

M. le Maire –

Merci. Monsieur Diot.

M. Diot –

Ce projet de budget 2016 s'inscrit dans la droite ligne des orientations que vous avez déjà définies et que nous avons déjà discutées lors du dernier débat d'orientation budgétaire, dans un contexte que chacun connaît et que vous précisez un peu plus dans les documents qui viennent d'être présentés. C'est-à-dire une aggravation sans précédent de la baisse des dotations d'Etat : 1,2 M€ pour la DGF, cette année, soit plus de 10 % de baisse en un an. Par rapport au niveau de 2013, l'Etat nous retire donc 2,6 M€ de DGF en deux ans. Ce qui est criminel pour les collectivités. Et en plus, c'est du vol, puisque la DGF n'est pas un cadeau que nous fait l'Etat, c'est de l'argent que l'Etat nous doit, puisqu'il correspond à une compensation de recettes fiscales qui ont été supprimées aux collectivités. Je ne vais pas vous inviter au combat politique, Monsieur le Maire, je sais que c'est peine perdue, mais, à ce rythme-là, si nous nous laissons faire, nous allons vers une mise à mort pure et simple des communes comme la nôtre, avec 10 % de baisse cette année, plus 10 % de baisse l'an prochain, c'est ce qui est déjà annoncé. Et je persiste, c'est bien l'un des objectifs non avoués de la réforme territoriale : la fin des communes. Cette baisse drastique des ressources de notre Ville, vous l'aggravez encore par une baisse concomitante des impôts locaux, une baisse qui nous prive de 370 000 € supplémentaires, comme si la baisse des dotations d'Etat ne suffisait pas. Une baisse à la fois injuste, puisqu'elle ne concerne que ceux qui paient des impôts, et les ménages les plus modestes n'en voient pas couleur, et, en plus, assez symbolique, car elle représentera, dans le meilleur des cas, 25 € d'économies annuelles pour le gros quart des foyers neversois qui ne sont, ni dégrévés, ni exonérés.

Partant de cette double situation, pour l'une qui nous est imposée par l'Etat, pour l'autre que vous avez-vous-même choisie, par la baisse des taux, votre budget est finalement totalement construit autour d'un seul objectif : faire des économies, c'est-à-dire réduire, partout où cela est possible, le niveau de service rendu aux habitants. C'est le sens des coupes sombres que vous annoncez vouloir faire dans les dépenses de fonctionnement, puisque si l'on enlève le transfert à l'investissement, c'est-à-dire la part d'autofinancement, on voit que le budget de fonctionnement est passé de 53 M€ en 2014 à 50,9 en 2015, puis à 48,8 M€ en 2016, soit une baisse en deux ans de plus de 4 M€. Des sommes qui sont affectées au fonctionnement des services, aux subventions aux associations, etc.

D'ailleurs, ce sont des coupes dont on peine parfois à comprendre comment elles seront possibles. J'y reviendrai un peu plus loin.

C'est finalement un budget 2016 qui se situe sur la même trajectoire que le budget précédent. En cela, Monsieur le Maire, vous êtes cohérent ; aussi cohérent dans l'erreur, j'ai envie de dire, que le gouvernement actuel. Et nous avons donc un budget 2016 qui finalement est un budget 2015 aggravé, c'est-à-dire que nous sommes exactement sur le même chemin, avec les mêmes partis pris, les mêmes choix, les mêmes dogmes budgétaires. Pour toutes raisons, bien évidemment, les élus communistes ne voteront pas ce budget.

Je reviens sur quelques points et sur quelques propositions.

D'abord la baisse des dotations de l'Etat. C'est à mon sens le point le plus grave, et le point essentiel, parce qu'il sert de prétexte à tout le reste. Faisons un simple calcul. Si nous étions restés au même niveau de DGF qu'en 2013, nous aurions aujourd'hui 2,6 M€ de plus dans le budget 2016, et si on y ajoute tout ce qui nous a été retiré en 2014 et 2015, c'est 4,3 M€ en cumulé qui nous ont été sucrés en trois ans. C'est trois fois ce que vous budgétiez cette année pour la rénovation du Petit Théâtre. Voilà un chiffre qui illustre le scandale de cette baisse des dotations de l'Etat, alors que, dans le même temps, l'équivalent du budget de fonctionnement de la Ville, 50 M€, est donné par le gouvernement rien que dans le département aux grandes entreprises, au titre du CICE, tout cela pour le résultat que chacun connaît. Tout cela, nous l'avons déjà dit, mais il faudra un jour que nous soyons entendus, parce que c'est terrifiant pour l'avenir, puisque c'est de l'argent que nous ne nous récupérerons jamais. Or, un euro donné aux collectivités, c'est un euro utile pour l'emploi, pour l'économie, et pour le bien-être des populations et c'est un euro de moins perdu dans la fournaise de la spéculation financière. Et aucun élu de Gauche, comme de Droite, fusse-t-il sans étiquette, ne peut plus esquiver ce débat. Il a fallu un mandat entier à mes amis socialistes pour accepter un jour de voter une motion présentée chaque année pour les élus communistes demandant la mise en place d'une taxe à 0,5 % sur les actifs financiers des grandes entreprises, qui rapporterait aux collectivités 400 € par habitant et par an. Nous la proposerons, Monsieur le Maire, à un prochain Conseil, et vous verrez que vous la voterez aussi un jour, s'il reste des communes et des Conseils municipaux d'ici la fin du mandat. Plus subversif encore : nous payons, d'après vos chiffres, 1,5 M€ cette année d'intérêts de la dette aux banques. Rien que pour les intérêts. Je ne parle pas du remboursement du capital. Ce 1,5 M€ va engraisser les actionnaires de la Société Générale, de la BNP..., qui n'en ont pas besoin. Nous vous proposons, Monsieur le Maire, de décréter cette année un moratoire sur le paiement des intérêts de la dette, tout simplement parce qu'il constitue aujourd'hui un prélèvement excessif de la finance au regard de la situation économique et de la situation budgétaire de notre ville. Cela ne mettra pas la Société Générale sur la paille, et 1,5 M€, c'est exactement le montant des économies que vous nous proposez de faire sur le dos des Neversois. Nous vous proposons d'engager un bras de fer entre, d'un côté, les intérêts des Neversois – et ils seront derrière nous – et, de l'autre côté, l'intérêt des banquiers.

Concernant votre choix de baisser les taux d'imposition, nous avons déjà développé les raisons pour lesquelles nous nous y opposons, pas sur le principe,

Conseil municipal de Nevers –15 décembre 2015

bien évidemment ; tout le monde demande des baisses d'impôts, et surtout ceux qui en paient. Oui, les impôts à Nevers sont élevés, encore que cela dépend du niveau de service, c'est très subjectif. C'est justement pour cela que nous réclamons une grande réforme fiscale qui rende les impôts locaux davantage dépendants des revenus des ménages et qui aille chercher l'argent ailleurs que dans la poche des habitants. C'est pour cela que nous réclamons le retour d'un impôt économique sur les entreprises, quand on sait que la suppression de la taxe professionnelle a privé les collectivités de 11 Md€ chaque année. C'est pour cela que nous réclamons la baisse de la TVA, qui est l'impôt le plus injuste, puisqu'il s'élève à 4 000 € pour un couple de Smicards. A côté des 25 € d'économies que les Smicards ne feront pas, puisqu'ils ne paient pas forcément des impôts locaux, cela donne quelques ordres de grandeur des marges de manœuvre de la Ville par rapport à ce qui pourrait être fait par ailleurs. La baisse d'impôts que vous proposez aura des conséquences, quand même : elle bénéficiera à 25 % des foyers, mais elle sera payée plein pot par les plus fragiles, ceux qui n'ont qu'un patrimoine, le service public.

Cela m'amène aux baisses que vous annoncez faire en matière de dépenses de fonctionnement. Sur les dépenses de personnel, vous avez annoncé votre volonté de réduire de 20 postes en 2016 le personnel municipal, en passant de 678 employés municipaux à 658. Cela se traduit dans votre budget par une baisse de 236 000 € des charges de personnel, ce qui est d'ailleurs loin de correspondre budgétairement à 20 postes, même en tenant compte du glissement vieillesse technicité. Quoi qu'il en soit, nous nous y opposons, d'une part parce que ce seront des services en moins qui seront rendus à la population qui en a besoin, et d'autre part, parce que ce n'est pas comme cela que l'on combat le chômage. D'un côté vous vous félicitez à l'Agglomération de l'arrivée d'une *start-up* avec 7 emplois créés que l'Agglomération finance à la hauteur de 4 000 € par emploi d'ailleurs, et dans le même temps vous supprimez 20 emplois à la Ville. Il y a tout de même là une belle contradiction.

Sur les moyens du CCAS, pour la troisième fois depuis le début du mandat, vous réduisez la subvention d'équilibre du CCAS ; cette année de 88 000 €, qui s'ajoutent au 250 000 € de l'an dernier. C'est un nouveau mauvais signe envoyé aux plus fragiles des Neversois. Nous pensons qu'au contraire le budget du CCAS devrait être augmenté, en ces temps de crise, où tout le monde vante l'amortisseur social, les services publics, etc. mais on taille. Nous nous opposons avec la dernière énergie à cette nouvelle remise en cause des moyens du CCAS. Ces 88 000 € pourraient être utilisés à améliorer l'aide aux plus fragiles.

Sur les subventions aux associations, l'an dernier, vous nous aviez annoncé une baisse globale de 8 % du montant versé aux associations, ce qui était déjà colossal. Cette année vous amplifiez encore le mal, en annonçant une nouvelle amputation de plus de 13 % des subventions aux associations. Je remarque que c'est très joliment dit dans le document : c'est un « ajustement du soutien financier aux partenaires associatifs ». En vrai langage, cela veut dire une nouvelle baisse de 13 % des subventions aux associations. Là aussi, Monsieur le Maire, nous nous opposons catégoriquement. Au moment même où tout le monde loue la grande richesse de la vie associative et son rôle dans le vivre ensemble, on a besoin de

soutenir la vie associative. Or, là, avec 400 000 € en moins, il y aura forcément des morts.

Sur les autres économies, faites par exemple sur les approvisionnements, les carburants..., elles laissent perplexes. 220 000 € d'économies sur la fourniture d'énergie, cela dépendra de la rigueur de l'hiver. Quant aux économies possibles grâce à « la globalisation des achats, une mise en concurrence et une négociation systématiques », j'imagine quand même que des efforts avaient déjà été menés dans cette direction depuis de nombreuses années, et donc je doute qu'il y ait encore 220 000 € à gratter, comme vous l'indiquez, ou alors cela signifie vraiment que l'on a jeté l'argent par les fenêtres toutes ces dernières années.

Je termine par vos projets pour 2016. Vous annoncez un programme d'investissements de 11,6 M€. Nous partageons la nécessité d'investir, *a fortiori* dans la période où les entreprises locales, notamment du BTP ont besoin de travail, et quand on connaît le poids de la commande publique dans le tissu économique local. Sur ce point, je pense que nous nous rejoignons, et c'est d'ailleurs une illustration supplémentaire de l'aberration des politiques d'austérité et de baisse des dotations de l'Etat qui éteignent progressivement tous les moteurs de l'économie locale, alors qu'au contraire il faudrait tout faire pour les rallumer.

Je note cependant que votre programme d'investissements s'accompagne d'un nouveau ré-endettement de la Ville, avec un encours de la dette qui progresse de plus de 2 M€ encore cette année et de 4 M€ en deux ans. Je remarque d'ailleurs aussi que la Droite municipale reste étrangement silencieuse sur cette hausse de l'endettement, elle qui nous a seriné pendant des années que les emprunts d'aujourd'hui sont les impôts de demain, et qu'il fallait désendetter, etc. Mais ce ré-endettement est possible pour deux raisons : d'abord parce que la municipalité précédente avait désendetté la Ville, ce qui vous permet de la ré-endetter, et ensuite, parce qu'à l'heure actuelle, les taux d'intérêt sont particulièrement bas, et qu'il n'est pas faux, effectivement, d'en profiter.

On voit, dans la liste de vos projets, des opérations d'ampleur très diverse. Je ne pense pas que l'on puisse mettre sur le même plan un parcours de santé, pour 8 000 € et la rénovation du Petit Théâtre, pour 1,3 M€. Mais il y a des projets qui effectivement sont de nature à se voir dans la ville et sur lesquels nous n'avons, bien sûr, pas d'opposition. Quelques questions quand même. Sur la vidéosurveillance, très sincèrement, si vous voulez faire des économies pour 2016, c'est un projet que vous pouvez abandonner. Je doute que les Neversois descendent dans la rue pour réclamer des caméras. Le montant de 468 000 € est un montant très important. C'est, à peu de choses près, le montant des subventions que vous voulez retirer aux associations. Nous proposons que vous abandonniez la vidéosurveillance et que vous rétablissiez les subventions aux associations, ce qui serait une opération blanche.

Sur la restructuration du patrimoine scolaire, après 544 000 € dépensés l'an dernier pour fermer Jean Macé et Albert-Camus maternelle, vous budgétisez 250 000 € supplémentaires cette année. Nous avons vu l'étude. Nous savons aussi lire entre les lignes. Visiblement Alix-Marquet est un peu dans le collimateur.

Cela fait cher pour fermer une école de plus. Et nous réaffirmons que c'est une erreur.

Sur la maison des spécialistes, nous avons déjà eu le débat sur le sujet. Vous savez ce que les élus communistes en pensent. Mais je suis étonné de voir 717 000 € pour la Ville, puisque, dans le plan de financement qui a été voté samedi à l'Agglomération, c'était 300 000 €. Je crois que c'était 300 000 € de l'Agglomération, 300 000 € du Conseil Départemental, 150 000 € du Conseil Régional, et 300 000 € de la Ville. Pourquoi budgéter alors 717 000 € ?

Sur la création d'un centre de santé, à la grande Pâturage, vous le savez, c'est un projet que les élus communistes défendent avec vous, s'il s'agit effectivement, comme cela semble être le cas, d'un véritable centre de santé, c'est-à-dire une structure publique, avec des médecins salariés, sans dépassement d'honoraires, et avec la pratique obligatoire du tiers-payant, une médecine d'équipe autour d'un dossier médical commun, et des actions de prévention, de dépistage et de promotion de la santé, adaptées aux besoins sanitaires de la population. Cela, c'est vraiment de la santé publique, et cela c'est un projet utile pour la population. Nous nous félicitons qu'un budget de 900 000 € soit prévu dès cette année.

Sur le Petit Théâtre, vous avez lancé une souscription publique. Pourrait-on avoir un état des lieux de la collecte, à l'heure d'aujourd'hui ?

Sur l'opération « Nevers se met en vitrine », si j'ai bien compris, il s'agit de masquer les vitrines abandonnées – c'est ce qui est paru dans la presse – en les agrémentant d'un trompe l'œil. Pas de problème là-dessus, ce sera mieux ainsi, mais je remarque quand même que vous êtes confronté à un problème, le nombre de vitrines abandonnées au centre-ville ; un problème dont vous avez abondamment attribué l'entière responsabilité à l'ancienne municipalité, accusée de laisser mourir le centre-ville. Vous voyez que les choses sont un peu plus compliquées que cela quand même, et qu'outre la concurrence des grandes surfaces en périphérie de la ville, il y a un réel problème de pouvoir d'achat des gens qui ne vont pas dans les boutiques de la ville quand ils n'ont plus rien à partir du 20 du mois.

Enfin, vous annoncez des consultations citoyennes, et des forums de discussion, très bien. Concrètement comment cela va-t-il se traduire ? Vous nous aviez déjà annoncé une consultation pour l'installation de la vidéo-surveillance. Cela s'est traduit concrètement par l'organisation d'un vote sur internet, qui a motivé, si mes souvenirs sont bons, entre 300 et 400 Neversois, soit 1 % de la population, qui s'est d'ailleurs partagé à 50 % et 50 %. Je n'appelle pas cela vraiment une consultation. Une vraie consultation, c'est ce que nous vous avons proposé tout à l'heure à propos de la coopération intercommunale, c'est-à-dire des réunions publiques, un débat instruit, motivé, contradictoire s'il le faut, et sanctionné par un vote physique en bonne et due forme. Si c'est cela que vous envisagez sur les grands projets municipaux, vous aurez tout l'appui des élus communistes.

Voilà, Monsieur le Maire. Notre appréciation quant à votre budget est négative, tant en ce qui concerne ses règles générales d'élaboration (baisses d'impôts, réduction des dépenses de fonctionnement) que ses conséquences sur l'emploi public et le

niveau de service rendu aux habitants. Ainsi les élus communistes s'opposeront-ils à ce projet de budget.

M. le Maire –

Madame Fleury.

Mme Fleury –

Comme pour la délibération précédente, Monsieur Corde m'a demandé de vous exposer les remarques et propositions qui peuvent être à l'occasion de la présentation de votre budget.

La présentation du budget, dont nous espérons qu'elle n'ait pas changé ce soir, nous a été communiquée en commission il y a une semaine et nous en remercions Monsieur Suet.

A quelques euros près, la présentation budgétaire reprend en grand les orientations qui nous ont été présentées au dernier Conseil municipal, lors du DOB. Nous ne reviendrons pas en totalité sur ce que Monsieur Corde avait dit, notamment à ce moment-là. On peut longtemps parler d'un projet de budget. Aussi, notre propos se limitera à quelques remarques de fond.

Il est difficile de comparer ce budget primitif 2016 à celui de 2015, dans la mesure où, l'an dernier, le budget intégrait les restes à réaliser en investissement et la reprise du résultat en fonctionnement. Cela pose donc au moins trois questions.

Le niveau de l'emprunt d'équilibre annoncé est très élevé, à plus de 5,6 M€ pour cette année (p 30). Avez-vous des indications concernant le résultat de l'exercice 2015, qui pourraient permettre d'évaluer le niveau réel de l'emprunt nécessaire, hors reprise du résultat ? Car il faut éviter un dérapage sur le niveau de la dette, qui peut alors ne plus être maîtrisée.

L'objectif d'une épargne nette supérieure à 2 M€ nécessite d'avoir un excédent d'au moins 3,5 M€, puisque le niveau de l'autofinancement net est de 1 638 000 €. Cet objectif est-il réalisable ?

Vous annoncez en 2015 un taux de réalisation de l'ordre de 70 % pour les investissements. Qu'en est-il réellement ? Cet objectif est-il réalisé, dépassé, ou en contraire, très en-deçà de l'objectif ?

Sur vos priorités politiques et leur traduction budgétaire, nous notons tout d'abord que vous rendez en quelque sorte hommage à la municipalité précédente en reprenant à votre compte des actions qui étaient déjà financées, et qui ne vous avaient pas attendu pour être soutenues, encouragées ou initiées, même si vous y avez apporté des orientations différentes. Nous pouvons citer pêle-mêle, l'OPAH, la restructuration des Courlis, la Bottine, le National de Pétanque, Un air de Loire, rebaptisé Nevers sur Loire, les Zaccros, le Top Perche, les courses cyclistes, le Marché de Noël, la maison des spécialistes, l'accessibilité, l'aménagement du Ver-Vert dans la continuité du quai des Mariniers, l'animation périscolaire et des pauses méridiennes dans les écoles, la restauration scolaire et son haut niveau de qualité, la subvention au CCAS et des actions d'insertion, la Porte de Paris, et les subventions au monde associatif dans sa diversité. Pour une municipalité qui est,

selon vos dires, censée n'avoir rien fait, vraiment, nous vous remercions de cette reconnaissance.

On notera l'indigence de votre politique Jeunesse, page 20, malgré le fait que Madame l'Adjointe nous ait apporté quelques précisions. Mais c'est néanmoins pratiquement la seule politique où vous n'avez pas publié les sommes consacrées à ces actions. On serait tenté de dire : « pas de budget, pas de projet », pour reprendre votre formule. Et, en effet, à les regarder de près, les consultations citoyennes et forums de discussion semblent des intentions – même si, encore une fois, Madame l'Adjointe a apporté quelques précisions – sans réelles actions concrètes. Sur les actions portant sur le développement de la citoyenneté, sans aucune précision mentionnée, nous avons pu penser, en lisant cela, que cela pouvait s'appliquer aussi aux centres socio-culturels, et que cela peut les concerner, en tant que projets.

Tout n'étant pas forcément noir, il y a des axes et des actions auxquels nous pouvons adhérer : la volonté d'un maintien de l'investissement à 11 M€, l'animation de la ville, l'investissement sur la voirie et le patrimoine. Cependant, nous affirmons que la ligne directrice n'est pas bonne, et nous considérons donc que ce n'est pas un bon budget pour notre ville.

Nous ne reviendrons pas sur la baisse de fiscalité, et, pour résumer la pensée de Patrice Corde, qui l'a souvent dit ici, c'est trop peu pour le contribuable, c'est quasi cosmétique – quelques euros – et c'est bien trop pour le budget municipal. La baisse de fiscalité proposée correspond aux baisses de subvention au monde associatif.

Votre budget appelle quatre remarques principales.

Il manque clairement d'ambition sur le plan de la politique d'attractivité de notre ville. Votre budget présente des « mesurette » comme l'opération « Nevers se met en vitrines », sans commune mesure avec une politique d'attractivité volontariste. Une politique d'attractivité ne peut pas se résumer seulement à une offre événementielle, aussi éclectique soit-elle. Elle nécessite également une organisation forte et une visibilité accrue, ce à quoi vous venez de renoncer, en supprimant au sein des Directions de la Ville la Direction de l'Attractivité. C'est exactement l'inverse qu'il faut faire. On est très loin des enjeux réels et des réponses attendues. Vous proposez des économies dont une partie n'est pas réaliste ou soumise à des aléas qui les rendent peu crédibles : l'internalisation des aires de jeu (p 35), l'approvisionnement et la fourniture d'énergie (p 32), et vous diminuez drastiquement les subventions aux associations, pudiquement rebaptisées « ajustement » (p 33) pour 388 168 € en moins, ce qui est considérable. On en aurait eu une illustration avec les subventions de fonctionnement aux clubs sportifs, si la délibération inscrite au Conseil municipal ce soir n'était pas retirée, comme vous nous l'avez indiqué tout à l'heure. Mais si on applique cette baisse prévue, c'est une baisse générale de 237 350 € pour les clubs sportifs, ce qui correspond à 70 % de baisse. Ce qui est considérable, et difficilement acceptable pour les clubs. Et c'est dorénavant, pour vous paraphraser, « des projets sans budget ». Et vos arguments ne sont en rien convaincants. Vous connaissez le proverbe : « Quand on veut tuer son chien, on

dit qu'il a la rage ». Pour revenir à une discussion tenue lors du DOB, que le niveau de subvention à Nevers soit supérieur à ce qui se fait dans d'autres villes, ou que la Chambre Régionale des Comptes émette une recommandation en ce sens, cela ne change pas la volonté politique : quand on veut, on peut. La baisse des subventions aux associations est plus qu'une erreur, c'est une faute politique, à deux titres. Les associations assurent un service public, un service de proximité qu'aucune autre forme d'organisation sociétale ne peut remplacer. On parle beaucoup de sécurité. Or, elles assurent à leur façon le besoin de sécurité de nos concitoyens, elles encadrent les jeunes, œuvrant au vivre ensemble et à la socialisation des jeunes. Après les cours, le mercredi après-midi, le week-end, en déplacements sportifs ou culturels, les associations participent à l'éducation citoyenne des jeunes. Elles permettent aux séniors de garder un lien social fort, dans une société où la solitude et l'isolement augmentent. On pourrait multiplier les exemples. Sport et culture, mais aussi devoir de mémoire ou insertion, les associations sont au cœur de la République. Sans vouloir culpabiliser qui que ce soit ou instrumentaliser les événements, les derniers attentats de Paris ont visé justement le sport et la culture. Dans une société, qui a besoin de repères et de valeurs, qui ne voit finalement le rôle central des associations dans la vie au quotidien des personnes, dans la qualité de vie et dans la paix sociale ? Nous proposons de renoncer à cette baisse drastique.

Pour équilibrer alors le budget, nous proposons la suppression de dépenses, sans les citer toutes, sur lesquelles nous avons un désaccord de fond et qui sont la marque de choix d'une politique étiquetée de Droite. Refuser de mettre en œuvre l'armement des policiers, alors que ce choix de les armer a inmanquablement un coût et faire une vraie police de proximité. Revenir sur l'augmentation des subventions aux écoles privées de la ville. Nevers accordait par élève scolarisé du privé 513 € en 2014. Ce montant est passé à 649 € en 2015, soit une augmentation de 27 %, quand le budget global des subventions diminue de 18 %, passant de 3 297 000 € à moins de 2 700 000 €. Des choix sont faits, chacun jugera. Revenir au niveau initial économiserait environ 30 000 €. Economiser sur les dépenses de vidéo-surveillance pour 468 000 €. 468 000 € pourquoi ? Pour pas grand-chose en fait. Pour celles et ceux qui ne seraient pas convaincus, nous les invitons à regarder en *streaming* le documentaire d'octobre 2015 de l'émission *Cash Investigation* sur ce sujet. On y apprend qu'il n'y a en France aucune évaluation sérieuse sur l'efficacité de la vidéosurveillance ou la vidéo protection ; qu'Alain Bauer, lui-même, initiateur du programme d'équipement massif sous la présidence de Nicolas Sarkozy, confesse que, mis à part à Paris, ces dispositifs n'ont servi à rien dans les autres villes, et que le rapport sur l'équipement à Londres prouve que les équipements ont une efficacité dans les lieux semi-ouverts, comme les halls de gare, ou de banques, les galeries marchandes, et aucune quand elles sont sur la seule voie publique. C'est ce que prévoit exactement votre plan d'installation (p 17). Bref, pour nous, c'est une dépense inutile qui ne résoudra pas la question du sentiment d'insécurité. Enfin, revoir la politique des ressources humaines, ce qui fera à la fois faire des économies et ramènera la paix sociale dans les services. La réorganisation des services opérée depuis un an et demi a généré des coûts considérables : des réaménagements d'espaces et de bureaux un peu partout, des transferts tous azimuts ; cela a un coût. A cela, s'ajoute la désorganisation des services et la non productivité des services, qui a nui gravement à leur efficacité et à la création de richesses pour

notre ville, et cela sans parler du grand désarroi des agents, ballottés au gré des réorganisations successives. On détruit ce que l'on a créé quelques mois auparavant, sans réelle vision des choses et du lendemain. Ils ont manifesté leur inquiétude dans une pétition, signée par 550 agents sur les 700 que compte la Ville de Nevers. Ils ont évidemment notre soutien, et nous leur disons qu'il faudra bien un jour revenir sur cette prétendue réorganisation, dans le respect qui leur est dû. L'économie annoncée sur le personnel de 236 000 € ne précise en rien les modalités : où, comment, quels redimensionnements de services ? Nous entendons le souci d'économie nécessaire, quoique cela soit toujours discutable, mais cela ne peut pas se faire par simple non remplacement de personnel, car la charge de travail des agents non remplacés ne pourra pas être absorbée par les autres agents et les gains de productivité hypothétiques. Il vaudrait mieux que vous nous disiez clairement ce qui doit être diminué ou supprimé et s'organiser en conséquence. Où est le cap ? Quelle est votre vision ?

Au final, vous présentez un budget fourre-tout, avec des axes forts non priorisés, des choix idéologiques manifestes qui se font au détriment de ce qui fait le vivre ensemble. Nous le regrettons. Pour ces raisons, nous voterons contre votre proposition de budget.

M. le Maire –

Avant de vous passer la parole, je vous indique qu'Hervé Barsse donne procuration à Philippe Cordier. Décidément, Madame Fleury, ou Monsieur Corde, vous n'arriverez pas à changer dans l'exercice de la politique, mais « politique de Droite », vous n'avez pas compris les messages...C'est justement la démonstration que vous ne changerez jamais. Monsieur Sainte Fare Garnot.

M. Sainte Fare Garnot – Un mot de remerciement pour la présentation de Monsieur l'Adjoint et les travaux que j'imagine très conséquents qui l'ont précédée dans les services.

Je m'exprime au nom de la sensibilité socialiste, en complément de ce qui a été dit par Delphine Fleury et Patrice Corde, et en complément des autres sensibilités de notre groupe.

Des contraintes réelles pèsent sur le budget. Nous en sommes conscients et nous partageons cette réalité, même si elle est en grande partie de nature politique et que nous sommes en désaccord avec les orientations budgétaires nationales qui conduisent à exercer une telle contrainte sur l'économie. Il faut donc tenir compte de ces contraintes. Et, en même temps, nous vivons l'impérieuse nécessité de continuer à développer Nevers, continuer encore et toujours, et peut-être même plus que jamais. Parce que Nevers subit la double peine. Elle est à la fois frappée par la conjoncture comme l'ensemble des villes de notre pays ; la croissance est en berne, l'emploi malheureusement aussi, et naturellement cela se ressent dans le manque de dynamisme économique de notre ville, mais nous vivons aussi par ailleurs une situation géographique qui, elle, est structurelle, qui laisse notre ville avec ses seules forces pour affronter son destin et ses projets, n'étant pas arrimée ni à de très grands flux de transports, d'investissements, de passages, ni à une capitale régionale qui pourrait lui amener les grandes fonctions de recherche et de développement dont elle a besoin. Il nous faut donc, dans ce contexte difficile, faire des choix et trouver le chemin. Faire des choix, oui, vous en proposez ; mais nous proposons de faire les bons choix, des choix porteurs de valeurs politiques, car si

la politique ne se réduit, Monsieur le Maire, aux partis, nous en sommes d'accord, elle ne peut pas se réduire à une simple gestion quotidienne. La politique, ce sont des valeurs, c'est un regard qui porte un projet de société, et celui que nous défendons est solidaire et dynamique, tout en ayant le souci de l'efficacité dans les résultats pour les Neversois.

Nos points d'accord, pour commencer, avec votre budget ; parce qu'il existe, et fort heureusement, quelques points d'accord. Le principe des nécessaires économies à opérer dans le fonctionnement interne de la mairie ne fait pas de débat entre nous. En revanche, leur répartition, oui.

Deuxième point d'accord, c'est le niveau d'investissement, que vous situez autour de 11 M€. Nous savons que la soutenabilité du modèle est autour de 10 M€. Et nous sommes dans une période compliquée : 10 M€ ou 11 M€. Les chiffres nous paraissent raisonnables et nous sommes en accord sur ce point.

Sur les projets que vous avez inscrits pour le budget de l'année prochaine, certains recueillent notre assentiment. Je pense au Petit Théâtre. Nous n'avons jamais eu de désaccord sur ce projet, si ce n'est peut-être de vous poser à nouveau la question : rénover le Petit Théâtre, oui, bien sûr, c'est attendu par les Neversois, mais avec quel projet ? Parce que, une fois ce théâtre ouvert, il faudra le financer dans son projet, avec des fonds que nous n'avons pas, et il est un peu regrettable qu'aujourd'hui, alors que les travaux ont déjà commencé, le Conseil municipal, pas plus que les Neversois, ne dispose d'un projet culturel pour pouvoir en juger.

Deuxième projet sur lequel nous sommes d'accord : le Banlay. Je n'y reviens pas, nous en avons débattu.

Troisième projet, et pour cause, la maison des spécialistes, que nous avons lancée et que nous sommes heureux de voir continuer d'exister et prospérer.

Nous avons, et c'est notre rôle, en tant qu'opposition vigilante, le souci de faire des propositions et de ne pas être seulement dans la critique et la déconstruction.

Nos propositions, en tant qu'élus socialistes, si vous acceptez d'en tenir compte, s'appuient sur des valeurs. La première, c'est la certitude que Nevers a un potentiel de développement, et qu'il faut croire en Nevers. Le premier geste qui va dans ce sens – c'est notre première proposition –, c'est de lancer une rénovation ambitieuse du centre-ville en commençant par la place Carnot. Vous commencez par la rue Saint Martin. Nous proposons en 2016 de commencer par la rénovation de la place Carnot, dont nous avons souvent dit qu'elle doit être poursuivie par la rénovation du triangle commerçant, rue Saint Martin, rue François Mitterrand, et avenue Pierre Bérégovoy.

Deuxième proposition, porter un projet emblématique qui soit tourné vers l'emploi, car c'est probablement le manque le plus criant de ce budget : il ne comporte aucune mesure qui soit de nature à répondre au défi de l'emploi. Quelles propositions faisons-nous ? Elles peuvent être de plusieurs natures, en lien, bien sûr, avec l'Agglomération. La création, par exemple, d'un incubateur d'entreprises, tourné vers la santé. Les métiers de la santé, d'après les prospectives nationales,

devraient créer 300 000 emplois dans les cinq ans qui viennent, en France. Je parle des entreprises de la santé ; des laboratoires, et différentes entreprises développant des produits de santé. Il faut y ajouter 300 000 emplois qui seront créés pour les soins à la personne par du personnel médical ou du personnel de service. Nous proposons de placer Nevers sur la carte des métiers de la santé, ce d'autant que nous ne partons pas de rien, puisque nous avons un hôpital avec un personnel de qualité, que nous avons, et nous en sommes d'accord, le projet de la maison des spécialistes, qui est innovante au plan national – nous avons obtenu le soutien du gouvernement à ce titre –, que nous disposons d'un tissu de PME, qui peut-être n'est pas suffisant, mais qui existe néanmoins, puisque le Spasfon Lyoc est fabriqué pour partie à Nevers, depuis de nombreuses années, et nous pourrions imaginer d'essaimer autour de cela.

Troisième proposition, autour du rayonnement de Nevers, Madame l'Adjointe à la Culture. Nous proposons de vous soutenir sur un projet de grande exposition au musée de la faïence et des beaux-arts Frédéric Blandin. Nous avons l'occasion d'en parler. Je crois que nous partageons une même ambition autour de l'idée que des expositions capables de faire venir de loin à Nevers soient accueillies. Cela coûte de l'argent, c'est une certitude, mais cela mérite d'être inscrit, de notre point de vue, au statut de priorité politique.

Voilà pour ce qui concerne le développement de la ville. Ensuite, son embellissement. Nous proposons l'aménagement du bassin de la Jonction. C'est une priorité à nos yeux. On ne peut parler raisonnablement de retourner Nevers vers la Loire si l'on n'évoque pas le lieu emblématique de la Jonction, et vous connaissez notre désaccord avec votre projet « autoroutier » même si le terme est un peu excessif, en tout cas, totalement à contre sens, autour de l'automobile, avec l'implantation de camping-cars qui risquent de massacrer un paysage qu'au contraire nous voulons valoriser.

Ensuite, troisième notion, la solidarité. Nous pensons nécessaire de lancer dès l'année prochaine des travaux d'embellissement et de rénovation des quartiers. Ce sera fait avec l'étude du Banlay, c'est une bonne chose, mais nous regrettons l'absence d'ambition générale pour les quartiers dans notre ville. On sent bien un recentrage de votre équipe municipale sur le cœur de la ville, sur la population qui l'occupe sur les classes moyennes et supérieures et une difficulté à aborder les quartiers au sens large. C'est pourquoi sur les Courlis, nous vous donnons acte, bien sûr, de votre volonté de travailler sur le commerce, mais nous pensons qu'il faut lancer dès l'année prochaine lancer une étude globale, de même statut que celle du Banlay pour que des travaux de rénovation globale du quartier soient lancés sans attendre. Et on ne peut pas, de notre point de vue, se contenter d'un travail sur le logement, qui est par ailleurs nécessaire.

Enfin, nos points de désaccords et de désaccords difficiles, durs, parfois même frontaux, sont nombreux. D'abord, désaccord avec votre baisse de la fiscalité « cosmétique ». Votre engagement politique, martelé avec tant de ferveur et tant de conviction durant la campagne des élections municipales, n'est pas respecté. Vous ne baissez pas les impôts au rythme annoncé. Il est temps que les Neversois en soient informés. Nous proposons une autre approche : oui, il faut baisser les impôts, nous l'avons dit, nous aussi, mais plutôt que de le faire par une méthode

des petits pas, qui n'avance pas en réalité, nous pensons qu'il faut préparer des décisions fortes et lisibles qui frapperont les esprits, en travaillant en amont sur les économies nécessaires, pour pouvoir être à la hauteur de cette grande décision le moment venu, et le moment doit venir le plus vite possible. Par ailleurs, il faut, à l'évidence, travailler sur les recettes, avec l'Etat et avec l'Agglomération. Nous ne pourrons pas durablement tenir le modèle que vous proposez. A force de serrer la vis comme vous le faites, nous allons bientôt assister à une véritable déconstruction du service public à Nevers.

Deuxième point de désaccord majeur, votre politique de ré-endettement de la ville. Votre politique de recours à la dette est dangereuse dans ses conséquences et totalement hors de propos pour la ville au moment où nous traversons une telle crise et où nos recettes sont en contraction. Je m'appuie sur les chiffres que vous nous avez diffusés vous-même, et je rappelle que, depuis 2014, vous allez, avec ce nouveau budget, augmenter de 4 M€ l'encours de dette de la ville. Rapporté au nombre de foyers qui réellement paient l'impôt à Nevers, c'est près de 330 € par foyer que vous allez installer en charges nouvelles pour l'avenir des Neversois. 330 € depuis 2014 ! Et sur le seul budget 2016 où vous proposez 2 M€ d'augmentation de la dette des Neversois, ce sont 165 € par foyer fiscal imposable que vous allez faire porter sur les épaules des Neversois. Ces 165 € ne sont pas autre chose que des impôts déguisés et tout simplement décalés dans le temps, parce que vous ne prenez pas les décisions qui vous permettraient d'éviter une telle mesure.

Troisième désaccord, quant à votre réponse sur le besoin de sécurité. Elle ne nous paraît adaptée. Je serai bref, car les interventions précédentes étaient tout à fait précises. La sécurité est le premier des droits de l'homme. C'est celui à partir duquel il est possible de faire société, et il n'est pas envisageable, de notre point de vue, de répondre avec des outils dont chacun sait qu'ils sont inefficaces. Avec les près de 500 000 € que vous allez engager sur la vidéo protection, nous pourrions embaucher, sur l'année 2016, une dizaine de personnels supplémentaires pour la police municipale. Voilà les choix que nous avons à faire ensemble, et pour notre part, nous pensons qu'il vaut mieux plus de moyens humains pour plus de sécurité, plus de policiers municipaux, plus de policiers nationaux, et pas plus de caméras, qui n'arrêteront jamais personne.

Et pour finir, nous sommes frappés par deux traits principaux de ce budget. Une absence et un regret. L'absence porte sur le vide laissé par l'absence de tout projet capable de développer véritablement notre ville dans le budget que vous proposez. Des projets utiles y sont inscrits, c'est une certitude, et donc pas de faux débats entre nous. Des projets intéressants, et pour une bonne partie d'entre eux, qui participeront à la qualité de notre ville, c'est une certitude. Mais aucun qui possède l'envergure nécessaire pour tirer Nevers vers le haut. Des choses intéressantes ont pourtant été proposées par votre équipe. Je ne veux pas caricaturer nos débats, mais nous observons que ces choses ne voient pas le jour, ou qu'elles sont repoussées. Je pense à l'arrivée d'une entreprise de 2 000 salariés. Où sont passés les Chinois ? En tout cas, ils n'ont pas trouvé le chemin de Nevers. Et où est passé le centre international de la faïence, porté avec tant de ferveur, lui aussi, pendant la campagne, et qui a été repoussé aux oubliettes de l'Histoire, en tout cas aux oubliettes du budget 2016 ? Voilà pourtant un projet sur

lequel nous pourrions tomber d'accord. Voilà pourtant un projet sur lequel des retombées en termes d'emploi et de rayonnement seraient possibles. Et voilà encore un projet qui ne verra pas le jour.

Et dernier point, c'est à l'évidence la baisse des subventions aux associations. Cela a été très bien dit tout à l'heure par Monsieur Diot, Madame Charvy, ou Monsieur Corde, le lien social, le vivre ensemble sont plus que jamais nécessaires, au moment où l'individualisme nous traverse, mais aussi les tensions, les radicalisations, le repli sur soi, et à ce moment précis où chacun s'interroge sur la manière de répondre, vous répondez par une politique à la hache qui va faire baisser la vitalité de la vie associative. Ce n'est pas une politique, Monsieur le Maire, c'est une liquidation, et nous ne pouvons pas, bien sûr, y souscrire.

Pour toutes ces raisons, et sans surprise, nous voterons contre ce budget. Nous sommes heureux de pouvoir noter quelques points d'accord, mais il y a trop de points de désaccord, sur les risques financiers que vous prenez sur la dette, comme sur l'absence d'ambition pour la ville, qui nous empêchent de vous rejoindre.

M. le Maire – Cela commençait bien, mais je me disais que cela ne durerait pas. « La liquidation de la ville de Nevers »... Monsieur Suet va répondre.

M. Suet – Je dirais bien que la liquidation, c'était pour la Minirette... mais revenons à l'essentiel. Madame Charvy, vous avez vu que nous avons des baisses de dotations importantes et qu'à côté, finalement, les baisses d'impôts sont bien mineures. Cela ne représente que 950 000 €. Vous semblez dire que les baisses d'impôts n'étaient pas nécessaires. Je vous dis que c'était nécessaire ; il fallait casser cette image qu'avait Nevers, à savoir que les taxes locales étaient élevées. La population quittait Nevers. La première question que posait un acquéreur de biens immobiliers chez un agent portait sur le montant des taxes. Pourquoi voulez-vous que la ville qui a le plus faible revenu ait les impôts les plus chers, autour de nous dans notre Agglomération ? Il y a une incohérence, là-dedans. Tout cela nous amène à baisser les charges, mais vous noterez que nous avons maintenu l'investissement. Et pour maintenir l'investissement, la nécessité était de baisser les charges.

Concernant le patrimoine historique, j'ai indiqué que c'était 2 315 000 € ; le patrimoine courant est de 3 116 000 €. Cela entre dans l'enveloppe globale de 11,6 M€ d'investissements.

Monsieur Diot, quant à la taxe de 0,5 % sur les actifs financiers, comment voulez-vous que moi, ici, je fasse voter une diminution des taxes ? Si un jour la France fait cela, regardez bien ce qui se passe à Londres, la taxe sur les actifs financiers ne rapportera rien, car tout partira à Londres. C'est malheureusement comme cela. Ce n'est pas au niveau de Nevers, de toute façon. Le scandale, ce n'est pas la richesse, mais la pauvreté.

Les baisses d'impôt sont nécessaires, elles profitent à 85 % de la population, car environ 15 % n'en paient pas. La population est en baisse. Qui va financer le

social, si vous faites partir tous ceux qui paient l'impôt sur l'étranger ? Les baisses de dépenses sont de 1,6 M€ et non 3,5 M€.

Vous proposez la baisse de la TVA, mais je ne vois pas bien à Nevers ce que l'on peut faire sur ce point. C'est un sujet national, mais je vais y venir. En France, il y a trois taux de TVA. 20, 10 et 5. Je suppose que vous êtes en faveur de la TVA à 10 %, et non pas à 20 ?

M. Diot – Cela dépend des produits. Produits de première nécessité.

M. Suet – La TVA à 10 %, elle profite à qui, Monsieur Diot ? A ceux qui achètent des livres.

M. Séjeau – Pour les livres, la TVA est à 5,5 %.

M. Suet – La baisse de la TVA profite à ceux qui vont au restaurant et à ceux qui sont propriétaires de biens immobiliers, pour faire des travaux. Ce ne sont pas les plus nécessaires. Mais, ceci dit, il n'y a pas une vérité. Cela permet aux libraires de vivre, cela permet aux maçons de travailler et cela permet aux cuisiniers et aux serveurs de travailler. Il n'y a pas une vérité, Monsieur Diot. Je vais même vous citer un autre exemple ? La Suède, vous connaissez la Suède ? Il y avait un taux de TVA de 19 %. Ils l'ont passé à 25 ou 26 %. La contrepartie de cela, c'était l'exonération des charges sociales dans les entreprises. Je pose la question, je n'ai pas la réponse : y a-t-il plus d'inégalités en Suède qu'en France ? Je n'en sais rien. Vous non plus.

En tout cas, je vous remercie pour votre soutien sur l'investissement. Vous avez reconnu que nous le maintenons.

Concernant l'augmentation de la dette, elle est possible car nous faisons des économies. Nous préservons ainsi notre capacité d'endettement. Je vais vous citer un exemple. Comme quoi, finalement, il faut être partout et voir partout. Pour la pose de fourreaux et cela rejoint la commande publique, une commande faite sans marché coûterait 109 000 €. Or, si on utilise le marché à bons de commande, cela coûte 57 000 €. Il faut donc voir partout et c'est ainsi que l'on fait des économies.

Madame Fleury, vous avez parlé pour Monsieur Corde. C'était une longue litanie, très longue litanie. J'ai entendu le niveau d'emprunt. Le niveau d'emprunt, nous le faisons parce que nous pouvons le faire. Sinon, si nous n'avions pas notre capacité d'endettement, nous ne le ferions pas. Je vais simplement vous rappeler le ratio Klopfer. Il doit connaître cela, Monsieur Corde. Sur le ratio Klopfer, fin 2015, nous devons être à 7,5 années. Fin 2016, nous serons à 8,5 années. Vous appellerez donc à Monsieur Corde, parce qu'il ne doit plus s'en rappeler, que dès lors que nous sommes inférieurs à 12 ans, nous sommes en zone verte, quand nous sommes entre 12 et 15 ans, nous sommes en zone orange et quand nous sommes au-delà de 15 ans, nous sommes en zone rouge.

Les taux de réalisation pour 2015, vous les verrez au prochain budget. Nous sommes là sur le budget primitif 2016.

Si j'ai bien compris, la restructuration des Courlis serait à mettre à votre crédit. Monsieur l'Adjoint, je ne sais pas ce que vous en pensez. Bref. Même la rénovation des monuments historiques, cela serait à mettre à votre crédit, si j'ai bien compris ce que vous avez dit, parce que la litanie était tellement longue. Il suffit de regarder l'état des monuments historiques, je ne pense pas que les Neversois et les Neversoises partagent cela.

Mme Fleury – Ne soyez pas méprisant vis-à-vis des conseillers municipaux.

M. Suet – Je ne suis pas méprisant. C'était une longue litanie. Vous avez également parlé de l'armement de la police. En fait, cela n'a quasiment rien coûté. Les armes sont fournies par l'Etat. Je ne vois pas bien le coût supplémentaire, hormis le local sécurisé pour les mettre.

Vous nous avez parlé d'économies sur l'école privée. D'autres y répondront mieux que moi, dont c'est la spécialité. Ceci dit, nous avons été contraints de le faire, sinon nous aurions eu une action en justice et nous aurions été condamnés. Nous n'étions plus dans le bon chemin.

Je rectifie quelque chose. Vous avez dit, ou Monsieur Corde vous a demandé de dire, que les associations sont là pour faire des prestations publiques. Je vous réponds que non, les associations ne sont pas là pour faire des prestations publiques ; sinon, ce sont des DSP.

Monsieur Sainte Fare Garnot, vous avez commencé par « choix porteurs de valeurs politiques ». Cela veut dire quoi ? Je suis un scientifique. Cela veut dire quoi : « Choix porteurs de valeurs politiques » ?

M. Sainte Fare Garnot – Vous n'avez pas compris ?

M. Suet – Non, je n'ai pas compris. Je suis désolé, je n'ai pas compris.

M. Sainte Fare Garnot – Si vous ne savez pas ce que cela veut dire, c'est inquiétant.

M. Suet – Vous me dites que pour l'ouverture du théâtre, c'est bien, mais que nous n'avons pas de projet. Qu'en savez-vous ?

M. Sainte Fare Garnot – Vous nous l'auriez présenté, si vous en aviez un.

M. Suet – Mais pourquoi l'aurions-nous présenté ? Nous présentons là la rénovation.

M. le Maire – Je passerai tout à l'heure la parole à Madame l'Adjointe à la Culture. Les projets, Monsieur Sainte Fare Garnot, c'est nous qui les menons, ne vous en déplaise. Pour l'instant, nous avons lancé une réhabilitation pour une fermeture qui n'aurait jamais dû avoir lieu, depuis six ans, pour de faux problèmes de sécurité, inexistants. Et nous travaillons en parallèle sur un projet culturel que nous présenterons en Conseil municipal en temps voulu. Madame l'Adjointe à la Culture en parlera tout à l'heure.

M. Suet – Et vous nous avez dit « lancer une rénovation ambitieuse ». En fait, vous nous demandez de faire ce que vous n'avez pas fait. Quand on regarde Nevers, on ne peut pas dire que cela ait été beaucoup rénové, ces dernières années.

Et enfin, « mettre Nevers sur la carte de la santé ». Je pense que Monsieur l'Adjoint à la Santé pourrait répondre, mais je crois que c'est ce que nous faisons, avec la maison des spécialistes, que vous avez initiée, je vous l'accorde. Et nous continuons avec le centre de santé.

Et enfin, et c'est un comble, vous nous reprochez sur la baisse de fiscalité de ne pas être au rythme annoncé.

M. Sainte Fare Garnot – C'est vrai.

M. Suet – Mais, je vais vous dire, j'en suis fier. Cela veut dire que nous avons mesuré la difficulté et nous ne mettons pas les finances de la Ville en défaut. Aujourd'hui, nous sommes à la moitié de ce que nous avons dit. Nous avons dit, dans notre programme : un point par an pendant trois ans. Et aujourd'hui, nous sommes à 0,5 point pendant trois ans. Le but, ce n'est pas de baisser l'impôt pour baisser l'impôt, le but, c'est d'arriver à la moyenne des villes de notre strate, ni plus, ni moins. Dès que nous y arriverons, nous arrêterons notre baisse de fiscalité. Mais je dirais, quelle inconséquence de votre part, quand même. Dire qu'il fallait faire un choc fiscal – car je crois que vous avez employé ce mot là – quelle inconséquence ! Comment équilibrer un budget avec un choc fiscal ?

Sur l'endettement, vous nous dites que l'endettement va augmenter de 4 M€. C'est vrai. L'endettement va augmenter de 4 M€. Je ne vais pas vous rappeler le ratio Klopfer, je viens de le faire. Nous préservons notre capacité d'endettement, grâce aux économies que nous faisons. Voilà, c'est aussi simple que cela, Monsieur Sainte Fare Garnot.

M. le Maire – Madame l'Adjointe à la Culture.

Mme Lorans – Merci, Monsieur le Maire. Je voudrais remercier Monsieur Sainte Fare Garnot pour son soutien aux expositions au musée. Pour lever toute ambiguïté, vous avez dit que nous en avons parlé ; nous en avons parlé cinq minutes pendant une pause, pendant le Conseil municipal.

M. Sainte Fare Garnot – Oui, tout à fait.

Mme Lorans – Voilà. Et je vous ai même invité à visiter la très belle exposition sur Hector Hanoteau qui a débuté ce matin et qui réunit beaucoup de grands formats en provenance de différents musées nationaux.

Concernant les expositions sur la faïence, je vous rappelle qu'il y avait eu une exposition importante sur la faïence du XIX^{ème} siècle, qui avait été rendue possible parce que nous avons renoué une collaboration avec Jean Rosen, qui est un expert incontournable de la faïence de Nevers et qui était un peu en difficulté avec la ville auparavant.

Sur les associations, je voudrais apporter des précisions, parce que dans ce que vous avez dit, Madame Fleury, en relayant les propos de Monsieur Corde, vous parlez de vie associative. Je voudrais éviter qu'il y ait des amalgames qui peuvent amener à des incompréhensions, voire à un risque de démagogie, en ce qui concerne les associations culturelles, en tout cas – je ne fais pas de généralités, avec toutes les associations – puisque dans le milieu du sport, cela fonctionne différemment. Je voudrais donc vous apporter des précisions sur ce que l'on appelle les associations culturelles. On met dans un grand fourre-tout ce que l'on appelle la vie associative culturelle, alors que cela recouvre des réalités très différentes et je crois qu'il est vraiment important d'être précis là-dessus.

Il y a en premier lieu des associations qui organisent des pratiques amateurs, plutôt en cercle fermé, qui ont tout à fait leur place, bien sûr, dans la vie associative, mais qui vivent principalement de l'adhésion de leurs membres et qui n'ont pas d'actions au-delà de la pratique entre eux, ce qui ne justifie pas forcément l'octroi de subventions. Il y a des aides de la Ville qui leur sont apportées en nature, de façons complètement différentes, par la mise à la disposition de locaux – il y en a beaucoup –, par une aide à la logistique, à la communication, etc.

Il y a par ailleurs des associations qui, aussi, proposent des activités amateurs ou autres, et qui, elles, ont des salariés. Il n'est pas question de se contenter pour elles d'adhésion, mais elles vendent, à ce moment-là, des prestations, soit à travers les TAP (temps d'activités périscolaires) dans les écoles, soit elles vendent des spectacles, etc. Elles bénéficient aussi, pour certaines, de locaux, et je crois qu'il faut se garder de mélanger des subventions et des prestations, sauf, si certaines d'entre elles font des propositions d'un projet ou d'une production particulière, et ce projet-là, à ce moment-là, peut être soutenu.

Il y a également les compagnies. Les compagnies sont pour la plupart sous forme associative, bien qu'elles puissent être aussi sous forme de SARL. La plupart sont sous forme associative, parce que c'est juste un support juridique à la rémunération des artistes. Celles-ci peuvent être soutenues non pas par une subvention au fonctionnement, mais par un soutien à la création et c'est ce que nous essayons de faire et de développer dans la politique culturelle que nous mettons en place.

Enfin, il y a des associations que l'on pourrait dire structurantes de la vie culturelle de Nevers, et qui, sans être en délégation de service public, sont un peu dans ce schéma-là, dans la mesure où il y a presque une commande de la Ville de Nevers. C'est le cas des Zaccros de ma rue, c'est le cas de Tandem. Et là, les subventions vont avec cette commande, qui fait partie de l'attractivité de Nevers.

Je tenais à faire ces précisions, car je pense que l'on ne peut pas mettre toutes les associations dans le même panier et parler d'une baisse du soutien à la vie associative, ce qui est totalement faux pour le domaine culturel.

Vous avez évoqué le projet culturel du théâtre, mais là, effectivement, l'Adjoint aux Finances vous a répondu. Faites-nous le crédit de penser que nous sommes en

train d'y travailler. Mais je pense qu'à deux ans de l'ouverture, c'est un peu prématuré d'en débattre ce soir.

M. le Maire – Monsieur Lagrib.

M. Lagrib – Je tenais à rejoindre certains propos exprimés auparavant. Je tenais aussi à remercier, Monsieur Suet, d'avoir pris en compte nos critiques lors du dernier Conseil. Nous voyons apparaître un début d'orientations. Je suis ravi également que certains projets, lorsque j'étais dans l'équipe majoritaire, soient évoqués ce soir, et navré d'avoir eu raison sur le constat.

Le projet de budget primitif 2016 que vous nous présenté appelle plusieurs remarques de ma part.

Tout d'abord, le calendrier budgétaire de notre commune n'est plus adapté aux réalités budgétaires. En votant mi-décembre un budget primitif alors même que le projet de loi de finances 2016 n'est pas encore voté, on s'expose bien évidemment à présenter un budget totalement imprécis et incertain aussi bien en matière de recettes que de dépenses. Je reviendrai tout à l'heure sur certaines incertitudes, notamment en matière de recettes fiscales et de dotations. Il serait plus judicieux de recaler le calendrier budgétaire en votant le budget plutôt en février et de ne plus être l'une des rares communes en France à vouloir s'entêter à voter un budget si tôt. Si depuis 2013, les communes peuvent voter leur budget jusqu'au 15 avril au lieu du 31 mars de chaque année, c'est qu'il y a de bonnes raisons. Il n'y aucune exemplarité à vouloir voter un budget trop tôt dans l'année si ce n'est à prouver qu'il faudra plus de sept mois pour disposer d'un vrai budget puisque nous modifierons de façon substantielle ce budget après le vote du compte administratif en juin prochain.

Le budget proposé se caractérise par une chute énorme du prélèvement du fonctionnement vers l'investissement. Autrement dit, nous constatons une baisse des deux tiers de la part la plus importante de notre autofinancement. Ce budget n'est en mesure de pouvoir financer, hors impact des opérations d'ordre, qu'un peu plus de 1,6 M€ pour l'investissement ; contre 4,9 M€ inscrits dans le budget précédent.

Je pense qu'il serait utile à notre assemblée d'avoir des éléments d'analyse du budget notamment en termes d'épargne brute. D'après mon calcul, l'épargne brute ressortirait à 5,4 M€ cette année contre 5,7 M€ dans le budget précédent. La baisse serait certes moins conséquente. Cependant, l'épargne nette, c'est-à-dire l'épargne brute après remboursement du capital des emprunts s'établirait à 2,2 M€ contre 2,6 M€ dans le budget primitif 2015, soit une baisse de plus de 15%. Notre capacité à autofinancer les investissements est nettement réduite.

Plus inquiétant, c'est que dans le budget vous prévoyez une augmentation des emprunts nette de 2,5 M€. La dette devrait augmenter pour atteindre les 49,6 M€ alors même que nos capacités à la rembourser diminuent. Il nous faudra désormais plus de 9 ans pour rembourser notre dette si nous consacrons 100% de l'épargne brute à cet effet. Nous allons atteindre le premier seuil d'alerte très inquiétant en matière d'endettement.

Conseil municipal de Nevers –15 décembre 2015

Nous sommes naturellement enclins à nous interroger quant à un tel niveau de dégradation alors même que vous continuez à baisser le taux des impôts locaux. Sur quelles projections financières à trois ans avez-vous travaillé pour estimer le niveau de baisse des impôts ? Cette politique fiscale est-elle vraiment compatible avec les évolutions attendues en matière de dotations versées par l'Etat en 2016, et celles qui se profilent déjà en 2017.

L'impact de la baisse des dotations affecte fortement notre budget et les mesures de maîtrise des dépenses restent difficiles à mettre en œuvre. A ce sujet, quelles garanties pouvez-vous nous donner quant à la baisse annoncée des dépenses de personnel de 0,7% ? Par quelles mesures concrètes allez-vous réussir cet objectif ? Combien de personnes ne seront pas remplacées ? Les dépenses de personnel ne font-elles pas l'objet d'une sous-évaluation dans ce budget ?

De la même manière, comment allez-vous réduire le montant versé aux associations de près de 600 000 € ? Pouvez-vous nous indiquer quelles sont les associations qui seront les plus impactées ?

Nous nous interrogeons sur les recettes inscrites en fonctionnement. Comment sont évaluées les recettes fiscales, alors même que nous ne connaissons pas les nouvelles bases ? D'ailleurs, avez-vous une idée de l'évolution, hors indexation, bien sûr, de ces bases ?

De la même façon, le montant inscrit dans les dotations reste incertain. Notre commune ne sera-t-elle pas affectée par le recentrage de la DSU (dotation de solidarité urbaine) qui fait l'objet actuellement d'une discussion dans le cadre de l'adoption de la loi de finances pour 2016 ? L'enjeu est important car ce montant représente 2,1 M€. Vous anticipez une baisse de 1,5 M€ de la dotation globale de fonctionnement, montant équivalent à celui de la baisse de 2015, sauf si la loi de finances vient modifier les règles de calcul.

Enfin, concernant le FPIC, sur quelle base avez-vous estimé le montant du reversement de 184 000 € ? Ne serait-il pas opportun de pouvoir un jour discuter au niveau intercommunal d'un réel pacte financier et fiscal, qui se prononcerait sur la façon dont peut être traité ce fonds de péréquation, dont je vous rappelle nous pouvons décider chaque année de la répartition entre l'intercommunalité et les communes membres ?

Il y a donc tout un travail de prospective financière et de stratégie qu'il faudrait sérieusement et rapidement mener et dont je ne retrouve pas trace dans ce projet de budget.

Pour autant, et c'est là la seconde partie de mon intervention, il est vrai que les marges de manœuvre se réduisent à Nevers comme ailleurs, notamment par la contraction des aides de l'Etat. La réalisation d'un budget, c'est la mise en place de priorités, d'autant plus lorsqu'il s'agit du premier.

Comme je n'avais pas entendu ce qu'était votre projet politique de mandat au sein de la majorité municipale au moment du DOB, je m'attendais à en découvrir les

grandes lignes ici. Or, je reste sur ma faim. Aucune orientation, aucune ligne directrice, tout au plus a-t-on compris au travers d'une nouvelle autorisation de programme d'investissement de 11M€ par an que vous vouliez embellir le patrimoine, en le nettoyant, le restaurant, l'éclairant ; nous ne pouvons y être opposés, mais cela ne fait pas une politique !

Alors, nous pourrions en être réduits à développer l'analyse que nous avons faite ligne à ligne de votre budget. Ainsi, je ne comprends toujours pas, hors opération d'achat vente de biens immobiliers, comment dans une situation catastrophique, on trouve les moyens de porter l'investissement en équipement de la commune à plus de 11 M€. Vous nous expliquez que l'on a moins de recettes, pas de marge, or, vous investissez beaucoup plus.

On réduit les aides aux associations mais il ne se passe pas un Conseil municipal sans que des crédits nouveaux ne soient votés pour soit disant rétablir la sécurité, alors même que les indicateurs de la délinquance n'ont jamais été aussi bas, cela représentant plusieurs centaines de milliers d'euros.

Je voudrais établir une comparaison. Vous vous apprêtez à faire des frais pour réparer le patrimoine ancien, parce qu'il fait partie de l'histoire de notre ville. Et, effectivement, prendre soin du patrimoine, c'est important. Je pense que vous devriez considérer que le monde associatif c'est du même niveau d'importance. Ces structures vivantes font partie de l'histoire de Nevers ; elles ont fait office de cinéma, de spectacles, d'éducation, à des époques où elles étaient seules à pouvoir intervenir. Vous devez le prendre en compte. Bref, de jolis monuments, de jolies fleurs, une sécurité renforcée, ce n'est plus Nevers sur Loire, c'est Nevers les Bains que vous êtes en train de nous proposer ! Et bien évidemment, ce n'est pas du tout l'idée que nous nous faisons de la place et du rayonnement de notre ville. Pour toutes ces raisons, je voterai contre le budget que vous nous présentez ce soir.

Je ne saurais conclure, sans adresser mes remerciements aux services pour les documents qui nous sont proposés et surtout pour leur action au quotidien au service des Neversaises et Neversois.

M. le Maire – Nevers sur Loire ou Nevers les Bains, je prends, à partir du moment où nous sommes reconnus comme tels. Quant au projet de mandat que vous faites semblant de découvrir, je vous rappelle que vous y avez largement contribué. De temps en temps, il faut rappeler la vérité. Monsieur Morel.

M. Morel – Monsieur Diot, vous parlez du nombre de vitrines qui sont vides. Cela n'est pas dû uniquement à la baisse du pouvoir d'achat, mais surtout à une baisse de la population.

Concernant les associations, il y a plusieurs types de subventions pour aider les associations : les subventions d'encadrement, les subventions de fonctionnement, d'investissement, et la mise à disposition de locaux. Je m'étonne que vous disiez que nous n'aidions pas notre tissu associatif. Je reconnais volontiers que nous avons un tissu associatif fort. Je me rends autant que je le peux aux assemblées générales, quelles qu'elles soient, et je me rends compte qu'il y a des associations

qui ne demandent pas de subventions. Il y a des associations qui acceptent volontiers, quand on leur explique pourquoi nous baissons les subventions et qui le comprennent. Nous pouvons les aider par beaucoup d'autres moyens. Il y a aussi la mise à disposition de locaux, de moyens, et c'est ce que nous faisons.

Quand vous parlez d'attractivité et que vous nous reprochez un manque de subventions, comment expliquez-vous que la maison des sports tombe en ruines ? Vous n'y avez pas fait de travaux durant de nombreuses années, il faut rappeler le problème des douches. C'est cela qui est en train de démoraliser les associations, c'est l'absence d'élu de votre part à bon nombre d'assemblées générales. Un président depuis 23 ans d'une association nous a dit qu'il n'avait jamais vu un élu. Et vous venez aujourd'hui nous donner des leçons ? On leur trouve des solutions, car il y a des solutions, il y a de la mutualisation.

Pour revenir à la maison des sports, ce n'est pas avec une maison des sports dégradée que l'on pourra attirer des championnats régionaux ou inter-régionaux. Nous incitons les comités à nous aider et à venir organiser des manifestations. Ils nous répondent qu'ils avaient déposé des dossiers il y a plusieurs années et qu'ils n'avaient jamais eu de réponse. Or, je leur réponds et nous les invitons à venir organiser ces manifestations régionales et inter-régionales, mais pour cela, il faut avoir des bâtiments et une organisation qui tiennent la route et nous les aidons à faire cela. C'est la vision que nous avons pour notre ville.

Certains s'approprient la Bottine. Or, vous avez refusé la subvention quand on est venu vous la demander. C'est grâce à une organisation, avec des partenaires privés que cela a vu le jour. Vous avez donné une subvention au moment où vous avez vu que cela fonctionnait. C'est votre façon de faire de la politique, ce n'est pas la nôtre. Nous avons une autre vision à court terme, moyen terme, et long terme.

Par ailleurs, comment voulez-vous avoir des associations qui fonctionnent, lorsque comme pour le canoë, vous avez des toits qui fuient? Cela demande des investissements, cela demande de notre part autre chose que donner une subvention juste pour faire plaisir, sans avoir aucune vision. Oui, on remet des bâtiments « à flot ».

Madame Charvy, vous nous parlez d'économie de 350 000 €. C'est une économie énorme. C'est le montant de l'économie que nous avons faite et qui correspond à 50% du coût du cabinet de Florent Sainte Fare Garnot qui s'élevait à 705 000€. Lui ayant posé la question sur le pourquoi de ces frais de son cabinet, il a travesti la réalité, comme à l'habitude, en disant qu'il ne répondait pas aux questions qui viennent du caniveau. Or, ce n'est pas la question qui venait du caniveau, c'était la réponse et j'attends toujours une explication. Vous parlez de « méprisant », Madame Fleury. Moi, je trouve que c'était méprisant.

Quant au Petit Théâtre, vous nous demandez pourquoi nous ne vous présentons pas ce que nous allons y faire, Michel Suet vous a répondu. Mais je vous répondrais que vous êtes quand même gonflés. Vous avez fermé le Petit Théâtre, vous avez mis des cartons dedans. C'était un véritable dépotoir. Et vous venez encore une fois nous donner des leçons !

- M. le Maire – La parole est à Madame la Maire Adjointe.
- Mme Boujlilat – Sur la jeunesse et la citoyenneté, dans les délibérations groupées que nous avons votées ce soir, vous avez certainement remarqué le soutien aux structures socio-éducatives, pour une avance. Je n'ose croire que vous fassiez preuve de mauvaise foi ce soir, mais je suis quand même tentée de le penser, puisque vous savez que le soutien aux structures socio-éducatives occupe effectivement pour une grande part le budget Jeunesse de la ville de Nevers.
- Concernant la citoyenneté et les consultations citoyennes, c'est difficilement chiffrable ou quantifiable. Tout n'est pas forcément une question d'investissement, mais c'est aussi une question d'approche et de méthode. Il est difficile de chiffrer une consultation citoyenne, mais il y a des façons de faire, des façons de voir les choses.
- Je vous indiquais, qu'avant de mettre des choses en place, je souhaitais travailler d'une autre façon. Quand je vois qu'au niveau de la jeunesse, des choses sont impulsées sans qu'il y ait de consultation, ou un travail partenarial établi avec la Ville de Nevers, je le regrette, parce que je pense qu'il est possible de travailler ensemble. J'essaie de me consoler ; je me dis que vous avez peut-être oublié l'adresse de l'hôtel de ville pour m'inviter. Je pense qu'il y a d'autres manières de travailler et d'autres manières de faire de la politique ; ou, en tout cas, j'ai peut-être la naïveté de le croire.
- J'aimerais répondre à Monsieur Diot concernant la consultation citoyenne sur la vidéo protection et non vidéo surveillance. Vous dites qu'il n'y a pas eu de grande consultation citoyenne sur la vidéo protection, mais je vous réponds que cela faisait partie de notre programme. Nous avons été élus sur un programme et nous nous sommes tout simplement engagés à le respecter ; ce que nous faisons. En effet, pas de grande consultation citoyenne sur ce thème-là, même si nous avons quand même recueilli l'avis de nos concitoyens lors d'une réunion publique notamment, et par le biais du site internet et à plusieurs reprises, mais cela donc cela faisait partie de notre programme. Pas de grande surprise.
- M. Diot – Mais vous aviez annoncé une grande consultation.
- M. le Maire – Une consultation a été faite.
- Mme Boujlilat – Elle a été faite. Sur les grands projets, je ne sais pas si tout doit se faire sous forme de réunions publiques, je ne crois pas, mais je pense que cela peut en faire partie, mais il y a certainement d'autres moyens de recueillir l'avis des habitants. Mais, en effet, sur les grands projets, il y aura des consultations citoyennes.
- M. le Maire – La parole est à Monsieur Gaillard.
- M. Gaillard – Vous avez évoqué tout à l'heure la question du marketing territorial. Quels acteurs ou quels partenaires souhaitez-vous impliquer dans cette démarche de marketing territorial ? Concernant les marchés publics, j'ai entendu qu'il y aurait plus de recours à l'économie sociale et solidaire. Pourrait-on avoir des précisions ? Pour le

reste, je suis comme mes collègues de l'Opposition de Gauche, je n'ai rien à dire. Je serai agréable en me taisant.

- M. le Maire – Monsieur Morel, sur l'attractivité.
- M. Morel – Qu'entendez-vous par acteurs ?
- M. Gaillard – Quels sont les acteurs du marketing territorial ? Qu'entendez-vous par marketing territorial ?
- M. Morel – C'est faire de la communication pour faire connaître notre territoire. La communication de Nevers ne s'arrête pas aux frontières de Nevers ; elle va bien au-delà. Elle va même au-delà de l'Agglomération, elle va même au-delà du département. Il faut savoir qu'une grande campagne de communication coûte aux alentours de 3 M€ ; nous ne les avons pas. Il faut bien que nous trouvions d'autres solutions sur lesquelles je suis en train de travailler. Il y a une banque d'images. Vous n'êtes pas sans savoir que le travail que nous avons commencé à faire avec Pascal François a été considérablement freiné. Si nous continuons d'y travailler, nous avons été réellement freinés par son absence et son savoir-faire nous fait cruellement défaut.
- Concernant le marketing territorial, j'aurai l'occasion de revenir vers vous. Nous avons beaucoup de projets en ce moment, mais il est trop tôt pour moi d'en parler à ce jour. Nous y travaillons. Il y a des événements nationaux, internationaux qui sont prévus pour 2017, 2018, mais tant que nous n'avons pas de véritables réponses et de véritables dates et de véritables actes, je ne peux malheureusement pas en parler aujourd'hui.
- M. le Maire – Sur le marketing territorial, la commande passe par une mise en valeur du territoire sur le plan national, voire international, en lien avec l'Agglomération et aussi en lien avec le Conseil Départemental. J'en ai parlé au Président du Conseil Départemental. Ce serait absurde de le faire sans que nous le fassions tous ensemble, compte tenu des budgets que cela demande et également sur le plan de la représentation du territoire, dans la mesure où tout est lié.
- Vous avez pu voir les films que nous avons tournés avec Air France, pour mettre en valeur les atouts sur le plan économique et numérique du territoire. C'est un premier pas. D'autres sont en route et en discussion aussi avec le Département, je l'espère. Monsieur Suet.
- M. Suet – Monsieur Lagrib, vous devez vous souvenir que nous avons fait en 2014 un débat d'orientation budgétaire sur trois ans, pour 2015, 2016 et 2017. Regardez, nous sommes dedans. Prenez-le, vous verrez qu'il y a très peu d'écarts. Nous ne nous sommes pas trompés.
- Pourquoi votons-nous le budget primitif 2016 en décembre 2015 ? Tout simplement pour que toutes les équipes aient leur feuille de route au 1^{er} janvier. Quand on vote le budget en avril, il nous reste huit mois pour réaliser les investissements de l'année ; c'est un peu court. Ainsi, nous serons en capacité de

démarrer au début de janvier. Quand on ne réalise pas tous ses investissements, on s'appauvrit. Donc, il faut éviter cela.

- M. le Maire – Je voudrais rappeler à Monsieur Lagrib qu'il avait voté le débat d'orientations budgétaires sur trois ans en 2014. Mais il l'a peut-être déjà oublié.
- M. Suet – Monsieur Lagrib, quand vous parlez, vous dites « nous ». Vous êtes combien ? Deux, trois ?
- M. le Maire – Un. La parole est à Monsieur Séjeau.
- M. Séjeau – Je vais m'efforcer d'être le plus synthétique possible. Déjà beaucoup de choses ont été dites. Je formulerai quelques remarques ou quelques questions en vrac.

Sur le centre-ville, dans la partie « Redynamiser le centre-ville », j'avoue que je reste un peu sur ma faim quant à la partie relative au commerce de centre-ville. Lors du débat autour de l'OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat), il avait été mentionné un projet de FISAC qui serait déposé par la Ville courant juin. Je m'attendais à ce que quelques options, quelques idées soient déjà émises ce soir pour ce budget, parce que l'opération « Nevers se met en vitrine », pourquoi pas ? C'est une action positive, le soutien aux Vitrines de Nevers, également. Mais, je crois que, par rapport à la gravité de la situation et aux nouvelles fermetures, encore ces dernières semaines, de boutiques en centre-ville, et à l'impact aussi assez négatif sur le moral des habitants et sur le moral des commerçants, nous avons besoin de mesures extrêmement fortes et extrêmement audacieuses en faveur du commerce de centre-ville. J'attends des réponses ; je suis prêt, bien sûr, à y participer. Il y a des associations qui font aussi des propositions et peut-être des exemples : la ville de Bourges a mis en place des choses assez fortes sur ce domaine.

Concernant le Petit Théâtre, vous n'avez pas répondu à la question sur le résultat de la souscription citoyenne. Je me félicite et ma collègue Nathalie Charvy aussi, que le Petit Théâtre soit rénové. C'était une priorité et c'est effectivement une excellente chose que cela soit fait. Mais la question est celle des co-financements. Quand j'étais Conseiller régional, je m'étais entretenu avec la DRAC sur le sujet, et il m'avait été dit qu'elle était tout à fait prête à financer de l'investissement et de la réfection, à condition qu'il y ait un projet culturel. C'est pour cela que je ne suis pas tout à fait d'accord avec votre façon de voir les choses ; je pense que si nous avions commencé par définir un projet culturel, il aurait été beaucoup plus facile de recueillir des co-financements. Peut-être en avez-vous recueilli, mais nous n'avons, pour l'instant, pas eu d'informations sur ce point. L'important, c'est que cela fait, mais, vu le contexte budgétaire, s'asseoir sur des co-financements sur ce projet me semble dommage. Du point de vue de l'attractivité d'ailleurs, je crois que c'est un axe de réflexion et de marketing territorial important. La richesse et la force du tissu associatif, culturel et sportif, et notamment de toutes les associations culturelles, dans la variété de leurs formes, témoignent vraiment d'une excellence de la vie culturelle à Nevers. Quand je vois la richesse de ce qui a été fait en novembre et décembre, avec le Festival de Jazz, le Salon des Dames et Tandem, nous avons, en termes de marketing territorial, une image de la ville qui pourrait être changée, tout simplement en valorisant ce qui existe et en continuant le

soutien au monde associatif et culturel, sur le long terme et pour le développement de ses projets.

Je pense que l'on peut saluer les efforts qui sont menés pour réduire les factures énergétiques, pour diminuer les émissions de gaz à effet de serre, pour renouvellement le parc immobilier d'une façon générale. Mais je rejoins complètement la remarque de François Diot concernant le CCAS : s'il y a trop d'argent, c'est peut-être parce qu'il n'y a pas assez de projets, notamment pour réduire la précarité énergétique qui touche de très nombreux Neversois qui vivent dans des habitats souvent dégradés. Je pense que cet argent pourrait être investi de façon très utile pour agir sur un parc dégradé et pourrait soutenir des personnes qui ont de plus en plus de difficultés à payer leurs factures. Cela serait un très bon moyen de réduire les émissions de gaz à effet de serre de la Ville de Nevers. Je formule le souhait que Nevers s'inscrive plus encore dans les efforts qui vont être nécessaires pour atteindre l'objectif de limiter le réchauffement de la planète à 1,5 degré et que la Ville de Nevers puisse aussi se doter d'un outil pour évaluer de façon annuelle l'évolution de ses émissions de gaz à effet de serre.

M. le Maire – Monsieur Maillard.

M. Maillard – Je voulais rebondir sur l'intervention de Madame Fleury et sur celle de Monsieur Séjeau. Nous sommes bien conscients que l'opération « Nevers se met en vitrines » n'est pas une solution pour Nevers, mais il s'agit d'un signal que nous voulons donner en cette fin d'année, où, comme vous l'avez dit, les commerces vivent, en cette période, une situation encore plus difficile qu'il y a un certain temps. L'objectif poursuivi est de recréer un lien avec les propriétaires des locaux vacants. Je pense que le lien s'était distendu depuis un certain temps. La municipalité et les équipes de la Ville ont repris un lien avec ces propriétaires. Nous travaillerons avec eux dès la rentrée, afin de redéfinir ce que doit être le futur du centre-ville.

Nous avons été sollicités très récemment par la Caisse des Dépôts et Consignations pour intégrer un pôle de dix villes en France qui pourraient bénéficier d'une démarche de type Démonstrateur pour le centre-ville. La Caisse des Dépôts propose de sélectionner dix villes de taille moyenne qui ont vécu un développement économique important en périphérie, et de réfléchir avec nous à ce que pourrait être le centre-ville de Nevers de demain. Tout ceci est lié à une étude PIVADIS, qui travaille régulièrement avec les chambres consulaires et avec la Ville. L'objectif est d'arriver, à terme, à ce que le centre-ville se redéfinisse dans ses thématiques de développement de consommation. Si vous souhaitez être associé à cette démarche, vous êtes évidemment le bienvenu. Je parle sous le couvert de Monsieur le Maire. Je n'ai aucun problème à ce que nous travaillions ensemble sur cette réflexion.

Concernant le FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce), c'est une sollicitation qui commence à dater. La rédaction de la réponse au FISAC a pris du temps, car la DIRECCTE n'avait pas défini le cadre de cette intervention au FISAC. Maintenant, cela a été clarifié, tant en termes de périmètre qu'en termes de montant. La rédaction est en cours au niveau de la Ville, en concertation avec la Chambre de Commerce et d'Industrie, et cela devrait

être remis à l'Etat à la fin du mois de janvier 2016. Mais le FISAC n'est qu'une pierre dans l'édifice de la rénovation de certaines rues de Nevers, de l'OPAH. C'est un projet à plusieurs étages. Je ne peux pas me contenter des commentaires du *Journal du Centre* qui parlaient de « cache misère » pour Nevers se met en vitrine », ou de pseudo *covering*, mais c'est plus un signal sur la nouvelle méthode que nous voulons mettre en œuvre. C'est davantage une méthode de fond, pour que nous arrivions à redéfinir ce que sera le centre-ville de demain. Et encore une fois, Majorité comme Opposition toutes les idées sont les bienvenues, car c'est un vrai sujet, et il va nous tenir pour plusieurs années.

Vous parliez de Bourges tout à l'heure. Bourges a effectivement mis en place des méthodes un peu coercitives ou un peu contraignantes pour les propriétaires qui ne souhaitent pas louer ou qui ne font pas d'efforts pour louer. L'idée, ce n'est pas d'aller dans le répressif, c'est plutôt d'aller dans l'incitatif. Aussi, dès la rentrée, avec l'équipe municipale et avec Pierrette Concile, nous créerons un groupe de travail, regroupant les associations de commerçants et les chambres consulaires, à travers ce que nous pourrions appeler une sorte « d'office du commerce du centre-ville ». Monsieur Séjeau, je vous invite à intégrer ce groupe de réflexion, bien évidemment.

Je vais terminer par une réponse apportée à Monsieur Sainte Fare Garnot sur le centre de la faïence. Ce n'est pas un centre qui tombe aux oubliettes. L'idée est de changer de méthode, c'est de s'inscrire dans une cohérence de quartier. La rue du 14 juillet est en pleine rénovation actuellement. Il s'agit de créer une identité au niveau du quartier. La méthode a changé pour ce projet qui est lourd. L'idée est d'avoir un arbitrage au sein de l'équipe, pour une mandature, mais un arbitrage éclairé. Nous sommes allés visiter Malicorne-sur-Sarthe, ainsi que le village des métiers d'art de Desvres, dans le Pas-de-Calais, et un projet est en cours de rédaction. La contribution des faïenciers a été rapide et synthétique. La concertation se fait avec Véronique Lorans. Un projet de formation est à l'étude. Comme ce qui se fait à Desvres, une idée sur l'hébergement d'artistes est travaillée, ainsi que le développement d'ateliers relais. C'est très intéressant, mais on se rend compte que l'investissement est lourd, qu'il doit être évolutif, qu'il doit mobiliser tous les co-financeurs possibles. Se posera la problématique de l'animation du site, qui peut se faire en régie, en DSP. L'objectif est de finaliser ce projet sur 2016 et le lancer en 2017. Il y a eu effectivement un décalage, mais pas un abandon du projet.

M. le Maire – Je rappelle aussi que les engagements de campagne ont jusqu'à 2020 pour se réaliser. On ne peut pas nous demander de tout faire en 18 mois, et notamment, le centre de la faïence sur lequel nous travaillons. Madame Kozmin a la parole sur le financement par souscription du Petit Théâtre. Je précise que j'interviendrai le 22 décembre pour mobiliser les entreprises adhérentes au MEDEF sur le financement par mécénat du théâtre.

Mme Kozmin – Le théâtre municipal est né en 1804 d'une initiative populaire, grâce à la mise en place d'une souscription. Il était fermé depuis 2010, ce qui a attristé énormément notre population. Nous avons choisi de le ré-ouvrir et de le rendre à cette population. Dans cet esprit et dans le respect du passé et de cette volonté populaire, nous avons souhaité mettre en place une nouvelle souscription. Elle a

démarré fin juin. Le montant aujourd'hui collecté est d'environ 30 000 €. Ce sont des dons de particuliers essentiellement. Les dons d'entreprises sont encore à la marge. Une démarche va être engagée prochainement, afin de plus faire connaître cette souscription auprès du tissu d'entreprises de Nevers.

M. le Maire – Un point sera fait dans les numéros futurs du magazine *Nevers Ca me botte*, sur la hauteur des souscriptions (nombre de participants et montants atteints).

Mme Fleury – Monsieur le Maire, chers collègues. Vous ne répondez pas aux questions qui vous sont posées. Je suis un peu désolée de devoir le dire, mais c'est une réalité. Vous êtes souvent dans vos réponses assez J'ai dit tout à l'heure, en protestant, que c'était un peu méprisant, mais je maintiens cela, quand même. Vous raillez, vous caricaturez. Cela pourrait faire partie d'un jeu, dans cette assemblée, où il s'agit de railler ou de caricaturer les propos que nous tenons. Or, nous parlons de sujets qui concernent les citoyens de cette ville. Nous n'avons pas été élus pour railler, caricaturer, ou mépriser à l'envi les propos qui sont tenus.

M. le Maire – Cela s'applique des deux côtés, Madame Fleury.

Mme Fleury – Je vais vous donner des exemples. Et, encore une fois, je déplore que tout cela vous permette de ne pas répondre sur le fond aux questions que nous vous posons.

Madame l'Adjointe à la Culture a répondu, semble-t-il, ou a tenté de répondre à une question ou intervention que j'ai faite, en disant que sur les associations, vous avez redit, réexpliqué, qu'il y avait différentes strates d'interventions, en fonction de comment étaient constituées les associations. Très bien. Merci. C'est certainement très utile pour ceux qui liront le compte rendu du Conseil municipal. Mais, en quoi ce que vous avez dit, Madame l'Adjointe à la Culture, répond aux interrogations ou aux propos que j'ai tenus ? Quand j'ai parlé des associations, j'ai dit que les associations assuraient un service public, un service de proximité et qu'aucune autre forme d'organisation sociétale ne peut remplacer. Je parlais des associations, y compris des associations culturelles, s'entend.

M. le Maire – J'y répondrai, Madame Fleury.

Mme Fleury – J'ai dit également que les associations étaient au cœur de la République et que c'était la raison pour laquelle nous vous proposons de renoncer à cette baisse drastique que vous avez inscrite dans le projet de budget. D'accord pour les différentes formes d'intervention pour les différentes associations, mais cela ne répond en rien à la proposition que nous vous avons faite.

Autre exemple aussi, un peu désagréable, également. Madame la Première Adjointe, vous m'interpellez en tant que Vice-Présidente du Conseil Départemental en charge de la politique Jeunesse dans ce Conseil Départemental. Vous dites que vous regrettez le fait que le Département ait mis en place une politique jeunesse sans que la Ville de Nevers y ait été associée. Mais ce n'est pas le lieu du débat, enfin ! Nous sommes au Conseil municipal de Nevers ! Je ne siège pas ici en tant que Vice-Présidente du Conseil Départemental. Je siège ici en tant que Conseillère municipale. Parlons de la politique de Nevers. Si, par ailleurs, en tant

qu'Adjointe à la Jeunesse de cette ville, vous souhaitez travailler avec le Département de la Nièvre, rien ne vous empêche d'adresser un courrier ou de téléphoner au Département, à moi-même. Voilà. Très bien. Mais là encore une fois, vous tenez des propos qui n'ont pas grand-chose à voir avec les interventions que nous préparons.

Vous avez caricaturé mes propos quant à l'intervention qui a été faite par rapport au budget, lorsque je disais qu'un certain nombre de remarques et de propositions qui avaient été faites émanaient essentiellement de Monsieur Corde. Mais, enfin, Monsieur Corde et moi travaillons ensemble, nous sommes dans le même groupe d'élus politiques, nous avons siégé ensemble et siégé ensemble pour cette ville, en tant qu'adjoints. Croyez-vous que nos interventions, nous ne les préparions pas, quand nous venons au Conseil municipal, ici ?

M. le Maire – Ce n'est pas ce qui a été dit. Ce sont vos commentaires, ce sont vos questions ; ce sont nos réponses.

Mme Fleury – Oui, mais répondez au fond.

M. le Maire – Vous appréciez ou vous n'appréciez pas. Nous n'apprécions pas toujours non plus vos remarques. Après, c'est le jeu. Je répondrai sur certains sujets. Cela vous apportera peut-être des réponses supplémentaires.

M. Fleury – Mais répondez au fond. C'est ce que je vous demande.

M. le Maire – Nous n'avons pas forcément de conseils à recevoir de vous. Exprimez-vous parfois vous aussi au fond, plutôt que sur des orientations politico-politiciennes. Monsieur Morel.

M. Morel – En réponse à Monsieur Séjeau, je dirais que je partage avec lui quasiment tout ce qu'il a dit. Nous avons effectivement des événements porteurs sur lesquels nous sommes en train de travailler pour en augmenter la communication, ce qui correspond effectivement à du marketing territorial. Je suis en négociation avec JC Decaux notamment pour les trente ans de D Jazz, Sainte Bernadette, d'autres événements. Véronique Lorans et moi travaillons ensemble et voyons comment faire connaître nos événements au-delà de Nevers, au-delà de la Nièvre, au-delà de Bourges, au-delà de Moulins, comment aller plus loin pour faire connaître ces événements. Nous y travaillons.

Force est de constater que la communication que nous mettons en place sur nos événements apporte de plus en plus de monde, et nous y arrivons avec moins de moyens. Donc, est-ce à dire que nous sommes plus efficaces ? Je ne sais pas. Mais, en tout cas, le résultat est là. J'en reparlerai tout à l'heure, quand je présenterai le budget de l'Office de Tourisme. Nous avons de bons résultats. Vous avez pu avoir une illustration de cela avec un Marché de Noël qui n'a jamais eu autant de monde.

M. le Maire – Monsieur Lagrib.

M. Lagrib – Monsieur Suet, je rejoins les propos de Madame Fleury. Concernant nos questions, vous restez sur la forme, vous ne répondez pas sur le fond. Le DOB 2014 a bien les caractéristiques indiquées. Par contre, il n'avait pas été communiqué de feuille de route aux élus de la Majorité. Aujourd'hui, il n'y a donc pas d'orientations budgétaires ou de priorités.

Lorsque j'étais dans la Majorité, un travail avait été fait avec le Conseil Départemental concernant la J'Box. Une rencontre avait eu lieu, mais malheureusement cela n'avait pas été suivi par un travail au sein de la mairie sur la question.

Sur la baisse de la fiscalité, le but n'est pas d'être dans la moyenne, car en cherchant à être toujours dans la moyenne, on n'arrive pas à grand-chose. Le but est bien de repeupler Nevers.

M. le Maire – Cela a déjà été dit. Merci, Monsieur Lagrib. Monsieur Sainte Fare Garnot.

M. Sainte Fare Garnot – Je ne reviendrai pas sur le débat budgétaire qui a eu lieu, mais je ferai plutôt une courte intervention pour rebondir sur un point qui m'a un peu heurté dans les propos de Monsieur Suet. Je vais essayer de le formuler de manière à ce que cela puisse être partagé. Au fond, depuis presque deux ans que nous débattons, il y a derrière nos désaccords, une question qui est celle de la refondation du politique. Vous avez eu souvent l'occasion, Monsieur le Maire, d'intervenir sur le sujet ; vous l'avez fait en introduction. Nous avons chacun des perceptions différentes, mais on cherche. Je pense que dans cette salle, à l'exception peut-être de certains, la plupart d'entre nous, la grande majorité d'entre nous, ne sont jamais sortis du chemin républicain. Pas de désaccord là-dessus. Mais, comment refonder le politique ? En changeant les appareils politiques – c'est plutôt votre chemin – ; surement. En ouvrant à la démocratie participative, oui, bien sûr. En faisant reculer le cumul des mandats ; oui. Je n'ai jamais cumulé. Pour le moment, personne ne cumule ici. Bien, très bien. En reconstruisant l'efficacité du politique dans le champ économique. Oui. Mais là, j'ai vraiment un désaccord de fond avec vous, Monsieur Suet. Vous n'avez pas utilisé l'expression, mais vous êtes dans le « laisser faire ». Ce n'est pas choquant. C'est une thèse. Mais je ne suis pas d'accord. Mais ce qui m'a un peu heurté, c'est, quand tout à l'heure vous indiquiez être très fier de ne pas avoir tenu l'engagement précis que vous aviez pris, avec votre équipe, devant les Neversois, sur les impôts. Vous avez indiqué que vous vous étiez adapté et que vous en étiez très fier. Je dois dire que je suis assez surpris et choqué, pour tout dire, parce que je pense que cela va contre la refondation que nous cherchons, de dire ce genre de choses. La parole politique a besoin d'être crédible et cette crédibilité doit être reconstruite. Si vous ne saviez pas – et je le crois pas un seul instant ; vous êtes trop intelligent pour cela – que les dotations de l'Etat allaient baisser comme elles allaient baisser, alors que c'était annoncé à grand renfort de presse depuis des mois, alors ce serait très inquiétant. Mais je ne le crois pas. Si le saviez et que, au fond, vous pensiez que l'on peut – alors que cela a été un point de clivage majeur entre nous durant la campagne – faire campagne sur la baisse d'impôts en sachant que l'on ne le fera pas au rythme annoncé, je pense que c'est très heurtant sur le statut de la parole politique. Ce n'est pas une leçon ; je ne suis pas du tout sur ce ton et je ne fais pas d'attaque personnelle. Mais, puisque nous cherchons aussi, pour que notre expérience soit utile, pour ma

part, je veux noter une différence. Je pense qu'il faut faire autrement avec la parole publique.

- M. le Maire - Monsieur Suet.
- M. Suet - Madame Fleury, il n'y a aucun mépris de ma part. Mais, seulement, c'est une longue litanie. Comment voulez-vous répondre à une longue litanie ? Voilà, c'est tout. Il n'y a aucun mépris de ma part.
- Monsieur Lagrib, je vous le rappelle, la feuille de route avait été donnée à chaque adjoint. Je ne sais pas pour les conseillers, mais les adjoints l'avaient eue.
- M. le Maire - A chaque élu.
- M. Lagrib - Je ne l'ai jamais eue.
- M. Suet - Monsieur Sainte Fare Garnot. Je trouve que c'est faire preuve de responsabilité et même d'honnêteté intellectuelle, à un moment, de dire qu'un point par an pendant trois ans, c'est trop, effectivement, la baisse des dotations de l'Etat étant ce qu'elle est. Lors de la campagne, donc sur la fin 2013 et le début 2014, nous n'avions pas ces informations.... Vous, vous les aviez peut-être, mais nous ...
- M. Sainte Fare Garnot - C'était dans la presse.
- M. Suet - Je trouve que c'est faire preuve de responsabilité, au contraire, de dire la vérité. D'avoir l'honnêteté de dire que nous nous ne pouvons pas tenir ce rythme-là. Par contre, nous essayons de le tenir sur la mandature. Je trouve que c'est au contraire de l'honnêteté. Ce qui manque - cela me gêne de dire cela - aux partis politiques, globalement. Quand on voit les émissions de télévision. C'est cela. C'est ce que les Français effectivement ne supportent plus.
- M. le Maire - Madame la Première Adjointe.
- Mme Boujlilat - Madame Fleury, je vais vous répondre très brièvement. Il était question non pas de vous interpellier nécessairement en tant que Vice-Présidente du Conseil Départemental. Je souhaitais souligner la volonté qui m'anime, au niveau de la jeunesse, de travailler différemment. Je pense qu'il y a des façons plus intelligentes de travailler, que nous ne savons pas forcément mettre en œuvre aujourd'hui. C'est simplement un constat. Pas de mépris de ma part. Il faut le vouloir dans les deux sens. Vouloir tout seul, c'est très compliqué. J'ose espérer qu'à l'avenir nous saurons mieux travailler ensemble, plus travailler ensemble, et peut-être qu'en effet le souci du service rendu à la population et là en l'occurrence, nos jeunes, dépasse les petits problèmes d'*ego* et de personnes, qui ne servent en rien à ce que nous pouvons apporter au débat.
- M. le Maire - Madame l'Adjointe au Cadre de Vie.
- Mme Wozniak - Je voudrais répondre à Monsieur Corde. J'ai de plus en plus de mal à entendre que nous serions dans la poursuite de votre politique ou de vos projets en termes d'aménagements urbains ou autour de la Loire, pour deux raisons. Vous citez la

Loire. Or, nous n'avons pas trouvé de réelle étude autour de la Loire, dans la Loire. Il y avait des intentions, il y avait des photos montages, des morceaux d'études, mais il n'y avait pas de vision, autour du fleuve. Nous, nous réalisons, nous mettons en œuvre : la guinguette, la fête de la Loire. Ce sont des réalisations, en vingt mois.

La deuxième raison, c'est que nous n'avons pas du tout la même démarche en termes d'aménagements. Nous ne travaillons pas au coup par coup. Pour développer cette politique ambitieuse que nous avons autour de la Loire et autour de la rénovation urbaine, nous lançons des études globales, nous fixons des choix, des caps, des perspectives sur dix à quinze années et cela nous permet d'aboutir à une programmation et à des réalisations qui sont cohérentes et qui sont respectueuses de l'identité de la ville et de la nouvelle identité que nous voulons donner à nos berges.

Monsieur Sainte Fare Garnot, vous semblez regretter que nous n'ayons pas de grands projets. Mais je me demande si c'est vraiment ce que les Neversois attendent. L'attractivité n'est-elle pas déjà de rénover le centre-ville ? L'énergie n'est-elle pas à mettre dans la Loire, dans le centre-ville ? Est-ce que ce n'est pas ce que les Neversois attendent ? Effectivement, il n'y a peut-être pas un grand projet, comme celui que vous aviez pour la piscine, mais nous essayons de répondre aux attentes des Neversois et aux urgences que nous avons constatées, notamment durant la campagne.

M. le Maire –

Nous réaliserons la piscine au niveau de l'Agglomération. Je voudrais rappeler le contexte. L'AMF Association des Maires de France, qui regroupe des élus de Gauche et de Droite, sans étiquette, a dénoncé d'une seule voix la baisse des dotations de l'Etat aux collectivités de 1,5 Md€ en 2014, puis de 3,67 Md€ en 2015, ce qui équivaut au tiers des 11 Md€ annoncés au total jusqu'à 2017. Et j'ose espérer une réaction. Tous ces montants en baisse sont à répartir entre les communes pour 1,450 Md€ et 621 M€ pour les EPCI, en plus des déductions opérées en 2014. C'est vous dire l'ampleur. L'AMF indique que « malgré les diverses interventions opérées auprès de l'Etat pour limiter et étaler cette baisse (15 000 motions de soutien), le gouvernement a maintenu la ponction qui pose la question de sa soutenabilité compte tenu du contexte de crise économique et sociale ». C'était en janvier 2015. Je tenais à rappeler ce contexte, parce que manifestement, certains l'ont oublié.

Je souhaitais d'abord aborder les ressources humaines. C'est le chiffon rouge que l'on manie pour essayer de faire peur aux agents municipaux. Je rappelle la baisse constante de démographie. Je disais qu'elle s'appliquait à tout, en matière de patrimoine scolaire notamment, mais c'est aussi le ratio qu'il y a entre le nombre d'agents et le nombre d'usagers qui n'a pas évolué. Nous avons tenu compte des ambitions que nous avons en lien avec l'Agglomération, des ambitions de mutualisation notamment, et en essayant d'anticiper ces baisses de dotations. Effectivement, la réorganisation a eu lieu. Je tiens à en rappeler les modalités, car il ne faut pas travestir la réalité. Elle est terminée aujourd'hui, elle restera adaptable car je suis pour l'évolution permanente : 13 réunions de concertation avec les partenaires sociaux, 10 comités techniques, 8 votes à l'unanimité de tous les syndicats et 2 avis favorables, 175 postes ouverts, 175 jurys de recrutement,

Conseil municipal de Nevers –15 décembre 2015

640 candidatures. Plus de 600 entretiens professionnels, 165 nominations, 130 accords de mobilité. Je pourrais entrer davantage dans le détail, mais cette réforme a déjà été évoquée ; je ne le ferai pas compte tenu de la durée. Mais, je vous rassure, tout cela s'est fait dans le respect des instances, des organisations et des agents. Une telle réorganisation ne peut pas atteindre la perfection, elle doit être constamment surveillée et améliorée et c'est cet objectif que nous poursuivons.

Quand vous évoquez, Monsieur Diot, les 20 emplois et le fait que cela ne correspondait pas au chiffre mentionné sur le document, il faut savoir que les 20 départs ne seront pas tous à partir du 1^{er} janvier. C'est étalé sur l'année, ce qui explique la différence de chiffres.

Oui, et je l'ai toujours dit, nous allons devoir procéder à des arbitrages de politiques publiques, et peut-être diminuer ou supprimer certains services et en choisir d'autres. C'est la raison pour laquelle nous avons lancé avec du personnel compétent une évaluation des services pour les modifier, en accord avec les agents, voire parfois même sur la suggestion des agents. Je pense aux mairies de proximité. Nous allons mieux identifier la mairie notamment à l'Espace Stéphane Hessel, alors qu'elle est englobée dans Médio, si je puis dire. Nous réfléchissons à quel service public aujourd'hui ; tenable, soutenable, par rapport aux contraintes budgétaires décidées par le gouvernement actuel, hormis nos baisses de fiscalité sur lesquelles je reviendrai.

Vous avez évoqué les associations. Ce ne sont pas des services publics. Certaines remplissent parfois des missions de service public, certaines, et je ne reviendrais pas sur l'éventail soutenu par Véronique Lorans, ont un fonctionnement sans aucun soutien d'aucune collectivité, certaines ne demandent que des moyens matériels, certaines demandent un local, certaines demandent un peu tout, certaines demandent un peu de financement. Et nous avons notre propre politique, sportive, culturelle, qui se complète. Mais, il n'y a aucune obligation pour une collectivité de donner un euro à une association. C'est un arbitrage. Vous aviez votre façon de faire. Je ne vais pas revenir sur certaines pratiques. Nous ne souhaitons pas avoir la même. « Un projet, un budget », effectivement, c'est une thématique que nous avons menée, et que nous essayons de porter. Mais, ce qui va manquer demain, ce ne sont pas des associations, si on ne fait rien, nous en sommes tous d'accord, ce sont des habitants et il en manque déjà. Et moins il y aura d'habitants, moins il y aura d'associations et moins il y aura de bénévoles dans les associations qui peinent parfois à renouveler leurs instances qui vieillissent et c'est normal car ce sont des êtres humains qui les portent et donc c'est la difficulté.

Vous nous dites que nous raillons. Or, en permanence vous avez minimisé la baisse fiscale et vous avez oublié de dire que nous avons parfois atténué les augmentations des autres. Sinon, les Neversois auraient payé beaucoup plus d'impôts. Je voudrais vous inviter à une lecture de l'excellent *Journal du Centre*, du 5 novembre 2015, qui parlait de l'impact des réformes lancées en 2014 : « une mince réduction des inégalités. Les réformes sociales et fiscales mises en œuvre en 2014 ont pesé sur le niveau de vie moyen des ménages. Sans leur mise en œuvre, le niveau de vie moyen des ménages aurait été supérieur de 0,5 %.

Conseil municipal de Nevers –15 décembre 2015

L'augmentation des taux de cotisation vieillesse a touché 17,7 millions de ménages, soit tous les actifs cotisants. 13 millions de ménages ont été pénalisés par une augmentation des impôts. 3,8 millions ont vu leur impôt sur le revenu baisser ». Puisque vous comptez en quelques dizaines d'euros notre impact fiscal, « toutes les réformes mises en œuvre par le gouvernement sur cet aspect social et fiscal ont permis d'augmenter le niveau de vie moyen des 10 % des ménages les plus pauvres de 50 € par an ». Alors, oui, 50 €, cela peut compter plus ou moins – c'est le principe de relativité – dans un portemonnaie. Cela compte pour des personnes qui cherchent à venir à Nevers et qui trop souvent ne viennent pas, cela compte surtout quand il y a une lisibilité et que nous l'annonçons pour une durée.

Monsieur Sainte Fare Garnot, ce n'est pas la peine de vous servir politiquement d'un prétendu non-respect de nos engagements, car je veille scrupuleusement à ce qu'ils soient tous respectés et quand je dis tous, cela sera tous. Simplement, lorsque nous avons rédigé notre projet de campagne, en 2013, nous ignorions la mesure de l'impact de la baisse des dotations.

M. Sainte Fare Garnot – C'est faux.

M. le Maire – C'est vrai. Ne vous en déplaise. Reprenez les choses. Remontons chronologiquement dans le temps. Lorsque nous étions en campagne en 2013, nous ignorions la mesure et l'ampleur de la baisse des dotations ; sinon nous n'aurions pas proposé ces trois points en trois ans.

M. Sainte Fare Garnot – C'est faux.

M. le Maire – C'est la réalité des choses. Je vous dis que c'est vrai. Et comme cette baisse sans précédent des dotations est arrivée, nous avons essayé de maintenir notre engagement en l'adaptant. Comme je l'ai dit, l'adaptation est une preuve d'intelligence. Nous maintiendrons ce que nous avons décidé de faire.

Monsieur Lagrib, je vous remercie de vos félicitations permanentes, de nous dire que nous avons un début de vision, c'est encourageant. Vous nous encouragez aussi à voter un pacte fiscal et financier. Peut-être étiez-vous absent ou distrait, mais nous l'avons voté pour la première fois à l'Agglomération de Nevers, en accord avec l'ensemble des communes de l'Agglomération et c'était pour la première fois. C'est une feuille de route intéressante qui nous permet d'avoir une visibilité jusqu'en 2020, feuille de route que j'avais donnée à l'ensemble des élus de la Municipalité, je le rappelle, que ce soient adjoints et conseillers municipaux délégués.

Sur les baisses de subventions aux associations, nous les avons annoncées, nous les avons annoncées dans un contexte difficile et nous les avons préparées. Mais cela ne veut pas dire que nous ne serons plus en soutien. Nous allons essayer d'être au maximum sur ce qui a été indiqué par certains élus tout à l'heure sur des modalités que sont l'accompagnement, la présence, la prise en compte de communication. Certaines associations peuvent ne pas ressentir la baisse, car nous essayons au maximum de compenser par des moyens matériels dont nous disposons. Ce n'est pas une nouveauté, page 22 de son rapport, la Chambre Régionale des Comptes indiquait que vous aviez baissé les subventions de

fonctionnement aux associations. Vous l'aviez fait très régulièrement. Par exemple, entre 2009 et 2010, sur l'ensemble des subventions de fonctionnement – y compris le CCAS, que vous avez baissé – vous êtes passé en 2009, de 8 604 000 € à 7 972 000 € en 2010 soit une baisse de 650 000 €. Pour le CCAS, la subvention est passée de 4 317 000 € à 4 037 000 €, soit une baisse de 300 000 €. Pour les subventions aux personnes privées, vous êtes passés de 4 211 000 € à 3 876 000 €, soit 250 000 € de baisse. Vous êtes un peu remonté en 2011, puis vous avez recommencé à baisser les subventions. En 2011, les subventions de fonctionnement étaient de 8 191 000 €, puis de 7 943 000 € en 2012. Pour les subventions aux personnes privées : 4 251 000 € à 4 040 000 €, 210 000 € de baisse. A ce moment-là, je le répète, vous n'étiez pas atteint par la réduction des dotations. En 2013, de 7 943 000 € à 7 580 000 €. Pour le CCAS, de 3 837 000 € à 3 750 000 M€. Pour les personnes de droit privé, de 4 040 000 à 3 768 000 €. Donc, finalement, nous n'innovons pas. Sauf que nous, nous n'avons pas le choix. Vous, vous l'aviez un peu plus.

Concernant la subvention au CCAS, je réponds à Wilfried Séjeau. Le rapport de la Chambre Régionale des Comptes, dont je rappelle les juges sont indépendants, indique que « *les subventions de fonctionnement versées aux associations, rapportées à la population, se situent à un niveau supérieur de 60 à presque 90 % de ce qui est observé pour les communes de la même strate démographique* ». Cela aussi, il faut le prendre en compte. D'autant plus que la Ville de Nevers n'attribue aucune subvention à la Caisse des Ecoles. Sur le CCAS, nous essaierons de faire plus avec un budget à peu près constant. La subvention d'équilibre est une écriture comptable, cela ne signifie pas que de l'action soit enlevée. Nous réfléchissons à la perspective d'un CIAS Centre Intercommunal d'Action Sociale, dans une dimension donc intercommunale.

La chambre régionale des Comptes indique par ailleurs : « *La subvention attribuée par la ville à son CCAS est stable sur la période en examen. Toutefois, la chambre observe que l'exécution cumulée du CCAS s'élève à 1,6 M€ en fin d'année 2012. La Chambre invite la Ville à adapter le montant de la subvention octroyée à son CCAS afin de ne pas générer un excédent de fonctionnement trop important et inutile au budget de cet établissement.* » Je préfère que les fonds soient utiles pour les Neversois, d'où le choix sur la subvention d'équilibre du CCAS. Tout ceci est une réponse à un contrôle fait sur les précédentes mandatures et nous nous mettons en conformité. Et, encore une fois, nous y sommes d'autant plus contraints par ce qui a été décidé.

Sur la vidéo protection et la vidéo surveillance, j'insiste encore une fois sur la distinction qu'il y a entre les deux termes. Ce n'est pas la peine d'utiliser un mot pour un autre. La précision est la moindre des choses que nous devons à notre population. La vidéo protection, comme l'a rappelé la Première Adjointe, faisait partie de nos engagements, et j'ai dit que je veillerai à ce que tous soient respectés. Tous, sauf impossibilité absolue. Donc, nous avons, légitimité pour la porter. Nous avons mené à la fois une démarche de participation via internet, et nous avons interrogé à plusieurs reprises, dans plusieurs réunions publiques, la population. Cela s'est fait dans des réunions au Banlay, au Centre des Expositions ou ailleurs. La population nous l'avons fait voter soit à main levée, soit en utilisant un questionnaire préparé et distribué à tous les participants. Nous avons associé

au mieux la population sur ce projet, qui a récolté une majorité de votes positifs. Mais je suis désolé, je ne laisserai pas au Front National le champ de la sécurité. La vidéo protection est quelque chose d'important. J'en discutais encore avec le Maire de Bourg-en-Bresse, où se tenait le Congrès des Villes de France, qui est un maire socialiste et qui l'a mise en place, comme de nombreuses villes de Gauche, de droite ou sans orientation, peu importe. Ce qui m'intéresse, c'est la sécurité des Neversois, et c'est l'identification de ceux qui commettent au quotidien des incivilités, qui cassent le portillon du kiosque au parc Roger Salengro, qui commettent des vols à l'arraché à la sortie des magasins. La vidéo protection permet, si possible, l'identification ; or, l'identification est le meilleur moyen de lutter contre la récidive, l'impunité qui incite à recommencer. Cette vidéo protection, qui a un coût, il faut bien le reconnaître, est absolument nécessaire aujourd'hui, compte tenu du comportement de certains individus.

Monsieur Diot, concernant la baisse de la dotation globale de fonctionnement, je ne peux que partager ce que vous dites, mais ce n'est pas un prétexte. On s'en passerait. Elle est réelle. Elle n'est pas au détriment des Neversois, car nous mettons en place un certain nombre de projets, et nous essayons d'impacter le moins possible les choses. Avec la baisse de fiscalité, nous ne nous facilitons certes pas les choses. Il est nécessaire de remettre des habitants, d'où l'engagement que nous avons pris. Si nous reprenons des habitants, nous pourrions rééquilibrer cette baisse de fiscalité dans la mesure où il sera susceptible d'y avoir plus de contributeurs. J'ai un espoir, Monsieur Diot. J'ai entendu le Président de la République dire que, suite aux mesures de sécurité demandées aux collectivités qu'il sortait du cadre pour financer cela, puisque le pays était en guerre. J'ai demandé récemment à M le Préfet quels espoirs nous pourrions avoir qu'une contribution de l'Etat puisse nous aider. Il y a des budgets pour assurer la sécurité des concitoyens suite aux événements qui ne font même pas débat. Les stationnements interdits suite à Vigipirate constituent un manque à gagner pour la Ville. La réponse orale qui m'a été faite *a priori* – je ferai une demande écrite – était que nous n'aurons rien. C'est aussi un surcoût pour la Ville, que nous devons assumer. J'ai entendu le Président de la République indiquer, suite à la COP 21, annoncer qu'il trouvera les fonds pour soutenir notamment les pays du Sud. Il trouvera les fonds. Alors, peut-être, sortons de cette politique d'austérité et peut-être, trouverons-nous des fonds pour soutenir à nouveau les communes et les intercommunalités, et de ce fait nous pourrions alors avoir un budget plus ambitieux et une reprise du soutien financier pour les associations l'an prochain. Je veux bien en faire le pari, mais à nous tous de peser là-dessus, et cela, pour le coup, Monsieur Diot, vous voulez faire beaucoup de bras de fer, mais celui-là, je veux bien que nous le menions ensemble pour appuyer notamment auprès de nos parlementaires, une nouvelle vision des communes et surtout de celles qui souffrent, comme c'est le cas de Nevers.

Sur le patrimoine scolaire, je vous le redis, rien n'est acté. Nous commençons la consultation et c'est la raison pour laquelle nous avons isolé une somme qui a vocation à rénover des écoles. De toute façon, cela est nécessaire, pour réaliser un entretien qui n'avait pas été suffisamment entrepris.

Pour le centre-ville, des réponses ont été données. Il y a malheureusement des enseignes qui ferment, il y en a d'autres qui s'implantent et il y a la rénovation de la

zone piétonne qui aurait dû être faite depuis longtemps puisqu'elle n'a jamais eu de coup de jeune depuis une trentaine d'années.

Un mot sur la maison des spécialistes. C'est un projet que nous pouvons partager. Et c'est très bien. Je pense que la population sait apprécier quand les élus partagent les choses. Le coût de la maison des spécialistes est de 2 946 203 €, HT. L'Etat contribue à hauteur de 700 000 €, la Région à hauteur de 150 000 €, le Conseil Départemental de 300 000 €, l'Agglomération de 300 000 € et la Ville, sur plusieurs exercices, contribue au total et sur plusieurs exercices pour 1 493 203 €, ce qui comprend la subvention pour le centre de ressources, le projet Nièvre Habitat avec des logements en continuité, et également l'acquisition des bâtiments. Tout cela est en conformité avec ce qui était prévu.

Sur ce qui a été dit par Madame Fleury ou Monsieur Corde, ou les deux, alors, là, je dis : « Il faut oser ». Je dis cela car ce que nous subissons, c'est tout de même le gouvernement actuel que vous soutenez, qui nous l'inflige. Ce n'est pas la Ville de Nevers qui décide d'avoir 1,5 M€ de moins cette année. Je ne fais pas comme si je n'avais rien vu. Nous avons pris acte.

Cela a été déjà dit, mais j'ai un peu de mal à vous entendre revendiquer l'OPAH actuelle. La précédente, oui. L'actuelle, non. Je l'ai portée avec les élus de l'Agglomération en lien avec la Ville de Nevers.

Sur les Courlis, c'est quand même nous qui avons porté, dès la campagne, ce projet ambitieux de rénovation des Courlis. Je veux le mettre en Projet d'Intérêt Régional. Je voulais le faire. On m'a dit que ce serait le Banlay. Comme nous avons été retoqués sur les Courlis, en quelque sorte, en amont, nous avons néanmoins tout fait pour mener les deux. Les premières démolitions auront lieu très prochainement, une autre ensuite, puis interviendra, portée par les bailleurs sociaux, une rénovation de l'habitat. Car l'un ne va pas sans l'autre. Si nous voulons ramener des habitants, il faut un cadre de vie qui soit agréable et nous y travaillons. Revendiquer par ailleurs des travaux sur la Porte de Paris, alors que les Neversois se désespèrent depuis des années de la voir enrobée de vert, soit d'une charlotte grise que nous avons été obligés de mettre, j'ai un peu de mal. Je rappelle quand même que l'ancien Architecte en Chef des Monuments Historiques que j'ai rencontré très rapidement après mon élection, m'a rappelé que le total du montant nécessaire pour rénover les monuments historiques à Nevers était de plus de 20 M€, sans le Petit Théâtre, et que des études étaient prêtes depuis dix ans. Il disait qu'il fallait les mettre en place, avec des fonds européens sans doute beaucoup plus importants qu'aujourd'hui, mais on lui aurait toujours dit qu'il fallait attendre que le musée soit réalisé. Résultat des courses, aujourd'hui : nous sommes dans un patrimoine qui est en grande difficulté.

Vous évoquez aussi, avec un peu d'ironie, les « mesurette », comme le *covering*. Ce n'est pas le but, Guillaume Maillard vous l'a rappelé ; bien sûr que ce n'est pas le but. Mais ce n'est pas le but non plus d'avoir des vitrines vides depuis des années, ce qui donne une mauvaise image aux riverains, un peu une ville en état de désespérance. L'image donnée aux touristes, et ils sont nombreux, qui viennent à Nevers n'est pas meilleure. Donc, oui, jouer sur les trompe-l'œil sympathiques, jouer sur les projets de la municipalité, par exemple le Petit Théâtre, c'est peut-être

mieux que d'avoir quelque chose qui ne ressemble à rien, vu de l'extérieur. Sachant que le but que nous poursuivons n'est pas de garder ces *covering* pendant des années, il s'agit que cela puisse aussi attirer l'œil sur la vitrine en question, qui est vide, et qui porte la mention « A louer » ou « A vendre ». Mais sans doute les propriétaires devraient-ils s'interroger sur les raisons pour lesquelles ils n'arrivent pas à louer, quant aux montants des loyers. J'ajouterais qu'un certain nombre de commerçants, dans d'autres quartiers, nous en demandent, maintenant, pour qu'à côté de leurs propres commerces, il y ait ce type d'action. Ce n'est pas si anodin que cela, cela n'est certes pas le gros projet de l'année, mais c'est un projet important qui était demandé par les Neversois. Je précise aussi que nous travaillons en lien avec les associations de commerçants et avec tous les élus et équipes concernés de la mairie comme de l'Agglomération, pour réfléchir ensemble à tout ce qui peut être amélioré sur le commerce de centre-ville. J'ai également souhaité que les relations entre les associations de commerçants s'intensifient.

Sur la suppression de la Direction de l'Attractivité, je précise à Madame Fleury qu'il n'y a pas que le nom qui compte, il y a la réalisation. Par souci d'économie, il a été décidé de supprimer une Direction. Et ce n'est pas par souci de ne plus faire. Il y a toujours un élu à l'Attractivité, qui est Xavier Morel. Il y a toujours un service de l'Attractivité. Simplement, il a été relié à la Direction du Développement des Associations et de l'Événementiel. C'est une réorganisation, avec toujours bien évidemment des agents qui se consacrent à la question de l'Attractivité.

Vous évoquez l'école privée. Il y a des lois et nous les respectons. Pour les écoles privées, ce n'est pas assez ; pour vous, c'est trop. Nous appliquons la loi et il en est ainsi.

Quant à la question de la police de proximité, j'ai toujours revendiqué que la police municipale devait avoir une ambition de redevenir une police de proximité, qui malheureusement a été supprimée. C'est la raison pour laquelle je lui demande de plus en plus de missions, de plus en plus de déplacements sur le terrain, partout et tout le temps. Et cela justifie d'autant plus la décision d'armement que j'ai prise. Et j'en suis conforté par tout ce qui s'est passé. Un policier est un policier, et il doit être équipé comme tel. Nous avons parmi notre police des anciens gendarmes, des anciens policiers nationaux, qui ont déjà eu des armes. Ils se formeront tous. Les armes sont financées intégralement par l'Etat et ne coûteront pas un euro. Car nous nous étions positionnés tôt, et de toute façon, le Président de la République s'était engagé et il a incité les polices municipales à s'armer et il a dit aussi qu'il puiserait sur le fonds de la police nationale. Nous avons par ailleurs réhabilité les locaux et fait une chambre forte, comme le veut la loi.

Sur la vidéo protection, j'en ai parlé tout à l'heure et nous aurons vraisemblablement l'intégralité du FIPD, le fonds d'intervention pour la prévention de la délinquance, qui devrait couvrir à peu près 40 % des dépenses de vidéo protection. Vous voyez donc que cela n'est pas inintéressant.

Vous me donnez un petit conseil, Madame Fleury, de réinstaurer la paix sociale, par rapport à la réorganisation des services. Je ne vais pas vous faire plaisir en rappelant que *Le Journal du Centre* du 27 septembre 2015 indiquait que le

Conseil municipal de Nevers –15 décembre 2015

Président du Conseil Départemental avait été hué par ses propres agents, parce qu'il envisageait une réforme de fonctionnement. Cela n'a pas été notre cas. Nous avons essayé de travailler en intelligence avec les syndicats, très en amont, en échangeant avec eux, en leur demandant aussi leurs suggestions. Malgré la restructuration, malgré une période d'incertitude, qui était bien évidemment légitime, nous avons essayé de respecter les volontés des uns et des autres. Je ne pense pas que nous étions dans l'inefficacité. Quant à la pétition que vous évoquez, elle s'inscrivait dans un contexte national, comme l'ont reconnu les syndicats. Ils se sont manifestés, c'est leur droit, par rapport à la Ville, mais ce n'était pas ciblé sur la Ville de Nevers.

Monsieur Sainte Fare Garnot, vous avez évoqué la place Carnot. Nous travaillons sur la partie médiane, qui doit être en harmonie avec la rénovation de la rue Saint Martin, et je l'espère, à terme, de l'avenue Bérégovoy.

Je ne vais pas revenir sur « l'autoroute » de la Jonction. Je constate que cela fait des années que la piscine de la Jonction est fermée, qu'elle est dans un état lamentable. Un Air de Loire a coûté en cumulé beaucoup plus cher en quelques semaines qu'une piscine de la Jonction, qui aurait été un peu rénovée à l'époque, et qui était ouverte pour deux mois.

Sur l'endettement, je ne vais pas y revenir, Michel Suet a répondu, mais tout de même, l'endettement n'est pas un impôt déguisé. Si l'on se surendette, effectivement, l'endettement devient un impôt déguisé parce qu'il faut que les Neversois remboursent. Si on s'endette par rapport à ses facultés, ce n'est pas un impôt supplémentaire ou à long terme, à partir du moment, en plus, où les conditions d'emprunt sont particulièrement favorables.

Vous avez évoqué la sécurité comme le premier des droits de l'homme. Permettez-moi de vous contredire, étant diplômé en la matière. Ce n'est pas le premier des droits de l'homme. Le premier des droits de l'homme c'est le droit au respect de la vie humaine, qui passe parfois par la sécurité. Par contre, c'est important d'y être, si l'on ne veut pas laisser ce secteur, comme cela a été trop souvent le cas, par un certain laxisme, à des extrêmes que nous connaissons par trop aujourd'hui.

Vous dites que nous manquons de projets pour tirer la ville par le haut. Je rappellerais quand même le nombre de projets à l'Agglomération, mais vous y êtes très peu, qui concernent très fortement la Ville de Nevers. Je pense notamment à la rénovation de l'ancienne caserne, qui était en déshérence depuis 15 ans. Vous évoquez d'une façon sympathique, mais un peu « rengaine » les 2 000 chinois. Il s'agit d'un siège social de 6 ou 7 salariés, mais vous aviez mal entendu à l'époque. Et si cette entreprise, pour l'instant, a fait le choix d'attendre, c'est parce qu'elle a constaté qu'il n'y avait rien depuis 15 ans à la caserne et qu'elle ne voulait pas prendre le risque de se retrouver toute seule. Fort heureusement, nous accueillons d'autres entreprises, qui finalement, viennent avec plus de salariés et j'ai bon espoir que cette société se ré-intéresse à son projet dès que cela sera possible.

Le centre de la faïence fait partie de notre projet de mandat. Nous ne nous étions pas engagés à le faire en 2014 ou en 2015. Il y a eu simplement l'opportunité Montagnon. Pour l'instant, c'est en réflexion, dans la mesure où nous ne sommes

pas tout à fait d'accord sur le montage de rachat et financier, et sur le projet lui-même.

En conclusion, nous restons dans une réelle ambition, aujourd'hui, malgré les difficultés, quand beaucoup d'autres renoncent. Mais cela, le renoncement, vous l'aviez déjà fait. Nous avons voulu faire autrement.

Je vous propose de passer au vote de ce budget primitif 2016. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Je vous remercie. Nous votons le budget à la majorité.

Oppositions : 9

Abstention : 1

Adopté à la majorité

2015-239 Reconduction des tarifs municipaux

M. le Maire – Je passe la parole à Monsieur l'Adjoint aux Finances pour évoquer la question des tarifs municipaux, qui sont, en l'état, reconduits. C'est la délibération n° 239.

M. Suet – Nous avons signalé l'année dernière que nous proposons une modification de la politique tarifaire. Un travail de fond a été fait. Nous sommes légèrement en retard. Nous proposons de prolonger pour deux mois la politique tarifaire de 2015. En février normalement, nous serons prêts pour vous présenter la nouvelle politique tarifaire.

M. le Maire – Y a-t-il des questions ? Nous allons voter. Concernant la reconduction en l'état des tarifs municipaux, qui vote contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté à l'unanimité.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

**2015-240 Décision modificative n° 5
*Adopté à l'unanimité.***

**2015-241 Eclairage public. Contrat de maintenance globale des ouvrages Ville de Nevers / société Citelum. Avenant n°9
*Adopté à l'unanimité.***

**2015-242 Délégation de service public du chauffage urbain de Nevers. Contrat Ville de Nevers / Société ENEA. Avenant n°3
*Adopté à l'unanimité.***

**2015-243 Espace Salengro. Nouvelle répartition des charges entre les structures utilisatrices. Mission Locale. MDEF. Maison départementale de l'emploi et de la formation. BIJ Bureau Information jeunesse
*Adopté à l'unanimité***

2015-244 Office de tourisme de Nevers et sa région. OTNR. Convention d'objectifs et de moyens. Année 2016

M. le Maire – Je passe la parole à Monsieur l'Adjoint au Tourisme, à l'Attractivité et à la Communication, Monsieur Morel, pour la délibération n° 244 concernant la convention d'objectifs et de moyens pour l'année 2016 pour l'Office de Tourisme de Nevers et de sa région.

M. Morel – En 2001, le Conseil municipal a décidé la création sous forme associative de l'O.T.N.R. "Office de tourisme de Nevers et sa région" et la mise en place de conventions d'objectifs et de moyens avec cet organisme. La convention applicable actuellement s'achèvera le 31 décembre 2015.

En conséquence, il est prévu de conclure une nouvelle convention d'objectifs et de moyens pour l'année 2016. Cette période permettra de statuer sur la création d'un office de tourisme intercommunal.

La convention qui vous est proposée fixe le programme d'actions et les moyens de l'office de tourisme de Nevers et sa région pour l'année 2016.

Elle précise également les modalités et les évolutions de financement et de fonctionnement de l'OTNR de la manière suivante :

- Subvention de fonctionnement annuelle : base de calcul inchangée : 10 € x nombre d'habitants (par référence au chiffre figurant à chaque recensement annuel publié par l'INSEE, population municipale de base).

- Taxe de séjour : base de reversement inchangée : en année N, 20 % de la collecte de l'année N-1.

- Ouverture de l'accueil touristique en saison haute : la saison haute débutera à la même période qu'en 2015, soit du 15 avril au 30 septembre.

Je vous propose donc d'adopter la convention jointe et de bien vouloir autoriser le maire à la signer.

Je vous propose à l'écran une présentation des réalisations de l'Office de Tourisme de Nevers et de sa région sur l'année 2015.

La première mission de l'Office est évidemment l'accueil, avec un site internet qui est particulièrement attractif. Il a été constaté une baisse de la fréquentation physique de l'Office de 2 %, vraisemblablement du fait de l'utilisation des moyens technologiques.

Il a été constaté une augmentation de la clientèle nivernaise et parisienne, ainsi que des touristes à vélo. La clientèle nivernaise est passée de 31 à 35 %. Le nombre de nuitées est par ailleurs en augmentation surtout pendant la période estivale. On constate une augmentation de la fréquentation des clientèles allemande, anglaise, italienne et américaine.

Les investissements ont porté sur les outils de communication et sur la formation des personnels. Résatourisme est le service commercial de l'Office de Tourisme. L'Office de Tourisme organise aussi l'opération « Garçon la note ». 7 000

Conseil municipal de Nevers –15 décembre 2015

spectateurs ont assisté aux 4 concerts par semaine qui ont été proposés pendant tout l'été.

En résumé, l'office de Tourisme monte en puissance par l'augmentation des heures d'ouverture, qui était un de nos 85 engagements, par la communication, par l'investissement dans la formation de son personnel d'encadrement.

Je vous rappelle que c'est la dernière année que la ville de Nevers votera la subvention pour l'OTNR car en janvier 2017, il passera en compétence d'Agglomération. Le tourisme est la seule économie que l'on ne peut pas délocaliser.

Nous travaillons aussi pour qu'il puisse y avoir une option Tourisme dans le bac professionnel au centre scolaire Notre Dame. Je pense qu'en janvier nous aurons la réponse.

Par ailleurs, je souhaite dire quelques mots sur le marketing territorial en signalant que pour ce qui concerne le site de la ville, site que nous avons créé en mai 2015, en terme d'abonnés sur Instagram, nous sommes dans le Top 50 des villes et collectivités françaises qui ont la meilleure fréquentation.

En dernier, je m'adresse à nouveau à Monsieur Sainte Fare Garnot pour qu'il nous réponde enfin à la question posée depuis plus d'un an : pourquoi avez-vous augmenté vos frais de cabinet tout en baissant parallèlement les montants des subventions aux associations ?

M. Sainte Fare Garnot – Nos souhaits d'intervention ont été pour grande partie déjà couverts. Par ailleurs, nous voterons contre la baisse des subventions aux associations. Nous avons noté que vous retirez la délibération 256 concernant les subventions de fonctionnement aux associations sportives. Or, c'était sur celle-ci que nous avons un désaccord. Il s'agissait du premier débat. Nous en avons un deuxième, qui a été évoqué, sur les écoles privées. D'un mot, nous dirons que vous avez été, sur ce sujet, un peu vite en besogne et que nous étions dans les clous déjà. Vous connaissez le désaccord qui existe entre nous et nous n'allons pas refaire le débat.

Le sens de mon intervention, au nom du Groupe Nevers A Gauche est que, compte tenu de l'heure avancée et de l'importance de ce lieu, il paraît difficile d'aller encore beaucoup plus loin dans la nuit. Aussi, si vous en êtes d'accord, nous avons exprimé les positions qui sont les nôtres sur les sujets qui restaient à débattre. Aussi, si vous faites le même geste, nous pouvons envisager un vote bloqué, puisque les désaccords ont été exprimés et que les débats ont eu lieu.

M. le Maire – Nous allons déjà voter sur cette délibération de l'Office de Tourisme. Sur la délibération n° 244, y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Je vous remercie. Nous la votons à l'unanimité.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

J'invite Monsieur Francillon à réfléchir à votre proposition et à nous donner ensuite sa position. Il s'agirait donc d'adopter ensemble les délibérations suivantes : n° 246, 251, 252, 257, 262, 269, 271, 273.

- M. Francillon – Je considère, en me faisant l'interprète de mes collègues du groupe majoritaire, que cette proposition est tout à fait sage.
- M. le Maire – Pour les membres du Conseil municipal sans groupe, y a-t-il des observations sur cette proposition ? Monsieur Lagrib.
- M. Lagrib – Nous allons voter sur toutes les délibérations ensemble, et non pas une par une ? Mais si l'on n'est pas d'accord ?
- M. le Maire – C'est la proposition que je viens d'énoncer, si vous avez tous une position qui est similaire sur les délibérations que je viens d'énoncer.
- M. Lagrib – La réponse est non.
- M. le Maire – Je vous propose de les passer une par une, sans les évoquer plus particulièrement, sauf si quelqu'un souhaite intervenir.

2015-245 **Associations de commerçants. Association du Bourg Saint Etienne. Association les Vitrines de Nevers. Attribution de subventions**
Adopté à l'unanimité.

2015-246 **Aéroport de Nevers-Fourchambault. Autorisation de création d'une servitude de passage en faveur des sociétés Alain Michot et Lidl**
Opposition : 0
Abstentions : 7
Adopté à la l'unanimité.

2015-248 **Lutte contre l'habitat indigne. Révision du protocole d'accord entre l'Etat et ses partenaires. Approbation**
Adopté à l'unanimité

2015-249 **Colonnes enterrées installées sur les propriétés de Nièvre Habitat. Convention tripartite de rétrocession et d'entretien Nevers Agglomération / Ville de Nevers / Nièvre Habitat**
Adopté à l'unanimité

2015-250 **Vente d'un local administratif et d'une parcelle situés 19, rue Edme Laborde à Nevers**
Adopté à l'unanimité.

2015-251 **Transfert au SIEEEN de la compétence « Infrastructure de recharge des véhicules électriques » (IRVE)**
Opposition : 0
Abstention : 0
Adopté à l'unanimité.

2015-252 **Association Réseau des collectivités pour une économie solidaire. Adhésion de la Ville de Nevers**
Adopté à l'unanimité.

- 2015-253 Associations œuvrant dans les domaines de la santé, du social et de l'économie sociale et solidaire. Attribution de subventions
 Opposition : 0
 Abstention : 0
 Adopté à l'unanimité.
- 2015-254 Dépôt de faïences de la Ville de Tours auprès du musée de la faïence et des beaux-arts de Nevers
 Adopté à l'unanimité.
- 2015-255 ESO EPCC de la Nièvre. Adhésion d'une collectivité supplémentaire et modification des statuts
 Adopté à l'unanimité.
- 2015-256 Associations sportives. Attribution de subventions de fonctionnement 2016
 Reportée
- 2015-257 Associations sportives. Attribution de subventions d'encadrement 2016
 Opposition : 0
 Abstention : 1
 Adopté à l'unanimité
- 2015-258 Associations culturelles. Attribution de subventions 2016
 Adopté à l'unanimité.
- 2015-259 Classes de découverte pour l'éveil à la vie sociale et à la citoyenneté. Barème de participation des familles. Année 2016
 Adopté à l'unanimité.
- 2015-260 Classe à PAC (Projets artistiques et culturels) et dispositif Ecole et cinéma. Attribution d'une participation communale à la fédération des œuvres laïques de la Nièvre. Année scolaire 2015-2016
 Adopté à l'unanimité.
- 2015-261 Réseau d'éducation prioritaire. REP. Attribution de subventions. Année scolaire 2015-2015
 Adopté à l'unanimité.
- 2015-262 Service d'accompagnement aux leçons inclus dans les garderies périscolaires des écoles élémentaires publiques. Convention Ville de Nevers/bénévoles
 Opposition : 0
 Abstentions : 8
 Adopté à l'unanimité.
- 2015-263 Scolarisation d'un élève de Nevers à La Charité-sur-Loire. Participation de la Ville de Nevers. Année scolaire 2015-2016
 Adopté à l'unanimité.

2015-264 **Ecoles privées Sainte Julitte et Sainte Bernadette. Participation de la Ville de Nevers aux dépenses de fonctionnement des établissements privés du premier degré sous contrat d'association avec l'Etat. Année scolaire 2015-2016**

M. le Maire – Nous passons à cette délibération n° 264, car sur ce qu'il nous reste à examiner, vous ne vous opposeriez pas ?

M. Sainte Fare Garnot – Eu égard à l'heure avancée, et suite à la proposition que nous vous avons faite tout à l'heure d'un vote bloqué sur ce qui reste à voir, nous vous indiquons que le seul point sur lequel il nous reste un désaccord à exprimer est la délibération 264.

M. le Maire – Ce n'est pas un choix politique, même si vous le qualifiez ainsi. Il s'agit de l'application de la loi et de la jurisprudence, et encore, nous la maintenons au minimum. Mais je conçois que vous mainteniez la position de l'an passé. Et je conçois qu'il s'agirait en quelque sorte de redites.

Nous allons voter. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Je vous remercie. Nous la votons à la majorité.

Oppositions : 9

Abstention : 0

Adopté à la majorité.

2015-265 **Contrat enfance jeunesse passé avec la CAF. Avenant 2015**
Adopté à l'unanimité.

2015-266 **Chantier jeune. Découverte du bénévolat lors du festival des Zaccros d'ma rue. Attribution d'une subvention à l'association Medio**
Adopté à l'unanimité.

2015-267 **Associations socio-éducatives. Avances de subventions**
Adopté à l'unanimité.

2015-268 **CROUS. Centre Réginald des Œuvres Universitaires et Scolaires de Dijon. Restauration des étudiants du site de la Croix Joyeuse. Participation de la Ville de Nevers**
Adopté à l'unanimité.

2015-269 **Tableau des effectifs du personnel municipal. Actualisation**
Opposition : 0
Abstention : 1
Adopté à l'unanimité.

2015-270 **Mise à disposition d'un agent auprès du GIP DSU de l'agglomération de Nevers**
Adopté à l'unanimité.

2015-271 **Personnel municipal. Indemnité de départ volontaire. Instauration et conditions d'attribution**

Opposition : 0

Abstention : 1

Adopté à l'unanimité.

2015-272 Amicale du personnel de la Ville de Nevers et du CCAS. Avance de subvention au titre de l'année 2016

Adopté à l'unanimité.

2015-273 Transfert du personnel de la Ville de Nevers auprès de Nevers Agglomération dans le cadre du transfert de la compétence enseignant supérieur

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2015-274 Restauration pour le personnel municipal. Convention tripartite Ville de Nevers/ Chambre de commerce et d'industrie de la Nièvre/ Société anonyme API

Adopté à l'unanimité.

M. le Maire –

Je vous remercie d'avoir proposé un fonctionnement qui nous permet de clôturer un peu plus tôt la séance du Conseil municipal. Je vous souhaite de passer de bonnes fêtes de fin d'année. Je vous rappelle les vœux qui auront lieu les 13 et 14 janvier 2016, respectivement pour la population et pour le personnel municipal et j'invite l'ensemble des élus du conseil municipal à être présent.
Je vous souhaite une bonne nuit. La séance est levée.

M. le Maire lève la séance à 1 h 25.

Les secrétaires de séance

Le Maire

Denis Thuriot

Corinne Mangel

Delphine Fleury

**PRESENTATION DE L'ETUDE SUR L'EVOLUTION
DE LA SECTORISATION DES ECOLES PUBLIQUES
DU 1^{er} DEGRE DE LA VILLE DE NEVERS**

**SYNTHESE DES RESULTATS ET PRECONISATIONS
(Document communiqué à tous les conseillers municipaux)**

**par Mme Marie-Hélène BOULIDARD
Consultante Expertise sociodémographique**

ET ECHANGES FAISANT SUITE A LA PRESENTATION

(Suspension de séance)

En préalable

M. le Maire –

Comme vous le savez, après une première phase conduite à l'issue de différents échanges et après des retours plutôt satisfaisants, j'ai souhaité, ainsi que je vous l'avais annoncé, partager avec vous les résultats de cette étude démographique qui doit avant tout être considérée comme une base de travail pour avancer sur les phases suivantes.

Je tenais, et c'était un engagement de notre équipe municipale, à le faire en totale transparence. Je vous précise que nous engageons la concertation sur la phase 2 de la réforme du patrimoine scolaire jeudi prochain, tout d'abord avec une réunion des directeurs d'écoles, ensuite avec des parents d'élèves, et enfin avec des représentants syndicaux.

Donc, il n'y a pas de scénarii actés. Il y a des pistes de réflexion à travailler avec tous ceux qui sont concernés et c'est encore la nécessité d'adapter notre ville à sa situation réelle et au-delà de l'enjeu concernant le patrimoine scolaire, de l'adapter dans tous les domaines.

Voilà la façon de procéder qui vous est présentée. Par ailleurs, même si nous sommes hors conseil municipal, je vous informe, pour être cohérent, que dans le cadre du budget, il y a une ligne budgétaire consacrée à la restructuration du patrimoine scolaire sans être affectée à une école précise. C'est une évaluation par rapport à des choix qui peuvent être faits, sous réserve de la concertation qui aura lieu vraisemblablement jusqu'à fin février 2016.

Echanges à la suite de la présentation de l'étude

M. le Maire –

Monsieur Sainte Fare Garnot.

M. Sainte Fare Garnot –

Merci. Je souhaiterais remercier notre intervenante pour la qualité de sa présentation et la clarté de ses arguments.

Nous avons ce débat entre nous depuis maintenant presque un an et demi. Et c'est évidemment avec constance que nous revenons sur ce projet, pour dire notre désaccord. Les chiffres évoqués sont à prendre en compte, évidemment ; ils font partie de la perception que nous avons, nous aussi, de la question du patrimoine scolaire. Le rapport à la perspective démographique nous paraît pouvoir être décalé, par rapport à votre raisonnement. La tendance démographique n'est pas bonne, nous le savons. J'observe, du reste, qu'elle n'a pas changé depuis le changement de majorité. Ce sont, bien sûr, des phénomènes lourds. Pour autant, le raisonnement qui consiste à acter la tendance, et donc à réduire le périmètre du patrimoine scolaire en conséquence ne nous paraît pas être le bon. Si la contrainte financière était absolument impérative et qu'aucun autre levier ne soit disponible, alors le raisonnement se tiendrait. Mais, nous en débattons tout à l'heure ; d'autres leviers d'économies sont mobilisés. Des dépenses nouvelles sont mobilisées, par exemple sur la vidéo protection, pour près de 500 000 €. Autrement dit, des choix sont encore possibles. Et, parce qu'il y a choix, il y a désaccord de notre point de vue. N'actons pas la tendance démographique d'aujourd'hui ; battons-nous pour l'inverser. Cela veut dire, à l'évidence, maintenir une capacité d'accueil qui ne sera pas immédiatement utile, c'est vrai, mais utile pour l'avenir, et utile notamment à la préservation d'une attractivité spécifique de Nevers qui tient à la qualité de son action scolaire. Elle est reconnue. Lorsque les

habitants qui nous rejoignent installent leurs enfants dans les écoles, il est très fréquent d'entendre les parents nous dire qu'ils ont été agréablement surpris de constater le degré de prise en charge de leurs enfants. Cet élément est un élément d'attractivité. Nous regrettons que la Majorité reste dans le cadre de raisonnement qui est le sien. Nous le regrettons sur le fond, parce que l'Ecole doit rester, à nos yeux, à Nevers, une priorité, une priorité politique au service de l'égalité des chances pour tous les enfants des familles neversois. Mais également parce que nous considérons que notre ambition pour les écoles ne doit pas être d'être dans la moyenne, mais de viser l'excellence. Et l'Ecole fait partie des points d'excellence sur lesquels nous pouvons construire une image de Nevers.

Nous regrettons, pour une deuxième raison, le raisonnement qui est le vôtre, et votre orientation politique. C'est que nous en contestons aussi les raisons financières. Aujourd'hui, il n'est pas démontré, et nous ne disposons pas de chiffres établis, que des économies seront réellement possibles, puisque, je le rappelle, à ce jour, le projet coûte, il ne rapporte pas. Et donc, ni sur le fond, ni pour des raisons sonnantes et trébuchantes, il ne nous paraît possible de vous rejoindre.

L'enjeu, aujourd'hui, à Nevers, comme partout ailleurs, c'est de développer l'excellence scolaire, à travers par exemple, les nouvelles activités périscolaires, les NAP, que nous avons largement accompagnées, à travers la réforme des rythmes scolaires, coordonnée pour la rentrée 2014. C'est de développer l'équivalent de ces NAP pour les collèges et les lycées, cela probablement sous la responsabilité des Départements et des Régions, et mon propos tient compte de l'élection toute récente de Marie-Guite DUFAY, et j'espère, nous espérons, que l'excellence scolaire trouvera le chemin des Départements et des Régions pour les collèges et les lycées. Il s'agit, et je pense aux Régions, de lutter contre le décrochage scolaire, et de développer l'apprentissage ; et je pense aussi à notre territoire directement, à notre agglomération : il s'agit de développer l'enseignement supérieur et d'en faire un moteur de développement économique de nos PME, par exemple autour du projet de l'ISAT, mais pourquoi pas d'autres projets de recherche et de développement, où par le soutien de l'action publique, les PME locales puissent créer plus d'emplois, par plus de différenciation de leurs produits.

Voilà la position qui est la nôtre, au sein de notre groupe, pour les élus socialistes. Nous apprécions l'effort d'objectivation que vous avez fait en nous présentant cette étude, mais elle ne nous paraît pas inverser les raisonnements qui nous opposent. Merci.

M. le Maire –

Monsieur Sainte Fare Garnot, nous sommes d'accord sur un point, en tout cas, c'est que cette étude est utile et qu'elle aurait peut-être dû être faite avant. Et je suis d'accord, et c'est la volonté de l'ensemble de l'équipe – et de l'ensemble des élus, je l'espère aussi ; c'est peut-être cela, faire de la politique autrement – qu'il s'agit de se battre contre ce qui nous est annoncé, encore pour un certain nombre d'années. Maintenant, il ne suffit pas de le dire, pour gagner la bataille. Je crois, au contraire, que nous sommes confortés dans ce qui, je le rappelle, n'était pas un objectif de la campagne municipale et n'était pas dans nos engagements politiques. C'est un sujet que nous avons trouvé, et nous avons voulu y répondre

Conseil municipal de Nevers –15 décembre 2015

de la meilleure des façons. Et encore une fois, s'adapter. J'ai récemment conclu un long Conseil communautaire en disant que l'adaptation était une forme d'intelligence. On ne peut pas observer que notre population baisse et faire comme si de rien n'était. Et il est évident que considérer que l'éducation, quel qu'elle soit, et je ferai un petit point sur l'enseignement supérieur, et *a fortiori* vu ce que nous vivons, est une priorité des priorités. Par contre, la qualité éducative ne s'évalue pas en termes de bâti, elle s'évalue en termes de qualité des enseignements et de classes modernisées, bien équipées, etc. Là où nous sommes en désaccord, c'est que vous faites allusion à ce que l'évolution de la démographie n'a pas changé depuis l'arrivée de la nouvelle équipe municipale ; vous n'en savez rien, je n'en sais rien. Les chiffres qui vont être publiés au 1^{er} janvier 2016 sont ceux de 2013. Je les ai sous les yeux, je vais vous les annoncer. Nous avons enregistré les chiffres de population suivants :

En 1999 : - 1,84 %,

En 2006 : - 6,85 %,

En 2007 : - 1,47 %,

En 2008 : - 1,03 %,

En 2009 : - 0,004 %,

En 2010 : - 1,96 %,

En 2011 : - 1,29 %,

En 2012 : - 2,19 %. Chiffres que vous connaissiez et qui auraient dû vous alerter.

Et en 2013, le chiffre qui va nous être annoncé le 1^{er} janvier 2016, nous avons perdu - 1,47 %. Les données objectives connues s'arrêtent là. Et le discours convenu de dire que rien n'a changé depuis, je n'en sais rien, vous n'en savez rien. Ces chiffres seront connus, et nous pourrons en débattre le moment voulu.

Mais une chose est certaine, c'est qu'il faut réfléchir à la question, et cela peut être un des sujets que nous pourrons partager : comment endiguer cette baisse de population ? J'en suis bien d'accord, et j'en suis bien conscient. Mais la réalité est là, et on ne peut pas mettre la tête dans le sable, on ne peut pas continuer à faire l'autruche comme cela, avec une ville moyenne comme Nevers qui est fortement impactée aussi, vous le savez, par les décisions du gouvernement actuel d'atteindre les collectivités, ce qui est aussi dénoncé par tout le monde, par beaucoup d'élus. Là n'est pas la polémique aujourd'hui, mais je pense qu'il faut adapter notre patrimoine à ce qu'est la ville de Nevers désormais, c'est-à-dire aux alentours de 35 000 habitants, et ce travail doit être fait. Je ne suis pas d'accord pour considérer que ce que nous devons faire constitue une baisse du degré de prise en charge.

Oui, le projet a coûté, et il ne faut pas mélanger avec la vidéoprotection qui est nécessaire et je pense que nous sommes soutenus dans notre choix, quel que soit par ailleurs, les tendances politiques. C'est une nécessité pour que la population vive en paix. Pour en revenir à l'éducation, oui, le projet a coûté moins que ce qui avait été envisagé dans l'enveloppe sur le précédent budget, et nous avons aujourd'hui des écoles qui ont été modernisées, refaites, qui donnent satisfaction, et qui permettent toujours de garder ce degré qui est bon – qui était bon avant, je n'en disconviens pas – de prise en charge de l'éducation. Nous verrons dans quelque temps si nous allons réaliser des économies de fonctionnement, mais laissez fonctionner pour juger ou pas des résultats, avec une réforme qui n'est entrée en application que seulement depuis septembre.

Juste un mot sur l'enseignement supérieur. Je suis un des farouches défenseurs de l'enseignement supérieur à Nevers. Nous en avons déjà parlé, et nous sommes tous d'accord sur ce point. Je compte bien mettre en valeur l'ISAT à la hauteur de ce qui lui est dû. J'ai été élu récemment, à l'unanimité, Président du Conseil de l'ISAT. J'ai des projets avec son directeur et avec d'autres. Je porte, avec l'ensemble des élus du département, le projet d'un futur IUT. Je ne partage pas l'ambition du président de l'Université, qui a été de dire que cela serait pour dans cinq ans. Cela a été revu, après des échanges avec le Préfet, et aujourd'hui nous partons sur une ambition d'IUT d'ici 2018. C'est un cap que nous devons nous fixer, et que nous ne devons pas lâcher. Il y a l'ESAAB, il y a l'ESPE, il y a tout un tas de filières que nous devons soutenir, que nous devons conforter, d'autres peut-être à revendiquer, mais nous en avons fait une des priorités de l'Agglomération, qui a pris, samedi dernier, une compétence accrue en matière d'enseignement supérieur. Sur ce point, nous nous retrouvons donc sur l'ambition de Nevers, à la fois pour garder des jeunes, et surtout pour en faire venir d'autres, comme sait le faire l'ISAT.

Qui souhaite intervenir ? Je vous propose que sur le débat proprement municipal, nous discutons de cela après la phase de concertation. Mais sur l'étude proprement dite elle-même, y a-t-il des remarques ? Monsieur Lagrib.

M. Lagrib –

Je tiens à saluer cette démarche. Je suis ravi qu'elle intervienne maintenant, car j'avais alerté sur le sujet à l'époque. Il aurait été intéressant de l'avoir au début. Je pense que vous avez mis la charrue avant les bœufs. Aujourd'hui, nous avons passé une étape, des décisions ont déjà été prises. Mais j'espère aussi que pour l'avenir, la population, les associations de parents d'élèves, le corps éducatif, seront mis en concertation, pour que l'on puisse enfin travailler tous ensemble.

M. le Maire –

Le mot « enfin » est peut-être de trop. J'ai annoncé en effet que, dès jeudi, nous rencontrons les directeurs, et ensuite les représentants des parents d'élèves. Puis, nous fixerons une date pour les représentations syndicales. Je ne considère pas que nous ayons mis la charrue avant les bœufs. L'étude conforte tout à fait les choix que nous avons faits, qui étaient des choix d'évidence et qui ont été plutôt bien vécus. Y a-t-il d'autres interventions, par rapport à cette étude. Monsieur Sainte Fare Garnot.

M. Sainte Fare Garnot –

Vous avez fait part de votre formule : « l'adaptation est une forme d'intelligence ». Je vous répondrais sur le sujet : « la résistance aussi », quand nos valeurs et nos projets fondamentaux sont en cause. Et l'ambition aussi, particulièrement lorsqu'il s'agit des écoles et des enfants de Nevers.

M. le Maire –

Oui, mais la résistance, surtout par les temps qui courent, doit plutôt s'utiliser à bon escient, plutôt qu'à tort et à travers. A mon avis, nous ne sommes pas en guerre sur l'éducation nationale, nous partageons les mêmes ambitions, mais aujourd'hui, nous devons faire ce que certains, dont vous, n'ont pas fait auparavant pour adapter le fonctionnement de la ville à la population. C'est une évidence et ce qui ressort, *a fortiori*, de cette étude. Je constate que vous persistez à le nier. C'est dommage. Mais ce n'est pas comme cela que l'on gère une ville. Il n'y a plus d'intervention ? Madame Charvy.

- Mme Charvy – Vous avez remarqué que dans l'étude, telle qu'elle nous a été présentée, il est prévu quelques extensions, éventuellement, nécessaires. Donc, pas seulement des fermetures, mais aussi des ouvertures, si j'ai bien compris.
- M. le Maire – Je vous remercie de le souligner, parce que, encore une fois, la réforme du patrimoine scolaire, ce ne sont pas que des fermetures d'écoles, ce sont aussi des agrandissements, voire des créations. Compte tenu des prévisions démographiques favorables sur le quartier, nous travaillons sur la déconstruction de l'école Jules-Ferry et sur la création d'une école nouvelle. L'avantage de l'emprise importante sur ce secteur est que nous pourrons construire une nouvelle école, dès que nous aurons travaillé le sujet et isolé les budgets. Vous avez raison de le souligner, il y a aussi des perspectives d'agrandissements et de créations ou de recréation d'écoles. Monsieur Lagrib.
- M. Lagrib – L'étude a-t-elle été faite après la restructuration du patrimoine ou avant ? Je vois que l'école maternelle de Lund est déjà au maximum.
- M. le Maire – Je laisse Mme Bouldard répondre.
- Mme Bouldard – Tout a été actualisé au regard de la situation à la rentrée 2015.
- M. le Maire – S'il n'y a plus d'intervention, je remercie le cabinet et Mme Bouldard pour le travail fourni, qui nous permet d'avoir des données, afin de lutter contre les effets de la baisse démographique qui est un problème récurrent maintenant depuis de nombreuses années à Nevers.